



# Pedro María Gil

# D'une communauté à l'autre

## I. Un siècle de signes

ÉTUDES LASALLIENNES N° 19

D'une communauté à l'autre

# 1. Un siècle de signes

Frère Pedro María Gil, FSC

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES  
ROME 2025



Frères des  
Ecoles  
Chrétiennes

## ÉTUDES LASALIENNES n° 19

### Institut des Frères des Écoles Chrétiennes

*D'une communauté à l'autre*

1. *Un siècle de signes*

#### Auteur

Frère Pedro María Gil, FSC

#### Direction générale

Frère Santiago Rodríguez Mancini, FSC

#### Direction éditoriale

Óscar Elizalde Prada

#### Coordination éditoriale

Ilaria Iadeluca

#### Traduction

Frère Antoine Salinas, FSC

#### Coordination graphique et couverture

Giulia Giannarini

#### Mise en page

Milton Ruiz Clavijo

#### Production éditorial

Ilaria Iadeluca, Giulia Giannarini,  
Fabio Parente, Óscar Elizalde Prada

#### Impression

Typographie Salesiana Roma

#### Bureau de l'information et de la communication

Maison généralice, Rome, Italie

Novembre 2025



---

ISBN:

978-88-99383-44-2



# Index

<b>Présentation .....</b>	11
<b>Première partie : un siècle de signes .....</b>	19
<b>Trois étapes dans l'émergence d'un nouveau modèle .....</b>	20
Percevoir les « signes des temps » .....	22
Trois attitudes, trois moments .....	25
Et un avertissement : le langage, qui peut être un piège .....	29
<b>Premier moment : restaurer .....</b>	31
1. Deux Circulaires et un Prologue .....	33
2. Dans les événements de 1904 .....	38
Une consultation à Rome et la réponse du Pape .....	41
La Constitution <i>Conditae a Christo</i> .....	46
Des trois Chapitres généraux .....	52
3. Un demi-siècle plus tard, les Règles à nouveau .....	62
1946 : recommencer .....	64
1956 : suffisances et insuffisances de la restauration .....	68
Une annexe .....	76
Les origines et l'identité lasallienne .....	78
<b>Deuxième temps : renouveler .....</b>	84
1. Une <i>déclaration</i> .....	86
Renouveler la conscience, renouveler les définitions .....	91
Communauté et communauté éducative .....	98
2. La Fraternité Signum Fidei .....	107
La Commission internationale des vœux et la Fraternité Signum Fidei .....	110
« Le défi du Fondateur » .....	123
Un déficit peu visible .....	128

<b>3. 1986 : partager la mission (1) .....</b>	133
La mission partagée .....	136
La nouveauté du schéma.....	139
Mission et communauté .....	142
Préciser les termes.....	147
 <b>Troisième temps : refonder .....</b>	152
<b>1. 1993 : partager la mission (2) .....</b>	154
Deux textes pour interpréter le Projet lasallien.....	156
Défis techniques et défis d'adaptation .....	163
<b>2. L'Association et l'éducation des pauvres.....</b>	168
Identité et association .....	174
Le signe de la fraternité .....	180
<b>3. 2015 : une révision nécessaire .....</b>	188
Comprendre la communauté .....	190
Et codifier la compréhension.....	197
Alors, avons-nous besoin de « nouveaux et longs documents », ou non ? .....	203
 <b>Panorama .....</b>	209
Un langage commun et nouveau.....	210
Le nouveau langage et la nouvelle communauté .....	214
Définir à partir d'un système à trois volets .....	218



*Dédicace*

À Itziar Muniozguren,

décédée alors que ce livre était sous presse ;

qui, pendant 20 ans, au sein de sa famille et de sa communauté, nous a montré que tout cela pouvait être vrai : dans sa vie, l'avenir était déjà présent.

Dès cette première page, nous tenons à remercier :

Ferdinand Biziaremye, Michael Valenzuela, Colette Allix, Antonio Botana, Santiago Rodríguez M., Heather Ruple et Paco Chiva pour leur contribution à travers leurs chroniques et leurs réflexions sur la réalité quotidienne de ce discours dans des domaines qu'ils connaissent bien ;

ainsi que les organisateurs et participants du séminaire qui s'est tenu à Rome du 28 octobre au 1er novembre 2024 :

sans eux, il n'aurait pas été possible de passer de la première à la deuxième partie de cette étude, de sorte qu'il n'y a plus de première ni de deuxième partie, mais une seule réflexion sous deux angles différents.

Qu'ils soient les premiers destinataires de ces pages.

L'histoire nous a montré que la vie religieuse durera aussi longtemps que durera l'Église. Elle a fait preuve d'une remarquable capacité de survie, d'une merveilleuse aptitude à se développer et à s'adapter, malgré les périodes de crise, malgré les hauts et les bas que la vie religieuse a connus. Si nous avons le courage, l'ouverture d'esprit et la disponibilité nécessaires pour nous laisser guider par l'Esprit, l'œuvre commencée par saint De La Salle et développée par les générations de ses fils pendant près de trois siècles connaîtra un nouvel épanouissement de son dynamisme dans la prochaine génération, c'est-à-dire au cours du siècle prochain.

H. Charles-Henry, *Discours au Chapitre général*,  
23 avril 1976.<sup>1</sup>

---

1 Dans le Rapport du Fr. Supérieur général au 40<sup>ème</sup> Chapitre général. Cfr. AMG, ED 278/1.



# Présentation

En cette année 2025, l’Institut des Frères des Écoles Chrétiennes commémore les 300 ans de sa reconnaissance en tant qu’institution sociale. C’est une bonne occasion de contempler l’avenir et de s’interroger sur le sens de son parcours au cours de ces trois longs siècles d’existence.

C’est ce que vise cette réflexion et c’est pourquoi elle commence par rappeler quelques dates.

Tout avait commencé vers 1680, avec les croisements successifs des parcours de Roland, de La Salle, Nyel et Barré. Ce n’est pas le moment d’entrer dans les détails de ces rencontres, mais plutôt de les situer, environ un demi-siècle avant la date dont on célèbre actuellement le tricentenaire.

À Reims, les vies de ces quatre personnes avaient convergé vers un point commun : l’éducation scolaire des filles et des garçons des pauvres. Dès le début, ils ont su qu’ils n’y parviendraient pas sauf à rassembler des groupes de personnes engagées dans cette tâche. Ce fut là le point de convergence : le groupe, qui allait bientôt devenir une communauté. Aujourd’hui, avec le recul historique et la situation actuelle de leur héritage, nous pouvons l'affirmer sans aucun doute.

Et d’une manière ou d’une autre, ils ont essayé de l’assurer.

Dans le cas de l'institution lasallienne, cette stabilité allait être atteinte au début du nouveau siècle, après ses 25 ou 30 premières années d'existence. C'était clairement le cas en 1710. C'est pourquoi nous pouvons dire que cette Institution est entrée dans le XVIII<sup>e</sup> siècle avec la configuration interne qui allait la maintenir pendant les trois siècles suivants.

Il lui manquait cependant sa reconnaissance légale. Pour la loi, il s'agissait d'un regroupement de personnes qui s'occupaient d'une poignée d'écoles. Rien de plus, de sorte que l'ensemble n'avait pas d'entité juridique. Cela, comme on peut le comprendre, devait préoccuper ses membres face au défi de transmettre leur engagement à la nouvelle génération.

Ce souci fut au centre des préoccupations pendant les 15 années suivantes, à l'issue desquelles il fut définitivement effacé par la Bulle *In Apostolicae dignitatis solio*, de Benoît XIII, à la fin du mois de janvier 1725. Dans cette Bulle, le Pape reconnaissait, approuvait et confirmait l'existence d'une petite communauté dont le siège principal se trouvait à Rouen, dans le faubourg Saint-Yon. Il l'encourageait à continuer à vivre comme jusqu'alors.

Il s'agissait de l'*Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*.<sup>2</sup>

---

2 Sur toute cette question de la Bulle d'approbation de l'*Institut lasallien*, cf. Frère Maurice-Auguste, *L'*Institut des Frères des Écoles chrétiennes* à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la Bulle de Benoît XIII (1725)*, Cahiers lasaliens II, Rome, 1962, vi+416pp. Ouvrage magnifique, riche en nuances, très bien documenté.

À cette époque, ses écoles ne connaissaient pas de problèmes graves : elles fonctionnaient bien, basées sur une pédagogie de l'attention continue du maître et de son application de la logique et de l'ordre à l'apprentissage ; elles constituaient en outre un réseau, de sorte que dans leur ensemble, elles garantissaient les réussites et corrigeaient les erreurs de chaque lieu. La société le savait, le reconnaissait et était prête à leur confier ses enfants, à condition que quelqu'un de bonne volonté et de bonne fortune se présente pour soutenir le projet scolaire.

Depuis ses débuts, comme nous l'avons rappelé, son besoin était d'un autre ordre et concernait son institution même, la société ou la communauté que constituaient ses enseignants.

Tant que son premier fondateur était en vie, on pouvait dire que l'Institution se confondait avec lui. En effet, il représentait pour la société et pour les Frères la continuité, la cohérence maintenue, l'identité. Maintenant qu'il était mort, c'est-à-dire depuis 1719, il n'y avait plus aucun signe de l'autonomie de leur identité collective. Il ne restait qu'eux et leur technique pédagogique et organisationnelle, mais ils n'étaient rien face à l'ordre juridique de la société.

Ils devaient exister en tant que corporation responsable d'un réseau d'écoles. Cela leur a coûté beaucoup d'efforts, mais ils y sont parvenus. Tout s'est réglé entre septembre 1724 et janvier 1725, cinq mois qui ont mis fin à quatre années de négociations.

Il y avait deux domaines, l'État et l'Église, et aucun des deux ne pouvait être qualifié de premier ou de second. Et,

peut-être, si l'on y regarde de plus près, cette simultanéité aide à comprendre de quoi il s'agit et en quoi elle peut nous aider à comprendre le présent.

La reconnaissance par l'État a été obtenue en premier lieu : il s'agissait des Lettres patentes, à la fin du mois de septembre. Le régent, le duc d'Orléans, avait refusé à plusieurs reprises de les accorder, pour diverses raisons. Peut-être en raison de son inclination plus marquée pour le jansénisme (absent chez les Frères), peut-être simplement parce qu'il ne voulait pas imposer à l'administration de l'État une autre institution plus ou moins religieuse ou semi-monastique. Le fait est qu'à sa mort, le très jeune roi Louis XV accepta de signer le document qui lui fut présenté.

Par la suite, sans que l'on puisse dire que cela ait été influencé par le roi, l'acceptation romaine fut obtenue. Ce sont les Congrégations ou Dicastères du Secrétariat pontifical et du Concile qui, en décembre de la même année, avaient déjà préparé l'acceptation de la demande des Frères. Le Pape l'accepta à la date que nous connaissons, le 26 janvier.

Le roi et le Pape : à chaque négociation, il y avait eu un moment où l'on cherchait à obtenir la reconnaissance A pour garantir la reconnaissance B, qui semblait finalement plus intéressante. Ainsi, ils pensaient parfois que l'obtention des Lettres patentes faciliteraient celle de la Bulle et parfois que l'obtention de la Bulle faciliterait celle des Lettres patentes. En réalité, l'une ou l'autre leur suffisait : l'autre viendrait d'elle-même, en temps voulu.

C'est l'histoire. Aujourd'hui, trois siècles plus tard, il est important de prendre conscience des implications de ce fait.

En effet, le fait que ces deux reconnaissances supposent l'acceptation sociale d'une institution religieuse signifie que certains traits de sa définition peuvent avoir une forme civile et une portée religieuse, et vice versa. Par exemple, le fait que la profession des trois vœux monastiques implique un statut économique, professionnel et social spécifique.

Ce fut le cas d'Institutions telles que l'Institution lasallienne. Nous comprenons ainsi, par exemple, que la suppression de ces vœux par l'autorité civile impliquait la suppression de toutes les Institutions définies à partir de leur profession. Cela s'est produit en août 1792, pendant la Révolution.

1726, 1792 : il pourrait sembler qu'avec ces références, nous faisons allusion à des questions relevant de l'Ancien Régime, qui ne nous concernent pas aujourd'hui, mais ce n'est peut-être pas le cas.

Par exemple : quel était le sens de ces vœux : conclure un contrat de travail ou témoigner du royaume de Dieu ? En conséquence, s'agissait-il d'une consécration ou d'un contrat ? Était-il possible d'exprimer autrement le lien institutionnel et leur engagement social ? Et, en réfléchissant à notre époque, comment auraient-ils exprimé aujourd'hui leur engagement envers l'école populaire et se seraient-ils ainsi constitués en entité reconnue par la loi ?

Il s'avère donc que, trois siècles plus tard, cette Bulle offre à l'Institution lasallienne un point de vue très utile face au défi de son avenir.

Par exemple, nous ne pouvons évoquer la perplexité des membres du dernier Chapitre général face au thème de l'Association sans nous heurter à des questions telles que celles que nous venons d'énoncer. Leur difficulté à y répondre était due à la difficile harmonisation des différents modèles rencontrés lors de cette assemblée.

C'est pourquoi nous disons que la Bulle, en cette année anniversaire, aide à s'interroger d'une manière nouvelle tant sur l'identité de la communauté lasallienne que sur celle de ses membres. Elle conduit peut-être davantage à poser la question qu'à y répondre, c'est vrai, mais elle empêche de s'en tenir à des formules superficielles qui ignorent l'histoire ou ne font simplement que se répéter.

La Bulle montrait le lien entre identité et réseau : d'une part, elle reflétait la conviction des Frères que sans réseau l'identité de chaque école ne pourrait être préservée ; d'autre part, elle affirmait que sans l'identité de chaque communauté, le réseau ne saurait exister. Le réseau et l'identité se rendaient mutuellement possibles.

Tel était le contenu de la Bulle.

Ce n'est pas une contribution négligeable, surtout si l'on considère que la grande question du siècle dernier dans le monde lasallien a été de définir la communauté. Et que cette communauté, comme tant d'autres, se définit habituellement par les vœux (selon la théologie la plus courante).

C'est pourquoi nous devons rappeler dès cette première page un fait bien connu des premiers biographes lasaliens : la première demande que les Frères ont adressée à Rome

pour obtenir leur reconnaissance ne comprenait pas les vœux religieux conventionnels. Elle mentionnait d'autres vœux : l'obéissance et la stabilité dans le service éducatif aux pauvres.

Il s'agissait de vœux, sans aucun doute. Mais de vœux qui exprimaient l'engagement existentiel envers un projet chrétien auquel les membres de la communauté se croyaient appelés par Dieu. Et cet appel et cet engagement impliquaient logiquement un mode de vie concret.

De cette foi partagée qui animait leur engagement, nous disons qu'elle définissait et définit encore aujourd'hui la communauté lasallienne.

Et nous pouvons dire que, 300 ans après cette Bulle, elle a continué à se développer tout au long du siècle dernier au sein de cette Institution. C'est ce que cette étude vise à montrer.



# Première partie : Un siècle de signes

## **Trois étapes dans l'émergence d'un nouveau modèle**

Nous ouvrons cette étude en 1725, date de la Bulle, mais l'Institution lasallienne était née près de cinquante ans auparavant, comme nous l'avons également rappelé. Il est indispensable de garder cela à l'esprit pour comprendre à la fois son actualité et son évolution depuis plus de trois siècles.

Si nous regardons la période qui a précédé la Bulle, c'est l'époque du mouvement que les historiens ont appelé la Modernité. La Bulle est l'un de ses moments initiaux, en ce qui concerne l'inclusion de la communauté lasallienne dans la dynamique historique ouverte sous ce nom.

C'est pourquoi nous voyons son souvenir réapparaître lorsque cette grande période de l'histoire montre des signes d'épuisement ou de transformation qui affecteront nécessairement toutes ses créatures.

La communauté lasallienne est en effet née avec la modernité, dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle français. La

Bulle le reconnaissait, sans utiliser, bien sûr, des catégories historiques qui ne sont apparues que bien plus tard. Elle avait déjà un siècle, 100 ans, lorsqu'elle a traversé la grande épreuve de la Révolution. Elle a alors disparu, ou presque, pendant une dizaine d'années, pour renaître grâce aux nouvelles formes d'animation sociale qu'allait créer la nouvelle administration.

Elle ne renaquit d'ailleurs pas seule. En effet, de nombreuses institutions virent le jour sur son modèle, avec les mêmes objectifs et des structures similaires, ne différant que par leur implantation géographique. L'énorme développement du modèle supposait pour les autres une reconnaissance implicite de la garantie qu'elles offraient face aux nouvelles réalités sociales.

On comprend facilement que la consolidation institutionnelle au cours du nouveau siècle, le XIX<sup>e</sup>, devait représenter un défi important pour l'esprit qui l'avait animée au XVIII<sup>e</sup>. Il s'avérait qu'un mouvement inspiré à la fois par l'Évangile et par la société de l'Ancien Régime était désormais intégré dans la conception bureaucratique de la société bourgeoise.

C'est pourquoi nous acceptons aujourd'hui en toute sérénité la question du rapport entre la vie profonde de la communauté lasallienne et ses différentes configurations historiques et géographiques. Cela fut le cas non seulement dans son pays d'origine, mais aussi dans le monde entier où ce modèle bourgeois d'administration sociale s'est répandu.<sup>3</sup>

---

3 À partir de ces premières pages, nous jetons un pont vers le début de la *Deuxième partie* de cette étude : *I. Une institution dans l'histoire*.

## Percevoir les « signes des temps »

Nous avons évoqué un moment de la Révolution française, en 1792. Les Institutions religieuses consacrées à l'éducation ont connu une autre épreuve similaire. C'était à la fin d'un autre siècle, au début du XX<sup>e</sup> siècle, et cela s'est reproduit en France entre 1901 et 1905. Cela a touché toutes les Institutions religieuses, sans exception : cela a commencé par les ordres et les congrégations et s'est terminé par la séparation de l'Église et de l'État.

Cette fois-ci, la crise eut une portée bien plus grande. Elle éclata d'abord dans un endroit précis, dans un pays donné, mais elle se propagea rapidement à plusieurs autres. Le caractère traumatisant des cinquante années qui suivirent rendit difficile d'en voir la portée. En raison même du caractère sanglant de nombreuses situations, elle fut surtout considérée comme un martyre plutôt que comme un défi lancé par l'Histoire à l'Institution.

Aujourd'hui, nous pouvons considérer cette deuxième épreuve comme un échec. Tant pour cette Institution que pour les différentes administrations des États. À l'issue de ces terribles cinquante années, rien n'était plus comme avant. Ni l'administration, ni les institutions sociales.

Partout, de nouvelles formes avaient vu le jour. Cela avait été le cas dans les modèles scolaires, dans la conception de l'éducation, dans les ressources et dans la méthodologie. La pensée et le langage avaient également changé. Aidés par la dynamique de l'histoire et les bouleversements sociaux, catalysés par le Concile, tous ces changements allaient devenir définitivement évidents entre 1960 et 1970.

À partir de cette décennie, tout allait apparaître différent.

Important : ce n'est pas le Concile qui a provoqué le changement. Dans le Concile, le monde a vu un signe majeur que tout était différent et qu'il fallait examiner l'état réel de la foi et de toutes les Institutions de la foi. C'était l'histoire, qui commençait par surprendre, puis submerger, et enfin ouvrir la voie à une ère nouvelle.

Le mouvement venait de beaucoup plus loin. Il apparaîtra entre les lignes à plusieurs reprises tout au long de cette étude.

Les savants avaient clairement identifié sa présence dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils pouvaient ainsi parler d'une génération de changement, symptôme de l'épuisement du modèle précédent, ou simplement avant-garde d'une nouvelle façon d'envisager la vie des peuples.<sup>4</sup> Il suffit de rappeler Léon XIII et ses encycliques sociales, soulignant les modifications des sociétés ; l'entrée des partis et des syndicats dans la configuration des organes sociaux ; la radicalisation générale des options politiques ; et la nouvelle orientation tant en philosophie qu'en esthétique et en théologie.

La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle est en effet un exemple de ce qui se passe lorsque la culture troque l'éthique contre l'économie. Ce changement implique que l'appartenance et la communauté sont étouffées par la rentabilité et l'exploitation. Dans ces cas, le progrès se mesure généralement par

---

4 C'est la thèse, par exemple, de Norman Stone, dans son ouvrage *La Europa transformada, 1878-1919*, Siglo XX., 1985, p. 506.

l'efficacité des organisations sociales, et pas nécessairement par leur sens.<sup>5</sup> Logiquement, tout entre en crise.

Ce mouvement ou ce processus de changement allait conduire à de nouvelles guerres et à de nouveaux modes politiques. Il allait faire sombrer les anciens systèmes économiques et obliger à tout repenser. À l'aube des années 50, il finirait par proposer un nouvel ordre mondial, tant sur le plan politique que commercial.<sup>6</sup> Le monde avait besoin d'un autre modèle.

C'est ainsi que le Concile est né, à cette époque. Comme l'une des manifestations du nouvel ordre, peut-être la plus significative et la plus importante, justifiant d'autres manifestations et en provoquant beaucoup d'autres. À sa lumière, toute l'Église allait s'engager dans une voie différente.

Tout serait marqué par le principe que nous avons évoqué : les origines, la foi initiale. Le chemin consisterait et consiste à mettre en parallèle la foi qui a fondé les institutions avec celle qui les avait maintenues et les maintient. Plus concrètement : considérer les réalisations professionnelles, les structures au service de l'Église et de la société, en dialogue avec celles des siècles passés et leur évolution.

---

5 Rubem Alves l'illustre par la comparaison entre les dinosaures et les libellules, contemporains il y a très longtemps, les uns aujourd'hui disparus, les autres toujours vivants. Cf. son ouvrage *Hijos del mañana*, Sígueme, 1976, p. 231.

6 Nous faisons référence au mouvement qui va des accords de Bretton Woods à la Déclaration des droits de l'homme, 1944-1948. C'est dans cet espace que sont nés la Banque mondiale, le FMI et le GATT.

Il s'agissait, exactement, de soumettre toutes nos formes à un audit à la manière des principes de Lavoisier sur la matière et la conservation de l'énergie. Il s'agissait de retrouver l'esprit de ce qu'on a appelé le charisme fondateur, de vérifier ses présences présumées, d'examiner les nouveautés et les transformations possibles.

### Trois attitudes, trois moments

Dans ce processus, un nouveau facteur devait logiquement apparaître : la reconfiguration du groupe éducatif, en particulier la relation entre le « consacré » et le « laïc » au service du même projet.<sup>7</sup> Son émergence s'est déroulée en trois phases, clairement présentes dans l'itinéraire lasallien du XX<sup>e</sup> siècle.

La première est le rejet. La communauté lasallienne ne peut accepter la présence du non-religieux dans son école : les dimensions de l'une et de l'autre coïncidant, il n'est pas logique d'admettre dans l'une quelqu'un qui ne peut être admis dans l'autre. À la place, un comportement rigoureux et austère est proposé aux anciens membres du groupe.

C'est clairement le ton des 50 premières années du XX<sup>e</sup> siècle lasallien. C'est pourquoi nous les qualifions de **Restauration**.

---

7 Ce jeu « sacré/profane » est au cœur de notre étude et réapparaîtra logiquement dans les dernières pages de notre étude, dans la deuxième partie.

La deuxième phase est l'admission des laïcs dans le travail de l'école. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'éducation connaît une expansion sans précédent, avec l'inclusion d'une série de spécialisations auxquelles la communauté initiale ne peut répondre, de sorte que les laïcs sont acceptés. L'expérience montrera cependant que, malgré la bonne volonté institutionnelle, les laïcs sont accueillis davantage comme des travailleurs que comme des collaborateurs partageant le même esprit.

Cela s'inscrit aussi clairement dans la période allant du Concile au Chapitre lasallien de 1993. C'est une autre époque : **le Renouveau**.

La troisième est l'admission du laïc dans la communauté lasallienne. Dans ce cas, un facteur nouveau et très significatif apparaît : l'intérêt du laïc à participer à l'esprit de la communauté lasallienne. Cela affecte logiquement la définition de cette communauté, exclusive aux Frères jusqu'alors, et provoque une grande confusion, suivie soit d'espoir, soit de désenchantement.

Cela s'annonçait depuis les années 70 dans plusieurs secteurs et avait tout envahi depuis 2000. Clairement : c'est le temps de **la Refondation**.

Dans ce parcours général, il existe des espaces du monde lasallien où les trois étapes se sont succédé ; dans d'autres, on n'est pas encore arrivé à la deuxième ou à la troisième ; et il y en a où on est arrivé à la deuxième, voire à la troisième, sans avoir vécu les précédentes. Ce phénomène est très important pour comprendre les relations entre les différents secteurs.

Il en a été ainsi, il en est ainsi. Et, en raison de son importance, cela doit signifier quelque chose.

Ce processus a entraîné une transformation totale de la communauté lasallienne. Peut-être devrions-nous même dire que nous ne sommes pas face à une modification de la formule précédente, mais à sa disparition. Insensiblement, ce qui était autrefois une Communauté est devenu une Organisation. C'est pourquoi il est parfois si difficile, voire impossible, d'atteindre la troisième phase du processus que nous venons d'évoquer.

Si les origines lasallienes – comme celles de toutes les Institutions religieuses nées dans la modernité pour le ministère de l'éducation –, si toutes les congrégations sont nées comme une communauté de communautés capables d'animer les écoles, il se peut maintenant qu'elles n'existent plus, qu'elles aient disparu, absorbées par l'organisation éducative.

C'est pourquoi nous disons que tout dépend de la possibilité d'atteindre la troisième phase, sinon la transformation ne dépasse pas la deuxième. Si la troisième phase n'est pas atteinte, compte tenu également de l'âge moyen, nous devons affirmer qu'il ne reste plus qu'une génération. Dans ce cas, nos institutions, qui sont nées avec la modernité, mourront avec elle.

Dans l'autre cas, si la troisième phase est atteinte, nous vivrons la véritable transformation de l'énergie : nous serons passés d'une communauté à une autre, dans un pro-

cessus de refondation et toujours dans le cadre du même dessein.<sup>8</sup>

Il est évident que nous ne prétendons en aucun cas résoudre ce dilemme dès cette première page. Tout d'abord, parce qu'il faut étayer avec beaucoup de soin la possibilité même de la troisième phase. C'est, une fois encore, le défi de la Bulle : la fidélité et la continuité de ce qui a été établi.

En effet, il ne suffit pas de considérations de bonne volonté, d'un accueil mutuel fondé davantage sur l'agréable des relations que sur leur vérité. L'agréable, la satisfaction peut-être d'un travail bien fait, ne suffisent pas à résoudre la question de la compatibilité de deux identités qui, pendant des siècles, ont été séparées, voire opposées.

Dans la communauté lasallienne, comme dans toute autre communauté, il y a deux identités à définir : nous et moi, pluriel et singulier. Et elles doivent être résolues simultanément, c'est-à-dire en arrivant à une définition commune, comme dans toute autre communauté. On est autant ce à quoi on appartient, et vice versa. Cela n'annule ni la communauté, ni la personne : cela les amène à se définir mutuellement. La communauté n'est pas une somme, et les personnes ne sont pas des numéros. Nous le savons tous.

---

8 Il s'agit certainement du même processus que celui décrit par Joan Chittister dans *The way we were, A story of conversion and renewal*, New York, 2005. Dans son cas, il s'agit d'un récit très local et personnel, mais sa dynamique est très proche de celle de n'importe quelle institution. Comme celle des Lasalliens, dans ce cas précis.

Et il y a une autre raison de ne pas précipiter la réponse : le risque de faire de l'instinct de survie un guide pour l'avenir.

Dans ce cas non plus, la bonne volonté ne suffit pas, car elle peut très bien fausser tout le discours en habillant d'espérance le désespoir. Dans la communauté lasallienne, comme dans toute autre communauté, on tombe à un moment ou à un autre dans cette déformation des faits.

Dans ce cas, l'alternative consiste généralement à les classifier ou à disparaître.

### **Et un avertissement : le langage, qui peut être un piège**

Dans cette réflexion sur l'histoire des formes d'une institution, il faut inclure la question du langage de cette institution. C'est peut-être la plus importante de ses formes.

La conjoncture sociale ou historique influence la configuration physique ou matérielle des gestes de cette foi et de cette énergie initiale ; elle affecte également la pensée et les codes linguistiques qui expriment ces formes.

Le langage est l'une des formes historiques de la foi et de l'énergie qui animent les institutions. C'est pourquoi le langage est également affecté par le processus de cette loi physique : à un moment donné, il apparaît, puis à un autre, il se transforme. À un moment donné, il répond et s'adapte au projet, puis à un autre, il devient creux, même s'il peut continuer à être utilisé au sein de l'institution sans servir à rien.

Le langage est souvent l'une des formes les plus récalcitrantes au changement ou à la transformation des formes institutionnelles. Cela s'explique par le fait que souvent, les gens ne le perçoivent pas ainsi ; ils ne se rendent pas compte que le langage change aussi, tout comme les institutions. Au contraire, ils pensent que le langage peut rester figé pour toujours, parfaitement valable dans des formules héritées d'époques antérieures.

C'est pourquoi nous disons que sa relation avec les processus historiques ou sociaux est souvent inconsciente, imperceptible. Souvent, les institutions comprennent qu'elles doivent changer leurs formes physiques, mais pas autant leur langage, leur discours théorique.

Il peut ainsi arriver qu'une institution se crée en phase avec les transformations de l'histoire parce qu'elle transforme ses installations, mais qu'elle reste néanmoins ancrée ou prisonnière de son propre langage. Dans ces cas-là, le langage, qui était autrefois pensée, devient idéologie.

Lorsque cela se produit, l'énergie initiale n'a pas disparu. Elle a seulement transformé son aspect, elle s'est évadée, elle anime d'autres situations et donne lieu à un vocabulaire institutionnel apparemment inconnu.

\*\*\*\*\*

Pour commencer par une référence précise, nous ouvrons cette histoire en 1904 : le 7 juillet, les Frères des Écoles chrétiennes ont été bannis de leur terre natale. Nous sommes en France et le gouvernement général de l'Institut lasallien réside encore à Paris.

# Première étape : restaurer

... III. Il est important de procéder à une réorganisation religieuse de nos écoles : a) par l'élimination urgente de l'élément féminin, utilisé dans certains endroits en raison des circonstances de la guerre ; b) par la réduction progressive de l'élément civil, les Supérieurs ne devant consentir à aucune ouverture de nouvelles écoles qui entraînerait une augmentation de ce personnel dans le District ; c) en révisant les horaires scolaires, afin d'alléger le travail des Frères dans tous les types d'écoles, en particulier dans les internats, et leur donner ainsi la possibilité de satisfaire les exigences de leur vie religieuse et professionnelle.

1946. *Chapitre général.*<sup>9</sup>

---

9 Circulaire 318 (16/7/46) *Résultats du Chapitre Général*, p. 90. La proposition de la Commission au Chapitre comportait une nuance significative et intéressante : elle parlait d'« élimination urgente » en ce qui concerne le personnel féminin, et d'« élimination prudente » en ce qui concerne l'élément civil, c'est-à-dire masculin (AMG, dactylographié). De 1956 : « 5. Que le choix des maîtres laïcs soit tel qu'il n'engage que d'authentiques chrétiens, pouvant devenir de vrais collaborateurs à notre mission d'Église. 6. Que la clôture de la communauté soit respectée par nos professeurs laïcs et que, dans l'emploi du personnel enseignant féminin, réduit au minimum, soient observées les règles de la prudence » Circulaires 318 (pour 1946) et 354 (pour 1956).

Au cours de la période que nous étudions, cette première période est clairement délimitée par la présence de la Bulle dans la documentation lasallienne.

On peut ainsi fixer chronologiquement, entre 1903 et 1950 : d'abord, une Circulaire sur la Bulle, puis son inclusion en prologue dans la nouvelle édition des *Règles*.

Au cours de cette période, outre deux guerres mondiales, nous assistons à l'émergence des fascismes, les crises économiques vers 1930 et à trois drames lasalliens : leur expulsion de France et les persécutions au Mexique et en Espagne. Ces derniers drames ne sont pas exclusifs aux lasalliens, bien sûr, mais touchent toutes les Institutions de l'Église.

Une période difficile, marquée par une grande confusion.

Nous développons cela en trois étapes :

1. Deux Circulaires et un Prologue : la présence de la Bulle comme critère d'orientation, direct ou implicite, dans les moments de perplexité.
2. Les événements de 1904 : la conscience de l'identité lasallienne face à la suppression en France.
3. Un demi-siècle plus tard, à nouveau les *Règles* : le moment final de la Restauration, après la Seconde Guerre mondiale.

## 1. Deux Circulaires et un Prologue

Nous parlons de deux, mais nous pourrions dire trois Circulaires, voire quatre.

En effet, dès le 14 janvier 1825, le Frère Guillaume-de-Jésus, Supérieur général, avait écrit une charmante Circulaire rappelant à toutes les communautés le centenaire de la Bulle.

Elle compte quatre pages. Dans celles-ci, le Supérieur, plein de joie, évoque les désastres des jours de la Révolution et les compare à ceux que vit la génération suivante. Il trouve des motifs de satisfaction et même de fierté, pourrait-on dire, en voyant le nombre de nouvelles professions religieuses et la demande d'écoles et de Frères qui jaillit de toutes parts.

Il attribue cela à la régularité et le célèbre à l'occasion de l'anniversaire de l'approbation des *Règles*. Il considère en effet la Bulle comme son approbation, la grande preuve que l'Institut avait été reconnu. Les *Règles* en sont l'âme.

C'est pourquoi il invite toutes les communautés à accorder un jour de congé dans toutes les écoles<sup>10</sup> et à le consacrer à la prière, toute la journée, en action de grâce et en examen de régularité.

---

10 Le Supérieur général fait remarquer que, si l'avis de la circulaire n'arrive pas à la date prévue (du 14 au 26 janvier, délai trop court), le jour de congé et les célébrations qui s'ensuivent doivent avoir lieu à une date proche.

Il va sans dire que pour le Supérieur, il n'y a pas de place pour l'émergence de l'administration bourgeoise dans les sociétés européennes, ni pour le développement des connaissances de base dans la société, ni pour la promotion du bien-être des classes populaires. Tout cela relève d'une analyse anachronique, qui ne sera possible que bien des années plus tard. Et pourtant, c'est vrai, tout comme l'est la bonne volonté des administrateurs sociaux de l'époque.

Le 19 février 1903, le Frère Gabriel-Marie envoyait une autre Circulaire à l'Institut. Il s'agit de la numéro 119, intitulée *Historique de la Bulle d'Approbation*. Cette fois-ci, il s'agit d'autre chose : nous passons de 4 à 62 pages, et l'approche est beaucoup plus solennelle.

Dans ce cas non plus, il n'y a ni la crise de la société bourgeoise, ni la naissance de nouveaux modèles politiques, ni l'acceptation ou le rejet de la participation sociale, ni le changement de la mentalité culturelle, ni l'instabilité sociale.

Nous sommes le 19 février : un mois plus tard, le 18 mars, les Chambres rejettent toutes les congrégations religieuses d'enseignement. Le Supérieur sait ce qui va se passer et signe la Circulaire. Il s'y préparait depuis longtemps.

Le sujet, comme on peut le supposer, est la dispense éventuelle des vœux de plusieurs dizaines de milliers de religieux qui ne quitteront pas leur pays et conserveront leur emploi d'éducateur dans une autre école ou peut-être dans la leur. Le Supérieur, tous les Supérieurs en réalité, voyaient cela arriver. Pour sa part, le Frère Gabriel-Marie rappelle la Bulle.

Il n'y a ni fête, ni joie, ni invitation à la régularité. Dans sa matérialité, c'est un texte délibérément intemporel. On dirait qu'il est écrit davantage pour l'extérieur que pour l'intérieur de la communauté lasallienne : pour que l'on sache qui nous sommes.

Son intention est autre. Le Supérieur sait que la suppression imminente des congrégations n'affectera pas la communauté lasallienne en raison de sa reconnaissance particulière depuis l'époque de Napoléon. Mais il sait aussi que cette même reconnaissance peut être révoquée, ce qui signifie que sa communauté devra également faire face à un problème qui lui est pour l'instant étranger.

Et il argue alors : aucun évêque n'a le pouvoir de dispenser des vœux. C'est une prérogative réservée au Pape, sur proposition des Supérieurs. Que cela soit très clair pour tous, Frères, évêques et fondateurs d'écoles.

Une fois de plus, le rapport entre la loi de l'État et le concept de la vie consacrée.

Au fond, c'est la même chose que nous trouverons vingt ans plus tard, le 1er novembre 1924, dans la Circulaire 241 sur le deuxième centenaire de la Bulle. Le Supérieur, cette fois-ci, est le Frère Allais-Charles. Et elle compte 43 pages.

La Circulaire reprend, parfois mot pour mot, des paragraphes et même des pages de 1903, sur la genèse et la réception de la Bulle. Elle ajoute deux thèmes : le respect envers le Pape et quelques observations pratiques sur le travail scolaire.

La référence au Pape s'explique entre autres par le fait qu'un an et demi auparavant, il était intervenu pour trancher la question du latin, dans le contexte général des traités du Latran.<sup>11</sup> Beaucoup au sein de l'Institut lasallien ont eu du mal à l'accepter, déterminés à maintenir un modèle d'école primaire et secondaire hérité des origines.

Les commentaires concrets sont au nombre de trois. Ils concernent d'abord l'esprit de l'Institut, tel qu'il peut être compris à partir du patronage et de la dévotion à saint Joseph et à l'Enfant Jésus ; ensuite, le thème de l'enseignement gratuit ; et enfin, le soin apporté au cours de religion.

En accord avec tout cela, il propose la célébration d'une neuvaine avant le 26 janvier suivant.

L'Institut retrouvera cette Circulaire 241 en 1950, dans un volume de 384 pages intitulé *Régularité et Sainteté*.<sup>12</sup> Par rapport à ce qui a été présenté en 1924, cette édition ajoute une lettre de Pie XI au Supérieur et à l'Institut, à l'occasion de l'anniversaire de la Bulle, un mois après la publication de la Circulaire.

Dans l'ensemble, l'orientation de la Circulaire n'est pas les vœux, mais la *Règle*, de sorte que le volume rassemble onze autres Circulaires de l'Institut sur ce sujet. Pour notre étude, cette collection est importante car en 1947, la nou-

---

11 Pour s'orienter sur ce sujet, cf. H. Henri Bédel, dans le quatrième volume de son *Initiation à l'histoire de l'Institut*, (Études lasaliennes II, Rome, 2006), chap. 4.

12 Publié à la *Procure Générale*, Paris.

velle édition de la *Règle* était parvenue aux communautés avec la Bulle en prologue.

Comme on peut le constater, au cours de ce demi-siècle, la Bulle est d'abord interprétée à partir des vœux, puis à partir de la *Règle*. Il est frappant de constater qu'aucun de ces deux thèmes n'apparaissait lorsque les Frères ont présenté au tribunal de Rome leur portrait, le règlement de leur vie. Ni les vœux (la « triade »), qui ont été inclus à la suggestion de Rome pour faciliter l'approbation, ni la *Règle*, qui avait été présentée sous la forme d'une vingtaine de thèmes et qui a abouti à un bloc de dix-huit.<sup>13</sup>

---

13 Cf. H. Maurice-Auguste, *Les Frères...*, Cahiers lasalliens II, pp. 138-148.

## 2. Dans les événements de 1904

Cette présence de la Bulle à l'horizon de l'Institut montre que se référer au début du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas aller trop loin pour étudier le présent et l'avenir immédiat de l'Institution lasallienne. C'est à cette époque que les conditions du jeu mission-consécration-communauté ont été fixées pour un siècle.

C'est à cette époque que nous trouvons une lumière très précise pour comprendre à la fois l'identité du Frère et le développement de notre thème tout au long du siècle qui s'ouvre. Il manque certes de nombreux éléments, car le monde et les consciences ont évolué, mais cette lumière continue d'abriter et de donner un sens à ce que nous vivons aujourd'hui.

La suppression de la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes en juillet 1904 a complété celle de toutes les autres au cours de l'année précédente, 1903, en tant qu'Associations non reconnues par la loi.

Comme nous l'avons dit, ce n'était pas la première fois et beaucoup se sont sentis poussés à s'en souvenir.<sup>14</sup> Cela supposait de mettre en parallèle deux conjonctures, sans que le siècle écoulé n'ait apporté aucun changement dans leur appréciation du fait même de la suppression. Cela s'était produit en août 1792. À l'époque, comme en 1904, l'argumentation des législateurs dénonçait : il y avait quelque chose dans les statuts de la Congrégation qui heurtait la nature de la société, au point de la rendre inadmissible.

---

14 À ce sujet, cf. Georges Rigault, *Les Temps de la sécularisation, 1904-1914*, Rome, 1991, p. 307.

Au temps de la Révolution, les vœux constituaient l'obstacle, car ils étaient incompatibles avec le slogan révolutionnaire de liberté et de droits du citoyen. En 1904, le sujet revenait, mais de manière peut-être plus complète : si une institution professe le renoncement à ce monde (les vœux), elle ne peut être reconnue comme légitime pour éduquer les enfants de ce monde.

C'est là le thème et la première des deux forces principales qui configurent l'attitude de l'institution lasallienne face à l'avenir : la société, par le biais de son administration, estime qu'il existe une incompatibilité entre la consécration religieuse et le ministère éducatif.<sup>15</sup> Nous aborderons ensuite la seconde force, la foi, exprimée dans la lettre de saint Pie X, mais pour l'instant, nous nous concentrerons sur la première : tant en 1904 qu'en 1792, il existe un fossé entre le credo défendu par la communauté lasallienne et celui de la République. Peut-être même une opposition.

Il nous semble aujourd'hui évident qu'outre ce type d'approche, théorique ou doctrinale, il en existait d'autres, beaucoup plus basses, compétitives et même économiques.<sup>16</sup> Le réseau éducatif des congrégations religieuses

---

15 Il n'est pas inutile de rappeler ici l'ouvrage d'Adolf Harnack, *Das Mönchtum, seine Ideale und seine Geschichte*, publié dès 1881 et réédité cinq fois en allemand au cours des vingt années suivantes. Il devait exister d'autres ouvrages sur le sujet, mais celui-ci, écrit par un théologien aussi important et controversé, suffit à catalyser l'interprétation sociale de la relation entre la consécration religieuse et le ministère éducatif.

16 Ce sujet a été étudié par le Frère Robert Tronchot, *Les Temps de la sécularisation, 1904-1914, La Liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes*, Rome, 1991, p. 272.

avait une importance et un volume extraordinaires. Il avait également une grande qualité, comme on a pu le constater lors des distinctions obtenues à l'Exposition universelle de Paris en 1900.<sup>17</sup> Et il était extrêmement convoité, à plusieurs égards.

Dans cet essai, nous ne nous intéressons qu'à un seul aspect, celui théorique de l'identité, tout en reconnaissant l'influence des autres aspects sur celui-ci. Nous comprenons ainsi, par exemple, que la conscience que l'on en avait dépendait clairement de celle que l'on avait à l'égard de tout le reste, tant sur le plan social que politique. Il était impossible, par exemple, d'atteindre une objectivité suffisante lorsque les jeunes Frères, affectés comme tous les autres jeunes français au service militaire, devaient accomplir non pas un an, comme leurs camarades de l'enseignement public, mais trois.<sup>18</sup>

Il est donc inimaginable qu'ils aient pu garder suffisamment de sérénité au milieu des diatribes contre la III<sup>e</sup> République, alors que l'Église de France avait refusé d'accepter

---

17 Recueillis dans la Circulaire 96, du 2 octobre 1900. Selon les mots du Frère Nicolas Capelle, se référant à la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle : « Au cours de ces années, l'activité pédagogique fut débordante et atteignit son apogée lors de l'Exposition universelle de 1900, au cours de laquelle le jury décerna à l'Institut plus de 60 récompenses, dont quatre « Grands Prix », 14 médailles d'or et 21 médailles d'argent. » Cf. *L'Institut religieux d'éducation catholique Les Frères des Écoles chrétiennes au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 11.

18 Cf. Bedel, H., *Initiation..., XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (1875-1928), p. 31. Rigault, G., *Histoire Générale...*, tome 7, 216-220.

les appels du Pape à se rallier (*ralliement*)<sup>19</sup> aux formes de gestion sociale de la République. Ce furent deux, voire trois décennies – entre 1880 et 1910 – de graves bouleversements dans la vie institutionnelle. À son apogée, la séparation de l'Église et de l'État, au début du mois de décembre 1905.

On imagine aisément, cette même année, l'atmosphère qui régnait au Chapitre général à Lembecq.<sup>20</sup> Il dura deux semaines et demie, pendant la deuxième quinzaine de mai. En moins d'un an, 800 écoles avaient fermé ou étaient sur le point de fermer. Cela devait toucher 3 000 ou 4 000 Frères, dont beaucoup hésitaient entre partir à l'étranger, quitter l'Institut ou se séculariser en apparence. Des jours terribles.

### **Une consultation à Rome et la réponse du Pape**

Ces dernières possibilités ont précisément été à l'origine de la consultation que le Frère Assistant Louis de Poissy avait adressée au Pape Pie X, à Rome : ils avaient besoin de savoir

---

19 Léon XIII tenta d'encourager les catholiques français à collaborer avec la République, mais sans succès. Il invita à un *ralliement*, c'est-à-dire à la rencontre et à l'acceptation du système de gouvernement. Il le proposa d'abord dans l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* (1884), puis huit ans plus tard, directement en français, dans *Au milieu des sollicitudes* (1892). Cela ne fut pas possible. À tort ou à raison, la majorité des catholiques français ont compris que l'esprit de cette République était antichrétien.

20 Face aux événements qui suivirent juillet 1904, les Supérieurs tentèrent d'installer le gouvernement de l'Institut dans des lieux étrangers proches des frontières de la France. Ainsi, en Belgique, à Lembecq-lez-Hal, ils achetèrent un *château*, où le Supérieur finit par résider et où plusieurs groupes de formation s'installèrent. C'est là que se tinrent les Chapitres généraux suivants.

quelle position adopter concernant les dispenses de vœux, si les évêques locaux pouvaient intervenir ou si cela relevait exclusivement de l'organisme romain. C'était une question grave, très grave, avec des implications spirituelles, institutionnelles et économiques. Les évêques locaux, afin de maintenir les écoles dans leur diocèse, estimaient qu'il leur appartenait d'accorder la dispense des vœux ou d'accepter la sécularisation apparente de leurs enseignants.<sup>21</sup>

La réponse allait catalyser la conscience des Supérieurs, du Chapitre et de tous les Frères. Plus d'un siècle plus tard, elle nous aide à interpréter tout cela avec certitude.

Le Pape avait répondu le 23 avril, un peu moins d'un mois avant le Chapitre, réservant à Rome toute la question des dispenses.<sup>22</sup> En soi, c'était une réponse prévisible puisqu'il s'agissait d'une Institution de droit pontifical, et c'est pourquoi elle ne motiverait pas que nous y fassions référence. Ce qui nous importe, c'est sa justification.

C'est la deuxième des deux grandes forces qui marquent l'espace de la communauté lasallienne. La première, exprimée dans la loi de juillet 1904, formule la légalité

21 Cf. Rigault, G., *Les temps...* Le texte de la réponse du Pape, pp. 176-177. Dans les AMG, DD 284. Pour dépasser le caractère intime de ces réflexions et les replacer dans le contexte de l'Église française et de ses institutions, cf., entre autres, André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire (les catholiques français et l'école, 1901-1904)*, Cerf, Paris, 2003, p. 639 et Christian Sorrel, *La République contre les Congrégations (histoire d'une passion française, 1899-1904)*, Cerf, Paris, 2003, p. 265.

22 Il s'agit de la lettre intitulée *Quum propediem*; voir <https://www.vatican.va>.

civile, extérieure. L'autre, la légalité canonique, définit son intérieur. Entre les deux se trouvent les limites de la communauté lasallienne.

Un mois avant la réponse du Pape, la discussion du projet de loi sur la séparation de l'Église et de l'État avait commencé à la Chambre des députés (elle s'achèverait en décembre de la même année, 1905). Et le mois suivant, en mai, le Chapitre était convoqué, moins d'un an après la suppression de l'Institut dans l'éducation en France. Dans ce contexte, il convient de rappeler la lettre du Pape, voire de la lire dans son intégralité.

Brève, quelques pages, six paragraphes, elle commence par assurer son affection aux Frères et déplorer le climat « de guerre » contre l'Église et en particulier contre ceux qui, comme eux, avaient si bien servi leur pays. Il sait ce qui se passe et leur souhaite et leur demande d'être forts et de respecter leurs *Règles* autant que les temps le permettent. Et il ajoute (c'est le troisième paragraphe) :

Mais ce que nous ne voulons en aucun cas, c'est que parmi vous et dans les Instituts semblables au vôtre, qui ont pour objectif l'éducation des enfants, s'introduise l'opinion (que nous savons se répandre) selon laquelle vous devriez donner la priorité à l'éducation des enfants et seulement

en second lieu à la profession religieuse, sous prétexte que l'esprit et les besoins de notre époque l'exigent ainsi.<sup>23</sup>

Dans les deux paragraphes, précédent et suivant, qui nuancent ces affirmations, le Pape reconnaît qu'il faut parfois céder, corriger ou modifier les comportements, « autant que possible », « autant que les temps l'exigent ». Et ce sont là des nuances importantes, car elles empêchent les interprétations maximalistes du principe invoqué.

Mais le principe est là : il s'agit du reflet de la doctrine scolastique des deux fins, appliquée aux institutions de vie apostolique.<sup>24</sup> Deux fins : une chose est la sanctification propre de la personne engagée, une autre est son engagement et ses destinataires. Le Pape souligne que cette seconde fin n'est pas prioritaire par rapport à la première ; au contraire, la sanctification est prioritaire par rapport à l'engagement. Il n'y a pas de place pour une synthèse dans laquelle l'une et l'autre s'encouragent mutuellement. Elles sont juxtaposées.

23 « *Omnino nolimus, apud vos ceterosque vestri similes, quorum religiosum munus est erudire adulescentulos, ea quam pervulgari audimus, quidquam valeat opinio, institutioni puerili primas vobis dandas esse, religiosae professioni secundas ; idque aetatis huius ingenio et necessitatibus postulari ».*

24 Référence dans la *Summa Theologiae*, de Saint Thomas, II-II, q. 188. Quoi qu'il en soit, le Pape laisse la porte ouverte à divers arrangements possibles : « *etsi enim his tantis malis, quae premunt, quad potest, medendum est, proptereaque in multis rebus cedendum tempori, non eatenus tamen descendendum, ut de sanctissimorum institutorum dignitate atque adeo de ipso doctrinae sacrae patrimonio quid decedat ».*

Et nous pensons immédiatement au comportement du Fondateur, déterminé à ce que les Frères ne prononcent pas de vœux religieux, ni solennels ni simples. Il en va de même pour le Frère Timothée et sa première communauté, lorsqu'ils ont envoyé à Rome leur synthèse institutionnelle : comme nous l'avons rappelé, ils n'avaient pas inclus les voeux, qu'ils ne prononçaient pas et ne comptaient pas prononcer.

Le texte du Pape poursuit, dans son cinquième paragraphe :

C'est pourquoi il est bien établi, en ce qui vous concerne, que la vie religieuse est de loin supérieure à la vie commune des fidèles et que, si vous êtes en principe liés à votre prochain par le devoir d'enseigner, les liens qui vous enchaînent à Dieu sont beaucoup plus forts.<sup>25</sup>

Cette fois-ci, il ne s'agit pas du discours des deux fins, mais de celui de l'excellence de la vie religieuse par rapport à la vie « commune ». Plus précisément, « bien supérieure » (*longe vitae communi praestare*).

En dessous, on retrouve le discours scolaistique qui distingue désormais entre les préceptes et les conseils évangéliques. Les premiers concernent tout le monde ; les seconds, ceux qui aspirent à la perfection. De là, la conclusion est claire : ceux qui aspirent à la perfection sont au-dessus des autres. Maintenant, si l'on fait abstraction du fait que les conseils

---

25 Le texte latin disait : « *itaque in vestra causa illud maneat, religiosae vitae genus longe communi vitae praestare ; atque, si magno obstricti estis erga proximos officio docendi, multo maiora esse vincula, quibus Deo obligamini* ». Même s'il est question de « *vincula* », il est frappant de traduire le verbe « *obligare* » par « *enchaîner* » et de le présenter ainsi aux Frères en général et au Chapitre en particulier.

évangéliques ne sont l'apanage de personne, mais s'adressent à tous comme les préceptes, si l'on cherche où se trouve la racine de cet avantage présumé, on constate que sa valeur est directement fonction du renoncement, du sacrifice. Plus le sacrifice est grand, plus l'excellence est grande.<sup>26</sup>

Il reste seulement une nuance : tel qu'il est présenté au Chapitre, le document parle de la communauté des Frères comme d'une Congrégation, d'un Ordre et d'un Institut. Il commence par « votre Congrégation », puis vient « les Règles de votre Institut », et plus loin « les Règles de votre Ordre ». Nous devons supposer que, venant de Rome, rédacteur et traducteur comprenaient la portée des termes.

Cela nous laisse donc une question très sérieuse : quelle idée le rédacteur se fait-il de la nature de l'Institution à laquelle il adresse son écrit ? Et si son idée n'est pas très précise, quelle est la valeur de ses considérations : la même que celle de sa qualification institutionnelle ?

## **La Constitution *Conditae a Christo***

Tout cela se passait en 1905 : quatre ou cinq ans auparavant, avec *Conditae a Christo*,<sup>27</sup> l'imprécision canonique

---

26 Ce serait le critère du CIC de 1917, voir c. 487.

27 Léon XIII, *Constitution apostolique*, 8.12.1900. Le texte est disponible sur <https://www.vatican.va>. Le 28.6.1901 suivront les *Normae*, pour sa concrétisation. L'Église n'a pas su voir ce que cela signifiait. C'est l'une des impressions très claires que nous laisse l'ouvrage monumental de C. Langlois, *Le Catholicisme au féminin, Les Congrégations françaises à Supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, Cerf, 1985, p. 776).

de l’Institution lasallienne (et de beaucoup d’autres) avait été mise en évidence. C’était le signe que quelque chose de très important n’allait pas. Le rappeler aide à comprendre la lettre du nouveau Pape.

En effet, la Constitution indiquait que tous les membres d’une Institution de ce type devaient professer, faire vœux ; or, à cette époque, en décembre 1900, 13 ou 14 Frères sur 100 n’avaient pas prononcé de vœux et n’en avaient pas l’intention. On les appelait « novices employés ». En tant que tels, ils restaient dans la communauté et, normalement, au cours de leur vie, ils finissaient par prononcer les vœux ou quittaient la Communauté, mais ils ne se sentaient pas obligés de les prononcer pour être considérés comme membres.<sup>28</sup> Comment interpréter l’identité de ces religieux ?

Le tollé fut énorme et il incomba à Frère Louis de Poissy, Assistant, de régler ce qui pouvait l’être. Mais le message était lancé : qu’est-ce qui définit les Frères ? Et comment comprendre, cinq ans plus tard, l’argumentation du document papal ?

À cette époque – 1900, 1905 – ce sont des questions sans réponse. Comme nous ne pouvons raisonnablement la deviner dans l’esprit des uns et des autres, et que la situation est vécue par tous nous devons être extrêmement prudents dans nos déductions. Il était en effet impossible de poser ces questions sereinement dans le contexte de la dernière dé-

---

28 Cf. à ce sujet, la *Note sur le statut votal des Frères des Écoles Chrétaines en France au « temps de la sécularisation »*, de M. Sauvage dans *Les Temps de la Sécularisation, 1904-1914, Notes et Réflexions*, Rome, 1991, pp. 127-156.

cennie du XIX<sup>e</sup> siècle, au milieu du procès Dreyfus, de celui du Frère Flamidien, de la *Revue Gerson* et du troisième des Quatre Évangiles de Zola.<sup>29</sup> Sans oublier la loi sur les Associations de 1901 et son application pendant les deux années suivantes. Sans oublier la distance prise par les lasalliens par rapport aux autres religieux éducateurs.

Mais les questions étaient et sont toujours là. Qu'est-ce qui définissait – et définit – les Frères ?

Oui, le contexte de *Conditae a Christo* est indispensable pour comprendre le chemin du XX<sup>e</sup> siècle pour toutes les Institutions de vie consacrée. Nous devons probablement reconnaître que l'époque n'était pas propice à cette prise de conscience, tant dans les Congrégations visées par le document que dans les instances ecclésiastiques responsables de sa réglementation.

Le problème auquel était confrontée la Constitution était l'irrégularité canonique de ces Institutions. Des milliers

---

29 Le procès Alfred Dreyfuss est bien connu ; il est cité ici en raison de la position des Frères à son encontre, aux côtés d'autres mouvements clairement antisémites ; le Frère Flamidien était un membre de la communauté lasallienne de Lille, accusé du viol et du meurtre d'un élève : le procès fut scandaleux pendant les six mois qu'il dura et se termina par un verdict d'innocence faute de preuves ; la *Revue Gerson* était une publication d'un groupe d'éducateurs religieux, Paris, 1895-1896, très critiques à l'égard de leurs propres institutions ; le troisième volet de la série *Les Quatre Évangiles*, de Zola, s'intitulait *La Vérité* ; ce fut sa dernière œuvre, car il ne termina pas le quatrième volume de la série et même ce troisième volet fut publié quelques mois après sa mort, en 1902 et 1903 ; nous le citons ici parce que son argument est une réplique de la malheureuse *affaire Flamidien*, avec une place importante accordée aux Frères.

de personnes consacraient leur vie dans un système institutionnel légalement inexistant. Elles vivaient dans des structures non homologuées, fruit davantage de la conjoncture et de la bonne foi que de la normalité juridique. Tout le monde pouvait les reconnaître, mais elles n'avaient pas leur place devant la loi. Et pas seulement devant celle de l'Église, mais aussi devant celle de la société en général.

C'était un panorama « *effrayant* », comme le qualifiait un canoniste en 1902,<sup>30</sup> en commentant cette Constitution. Et il ne fait aucun doute que c'était le cas, que cela devait l'être, si l'on considérait la situation sans autre perspective.

En effet, si l'on considère le phénomène des congrégations religieuses au XIXe siècle du point de vue canonique, c'était le chaos. Le canoniste avait tout à fait raison de se sentir dépassé par la tâche qui attendait l'Église. Tout au long de ce siècle et au début du nouveau, si un groupe de chrétiens voulait s'engager dans l'éducation des classes populaires, de manière

---

30 Pierre Bastien, bénédictin, présentant et commentant le texte de la Constitution en 1902, disait : « ...la propagation presque effrayante, dirais-je, des congrégations à vœux simples... ». Dans *Constitution Conditae a Christo, de Léon XIII, texte et commentaire*, Paris, Bruges, Rome, (1902), p. 102. Citation, p. 26.

associative, communautaire, il n'avait d'autre choix que de se constituer en communauté religieuse ou consacrée.<sup>31</sup>

Notons bien : il ne s'agissait pas de perpétuer le problème de l'incompatibilité entre le renoncement au monde et l'engagement dans la société. Il ne s'agissait pas non plus de séparer de fait la consécration ou la communauté de la mission apostolique : on était une communauté consacrée pour être plus libre de s'engager, et non pour vivre dans un monastère. On pouvait vivre avec un arrière-plan théologique pour lequel ces deux situations ne posaient pas de problème.

De plus, et surtout, on ne se préoccupait pas de l'histoire. Il n'était pas problématique d'oublier que le Moyen Âge était loin derrière et que maintenant, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les peuples d'Europe entraient dans un mode de

---

31 Ces institutions étaient plus ou moins définies depuis au moins *Quamvis iusto*, de Benoît XIV, en 1749. C'est la reconnaissance de l'œuvre de Mary Ward, les Dames anglaises (comme on les appelait du vivant de la fondatrice), désormais l'Institut de la Bienheureuse Vierge Marie (IBVM). Son importance historique réside dans le fait qu'il ne reconnaît pas la fondatrice, mais l'institut fondé : il ne pouvait en être autrement, car tout – la fondation et la fondatrice – avait été supprimé par Urbain VIII, un siècle auparavant, du vivant de la fondatrice. Dorénavant, *Quamvis iusto* sera une référence indiquant que quelque chose n'était pas tout à fait mûr en matière de consécration religieuse et de vie apostolique.

vie inconnu. Certes, Grégoire XVI, puis le *Syllabus*,<sup>32</sup> n'y avaient pas beaucoup contribué.

Car si ce phénomène de l'engagement de milliers de jeunes croyants partout en Europe avait été interprété comme l'émergence d'une nouvelle façon d'être chrétien, alors tout aurait été différent. Il n'y aurait rien eu d'effrayant dans tout cela, bien au contraire. Qu'y avait-il de plus encourageant que cette jeunesse prête à s'engager pour l'Évangile ?

Mais ils ne pouvaient pas le voir, pas plus que le canoniste qui commentait *Conditae*.

C'était l'avenir et ils le traitaient comme le passé. C'est pourquoi ils devaient organiser un discours légitimiste, clairement idéologique, à partir du vocabulaire médiéval : la distinction entre préceptes et conseils, les deux fins de la vie religieuse, le mépris du monde, l'équivalence entre sacrifice et mérite, etc. C'est là le fond de la lettre du Pape

---

32 Pie IX, 1864. Si son prédécesseur, Grégoire XVI, s'était révélé funeste pour le cheminement de l'Église vers la modernité, le sien allait être plutôt négatif. Après un début de pontificat d'un autre ordre, il revint à une attitude plutôt de rejet. Sa grande référence, le *Syllabus*, liste des erreurs de la modernité, publié avec la *Quanta cura*, ne fut pas d'une grande aide pour l'orientation de l'Église au XIX<sup>e</sup> siècle.

: un discours idéologique plutôt que l'incarnation du charisme dans l'histoire.<sup>33</sup>

La situation allait conduire à la catastrophe de la suppression de ces institutions et, quelques mois plus tard, à la rupture entre l'Église et l'État en France.

Oui, cette Circulaire 119 du 19 février 1903 avait beaucoup de sens. Nous l'avons évoquée plus haut. Nous voyons ainsi que l'absence d'occasion ou de motif pour l'envoyer à l'Institut était plus apparente que réelle. Ils ne le disaient pas, mais ils savaient pourquoi ils l'écrivaient.

### **Des trois Chapitres généraux**

À partir de *Conditae* et de la lettre de Saint Pie X, il est plus facile d'imaginer non seulement le Chapitre de 1905, mais aussi les deux autres, l'antérieur de 1901 et le suivant de 1907.<sup>34</sup>

33 Javier Elzo, dans son *ouvrage Jóvenes españoles 2002 y vocación* (*publié dans Seminarios*, vol. 50, 2004, p. 249), cite Gérard Lachivert, secrétaire général de la Conférence des Supérieurs majeurs des religieux de France, qui affirmait en décembre 2000 : « d'une manière générale, on peut parler d'une mort certaine pour les familles religieuses apparues au XIX<sup>e</sup> siècle à des fins éducatives, caritatives ou sanitaires ». Il ajoutait également qu'il y avait eu « un essor inattendu des nouvelles formes de vie consacrée ». Il s'exprimait ainsi à Lourdes, lors d'une rencontre des Supérieures et Supérieurs majeurs des ordres et congrégations religieux de France. O.c., p. 91.

34 Au cours de cette période, des chapitres généraux ont été convoqués en 1894, 1897, 1901, 1905, 1907 et 1913.

Celui de 1901 présente l'intérêt particulier d'avoir été convoqué pour réviser les *Règles*. En principe, il peut donc être considéré comme un moment privilégié de prise de conscience pour l'ensemble de l'Institution lasallienne. À voir ses résultats, cependant, il est clair que le point de vue des législateurs était uniquement tourné vers le passé, c'est-à-dire que pour eux la seule lecture des deux décennies précédentes était celle du martyre.

Le passé et le présent immédiats n'étaient qu'une occasion d'épreuves, de « guerres » (comme le dira bientôt la lettre de Saint Pie X), mais en aucun cas une situation de changement, de nouveauté historique. Nous comprenons donc que le résultat ait été de reproduire aussi littéralement que possible la version de 1717. Cela a ainsi couronné un état de conscience très clair qui durait depuis plus de 30 ans et qui avait conduit la question de la *Règle* à presque tous les Chapitres généraux précédents. La réponse a toujours été de restaurer, de revenir en arrière. Et nous la retrouverons 45 ans plus tard.

À cet égard, deux caractéristiques apparues dès 1875 retiennent l'attention, car elles sont importantes du point de vue de cette étude. La première : lors de cette Assemblée, nous lisons la question de l'opportunité pour l'Institut de se doter d'une sorte de « Tiers Ordre » : l'idée a été reportée car elle n'était pas considérée comme suffisamment mûre, comme le note Bédel.<sup>35</sup> La seconde : la question des Frères qui restaient dans l'Institut sans vœux. Elle n'a pas non plus progressé, sans doute par manque de base pour l'étudier et y réagir.

---

35 Cf. *Initiation... XIX-XX siècles*, EL II, p. 42.

Nous ne pouvons oublier, face à ces deux questions, qu'en 1875, l'Institut n'avait toujours pas établi les scolasticats, c'est-à-dire que la formation initiale des Frères laissait clairement beaucoup à désirer. Ils devaient entraîner tout au long de leur vie un déficit notable dans leur capacité à comprendre les « signes des temps » et à partager leur réflexion avec des institutions similaires, de « l'enseignement libre » ou de l'administration « publique ». Les scolasticats furent créés en 1882<sup>36</sup> et se sont très vite répandus dans tout l'Institut.

Le fait est que l'Institution lasallienne n'a pas su percevoir le grand signe que Léon XIII, par exemple, l'invitait à considérer : l'élargissement de son champ d'apostolat, qui aurait dû entraîner une modification de sa conception institutionnelle. Il est vrai que dans certains lieux, il y eut

---

36 Le 6 janvier 1881, le Supérieur général, le Frère Irlide, en informe l'Institut dans sa *circulaire n° 21, Bonne année ; conséquences du IIe Centenaire*. Il est très significatif que l'institution des scolasticats, en tant que formation supérieure ou de deuxième degré, ait déjà été établie par le Frère Agathon, Supérieur, à la veille de la Révolution. Dans celui qui fut installé à Melun, par exemple, le Frère Salomon collabora en tant que formateur. Lors de la Restauration de l'Institut et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la formation se limita au noviciat. Avec la Circulaire, deux cents ans après les débuts, on constate un bond qualitatif dans la préparation professionnelle des Frères.

des gestes magnifiques, d'une créativité remarquable.<sup>37</sup> Mais les Chapitres successifs déterminèrent qu'au-delà du service rendu par ces œuvres ou programmes, les inconvénients de leur gestion, par rapport à l'ordre et aux coutumes communautaires, importaient davantage.

Peut-être leur nombre même les rendait-il à ce moment-là incapable de s'adapter aux changements de la vie et du monde. Ils avaient besoin de toute leur énergie pour trouver des moyens de survivre après avoir été expulsés de l'école publique et devoir maintenir un puissant réseau de centres éducatifs, désormais sans financement municipal ni étatique.

Leur nombre et leur mémoire ne leur ont pas permis de percevoir la distinction qui se dessinait à cette époque entre organisation et communauté ou société et association<sup>38</sup> (que nous retrouverons à plusieurs reprises au cours de notre réflexion). Cela explique une étude des *Règles* toujours rétrospective, comme on le verra à nouveau dans la tentative de 1901 et encore en 1946.

---

37 Dans le domaine de l'action sociale, citons également la création du *Syndicat des employés du commerce et de l'industrie*, œuvre du Frère Hiéron, Paris, 1887. Cf. Bédel, EL II, p. 48 et suivantes. En 1914, à Tenerife, où les Frères expulsés d'Alger venaient d'ouvrir une école, ils firent de même. Cette fois, le Frère s'appelait Apollinaire. Les deux syndicats existent toujours à l'heure où nous rédigeons cette note.

38 C'est la distinction que Ferdinand Tönnies a diffusée dans son ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft*, de 1887. Dans l'édition espagnole que nous utilisons (Grenade, 2009), ces concepts sont développés dans la première partie, pp. 5-68.

En 1905 et 1907, compte tenu de la lettre du Pape, l'attitude ne pouvait être autre. Ce sont deux Chapitres très faciles à interpréter : la définition était claire, et la seule chose qui leur incombaient était l'étude de chaque situation, face à l'alternative de la dissolution ou de l'expatriation. Étant donné que, de plus, les sécularisés, réels ou apparents, ne pouvaient en aucun cas participer aux Assemblées, le ton fut le même.<sup>39</sup>

Dans l'ensemble, l'attitude de distanciation, qui se transforme en suffisance et en autonomie suicidaires, interpelle. Comme celui qui connaît clairement son droit et qui

---

39 Pour le Chapitre de 1905, il n'était logiquement pas possible d'appliquer un processus d'élection des délégués. Ils ont donc choisi de convoquer les membres du Chapitre précédent, celui de 1901. Sur cette liste figuraient six Capitulants sécularisés : les organisateurs ont préféré qu'ils ne soient pas présents. Ils justifient ainsi leur décision dans les procès-verbaux : « en acceptant la sécularisation, ils se sont placés, administrativement, en dehors de l'Institut » (AMG, Registre des Chapitres généraux, 1905, Doss. 2). Pour le Chapitre suivant, en 1907, il n'a pas non plus été possible d'organiser des élections. La base est restée celle de 1901.

sait que, s'il ne peut l'obtenir, c'est toujours à cause de la méchanceté ou de la maladresse des autres.<sup>40</sup>

Il ne s'agit pas d'une attitude nouvelle. La seule nouveauté réside dans le sentiment de sécurité qu'ils trouvent dans le message du Pape, qui, en ce sens, nous aide beaucoup à comprendre ce qui se passait.

Ils l'avaient déjà montré en acceptant un traitement économique avec l'administration en marge des autres Congréga-tions : ils ne se sentaient pas aussi touchés ou aussi proches de l'effondrement que les autres face aux nouvelles condi-

---

40 Deux ans plus tard, lors du Chapitre de 1907, dans le but de maintenir ou de retrouver la foi dans l'Institut, ils ont créé une publication périodique intitulée *Bulletin de l'Institut*. C'est ce qu'ils déclarent dès le premier numéro. Au cours des 40 années suivantes, sa publication rendit un grand service en maintenant l'esprit parmi les Frères, désormais répartis dans le monde entier. En fait, aujourd'hui, il constitue avant tout une source extraordinaire pour connaître les situations, les personnes et les lieux d'autrefois ; et, en outre, l'état d'esprit, l'esprit dans lequel tout cela était considéré, du moins dans la direction du magazine. Peu à peu, et surtout après la Seconde Guerre mondiale, son ton est devenu plus élogieux, de sorte que son manque d'autocritique ou, du moins, l'insuffisance de sa conscience historique sont devenus tout à fait évidents.

tions fiscales.<sup>41</sup> Ils l'avaient répété en 1901 lorsque, au lieu d'examiner les implications de la nouvelle loi sur les associations, apparue quelques mois seulement avant le Chapitre, ils s'étaient concentrés sur les *Règles*, estimant que la loi ne les concernait pas puisqu'ils bénéficiaient d'une reconnaissance datant de l'Empire que les autres n'avaient pas. Il en fut de même, sans aucun doute, lorsqu'en 1903, face au rejet impitoyable et sectaire des Congrégations concernées par le gouvernement, ils refusèrent de faire cause commune et estimèrent à nouveau que cela ne les toucherait pas.

Il s'agit bien sûr de graves péchés institutionnels, qui supposent le pire : vivre en tournant le dos non seulement aux autres, mais aussi à l'avenir de tous. C'est à dire, ignorer l'éventuelle inadéquation des structures de la grande communauté lasallienne par rapport à la réalité de leur mission.

C'est certainement le reflet de la tâche qui reste à accomplir dans le discours sur leur identité : la relation entre consécration et mission. C'est une question qui n'est toujours pas résolue depuis que, trois ou quatre siècles plus tôt, les institutions de vie consacrée ont intégré la vie apostolique. Ou, peut-être mieux : la question non résolue des implications

---

41 Les nouvelles lois fiscales de la République étaient clairement préjudiciables aux Congrégations religieuses. Elles visaient avant tout leur disparition, mais aussi l'imposition de leurs biens par un système fiscal qui procurait des revenus considérables à l'État. Jusqu'en 1895, les Congrégations ont fait front commun et ont résisté aux prétendues nouveautés fiscales. Mais à partir de cette date, la législation a introduit la possibilité d'un traitement moins oppressif dans certaines circonstances. C'est là que s'est terminée l'unité du front congrégationniste.

de l'intégration du régime des vœux dans une vie consacrée à l'engagement séculier à partir de l'Évangile.

Chez les Frères – et dans toutes les Congrégations similaires – il existe à ce moment-là un déficit qui peut tous les mener à la ruine : pour eux, la consécration consiste avant tout, et peut-être uniquement, à renoncer à certains domaines de la vie, de sorte que tout se réduit à être plus disponible pour la tâche éducative. C'est ce que leur dit la doctrine habituelle, héritée des temps antérieurs au Concile de Trente. Il faut donc mener une vie si ordonnée et distante qu'elle garantisse la continuité de l'ordre hérité.

Si une nouveauté apparaissait dans le domaine de la mission qui pourrait altérer cette distance en obligeant à considérer la vie des peuples comme porteuse de changements significatifs, on y répondrait en renforçant l'efficacité pédagogique... dans les domaines déjà maîtrisés.

Ce qui est frappant dans ce déficit, c'est qu'il nous renvoie à l'autre dimension de son identité institutionnelle : la Communauté. Et c'est là que nous trouvons l'indice qui peut nous guider tout au long de ce siècle.

En effet, si nous ne percevons pas la juxtaposition entre consécration et mission, il n'y aura aucune raison de reconsiderer la Communauté, qui restera également juxtaposée à l'action éducative, c'est-à-dire en marge de tout ce qui se passe. Nous ne serons pas face à une synthèse, mais face au jeu de trois réalités réellement autonomes, incapables de s'éclairer mutuellement.

La clé réside dans le concept de consécration. Si par consécration nous entendons avant tout le renoncement, l'austérité, l'éloignement de tout ce qui peut distraire, nous aurons un modèle de vie consacrée. Or, la consécration est d'un ressort autre que celui de l'utilité : elle consiste à vivre dans ce monde comme une référence vivante à ce qui le transcende.

Il s'agit d'un autre modèle. Nous y trouverons que l'inclusion des vœux — la consécration — dans la vie apostolique suppose bien plus qu'une nouvelle disponibilité pour l'engagement. Avec elle, nous trouvons une modification substantielle de la mission : elle ne consiste plus seulement en ce qui est fait, mais en Signe de l'au-delà qui apparaît dans ce qui est fait.

C'est pourquoi la Communauté n'est plus un groupe de travail, mais le lieu du Signe, de la Mission. C'est le lieu où convergent et naissent les deux autres dimensions, la consécration et la mission.

Mais à cette époque, ils ne pouvaient pas le voir, dans le climat illustré par *Conditae* et la Lettre du Pape. Ou, tout simplement, dans leur compréhension de la Bulle. Et il en serait de même dans les décennies suivantes, tant que la théologie qui sous-tendait ces documents subsisterait parmi eux. En ce sens, nous disons que ces jours-là ont marqué les lignes de conduite institutionnelles du siècle qui commençait. Tant que cela se maintiendrait, surtout au niveau pré-conscient, l'Institut lasallien serait confronté à des questions impossibles.

Les événements, à partir de l'automne 1904, les conduiraient à vivre des pratiques qu'ils n'avaient jamais ima-

ginées auparavant.<sup>42</sup> Ce serait toujours à leur détriment, aveugles à ce que cela signifiait, comme quelque chose qui tôt ou tard devrait être recomposé. Malheureusement, 40 années terribles les attendaient, pendant lesquelles tout deviendrait à la fois plus urgent et plus difficile.

---

42 À ce propos, il convient de mentionner à nouveau G. Rigault et son dernier volume déjà cité de l'Histoire de l'Institut lasallien, publié à titre posthume, *Les temps...* Écrit sur la base des témoignages qu'il a recueillis 30 ou 40 ans après les faits, il jette un éclairage extraordinaire sur ce qui s'est passé et sur la conscience des Frères. Il existe d'autres références, comme le volume correspondant dans l'ouvrage monumental du Frère Henri Bédel, *Initiation à l'histoire..., 1875-1928* (Études lasaliennes II, 2006, p. 300). Sur ces thèmes, les AMG conservent, entre autres trésors, un cahier de 29 pages, dactylographié, contenant la chronique écrite par le Frère Dosithée-Yves sur les jours de la sécularisation en Bretagne, ancien district de Quimper : il l'a lu le 27 novembre 1929 au deuxième noviciat, à Lembecq. C'était une autre façon de voir la sécularisation. Elle mérite d'être connue. D'une manière ou d'une autre, une nouvelle ère commençait à cette époque.

### **3. Un demi-siècle plus tard, à nouveau les *Règles***

Les 40 années qui suivirent furent vraiment terribles. Nous l'avons mentionné plus haut.

En plus de leur suppression en France et de leur dispersion à travers le monde, est survenue la guerre européenne, la première guerre mondiale. Ce furent quatre années intensément vécues, présents ou absents d'une terre qu'ils avaient dû abandonner.

Puis vinrent les deux formes politiques du totalitarisme : le fascisme et le communisme, qui allaient s'avérer si décisifs dans leur devenir institutionnel. Au moins deux autres guerres éclatèrent, cette fois-ci partielles, régionales, mais qui les touchèrent de plein fouet : le Mexique et l'Espagne furent le théâtre de toutes sortes d'atrocités physiques et morales. Après celles-ci vint la Seconde Guerre mondiale, cinq ou six années supplémentaires de sang et de destruction de tout ce qu'ils avaient connu.

Au sein des sociétés, les philosophies des valeurs et des logiques absolues firent leur apparition à cette époque, accompagnées des courants existentialistes, intimistes ou du moins centrés sur le sujet plutôt que sur les idées. À leurs côtés allait naître, se consolider et être proscrite l'orientation religieuse que nous appelons le modernisme,

avec son accent mis sur l'expérience, l'intime ou le personnel,<sup>43</sup> parfois narcissique.

Et dans l'Institution lasallienne, la succession de cinq généralats très courts, qui se révélèrent incapables de maintenir une vision ou une gestion à plus long terme que cinq ans, et qui conduisirent presque inévitablement la Communauté à une situation beaucoup plus perplexe que serene ou clairvoyante.<sup>44</sup>

Il est frappant – et nous le soulignons en raison de sa proximité avec certains actes d'aujourd'hui – qu'un moment aussi diffusé dans le monde entier ait été néanmoins un moment de lecture plus locale que globale. En effet, il s'agissait à chaque instant de comprendre ce qui était le plus proche et de s'y adapter.

Ce qui n'était pas perçu, c'était la constante universelle d'un cycle historique épuisé ou sur le point de s'épuiser. Cela imposait de comparer ce qui était le plus proche avec l'héritage, certes, mais aussi avec l'ensemble des situations et leurs constantes.

---

43 Pour faciliter la compréhension de ces affirmations, citons simplement quelques exemples, comme M. Scheler et L. Wittgenstein, L. Laberthonnière et E. Mounier.

44 Frères : Imier de Jésus (1913-1923 ; dix ans, dont quatre pendant la guerre mondiale) ; Allais-Charles (1923-1928) ; Adrien (1928-1934) ; Junien-Victor (1934-1940) ; Arèse-Casimir (vicaire général, 1940-1946) Athanase-Émile (1946-1952) ; Denis (1952-1956).

## 1946 : recommencer

Il est indispensable de se souvenir de tout cela pour comprendre comment le Chapitre général de 1946 pouvait difficilement apporter autre chose qu'une accalmie ou un silence après tant de bruit. Nous le comprenons en réalisant que le Chapitre lui-même a été convoqué depuis... Mauleón,<sup>45</sup> dans ce magnifique coin des Pyrénées, plus un refuge que le siège du gouvernement de la Congrégation. Ce qui ne signifiait pas précisément une stabilité dans l'animation de l'ensemble et dans la pensée. Cela signifiait également que les locaux où il allait se tenir n'étaient utilisés que depuis quelques mois, car ils avaient servi d'hôpital de campagne pour les deux camps au cours des années précédentes.

Il n'est donc pas fantaisiste d'imaginer ce mois de mai 1946 comme la fin d'un marathon de 40 ans, dont les coureurs se réunissent pour se remettre, sans être tout à fait convaincus que la course est terminée. Même si, depuis sa première lecture, six ou sept autres Chapitres s'étaient tenus, la lettre de Saint Pie X est très présente, tout comme l'esprit des quatre Chapitres qui ont précédé la guerre européenne.<sup>46</sup>

---

45 En novembre 1945, les Frères assistants Athanase-Emile et Zacharias quittèrent Mauleón pour Rome afin de préparer les sessions du Chapitre qui s'ouvrirait six mois plus tard.

46 Au sujet du Chapitre, il vaut la peine de lire la synthèse proposée par Bédel dans le dernier de ses cinq volumes sur *l'Initiation...*, celui qui concerne le XX<sup>e</sup> siècle, 1928-1946 (Rome, 2008), 12 pages sereines et documentées. Ce sont les dernières de son formidable travail. Lui aussi place la référence du Chapitre à la date symbolique de 1904.

Pour en comprendre la portée dans notre réflexion, nous situons le Chapitre entre deux livres largement diffusés en France à cette époque : *Le culte de la règle* (et *Le culte des vœux*), de J. Colin, et *La France, pays de mission ?* de Godin et Daniel. Le premier représente la continuité de la conception ascétique ou de renoncement de la consécration religieuse, il est légèrement antérieur à la Seconde Guerre mondiale et sera encore utilisé dans des milieux tels que les lasalliens pendant les 20 années suivantes, presque jusqu'aux jours du Concile. Le second, datant de 1943, est l'œuvre de deux prêtres, encouragés par le cardinal de Paris, Suhard, et révolutionne, à l'époque du Chapitre, la compréhension du christianisme et du social, ainsi que les modèles pastoraux. Alors que la guerre n'est pas encore terminée, ils soulignent que rien ne sera plus jamais pareil.

Il est probable que quelqu'un les ait cités pendant le Chapitre, même si cela n'aurait pas été pertinent en soi. Si nous les signalons, c'est pour comprendre l'attitude de cette Assemblée à l'égard de notre réflexion. Le Chapitre écoute ; il tient compte des deux approches. Il reconnaît au moins implicitement celle des deux prêtres de la JOC (Jeunesse ouvrière catholique), en se concentrant sur les déséquilibres entre les institutions éducatives et les perturbations de la régularité, ainsi que sur la difficulté de vivre la gratuité scolaire. Mais il n'ose pas aller jusqu'au bout de ses conclusions. Peut-être en est-il incapable.

L'ensemble de la documentation capitulaire témoigne clairement du malaise face au décalage entre les conditions sociales de la mission et le maintien de l'ordre régulier. Le Chapitre est unanime sur ce point, comme le montrent ses propositions tant sur le personnel laïc dans les écoles

que sur le dévouement aux œuvres post-scolaires. Sur ces deux sujets, il est clairement restrictif.

Le Frère Clodoald a ainsi commencé la présentation du rapport de la cinquième commission sur les écoles et la gratuité, et sur les œuvres de l’Action catholique : « en cette deuxième année de l’ère atomique... ».<sup>47</sup>

Il voulait utiliser l’idée de « désintégration » et l’appliquer à la fragmentation et à la dispersion hypothétiques de l’héritage lasallien. Il se répondait aussitôt à lui-même en constatant qu’il n’en était rien, mais qu’il trouvait des réalités bien vivantes. La conscience de tous devait être claire et unanime : nous devons retrouver l’adéquation entre l’Institut et la Mission ; pour l’instant, nous ne pouvons rien faire d’autre que renforcer l’ordre hérité et nous tourner vers les Origines, comme cela a été fait en 1901.

En décembre 1940, écrivant depuis Mauléon, peu après le décès du Frère Supérieur général Junien-Victor, le Frère Athanase-Emile disait : « Il est important... que le Régime ait quelque chose de bien préparé pour ne pas être dépassé par des éléments susceptibles de prendre « éventuellement » trop de liberté avec la Régularité traditionnelle ».<sup>48</sup>

47 Cf. AMG, ED 238. Le Frère Clodoald (1899-1980) sera à partir de 1956 directeur du deuxième noviciat, à Rome. Il succédera ainsi au Frère Nicet jusqu’en 1964. Nous le retrouverons dix ans plus tard. Voir aussi dans les archives de Maurice-Auguste, DC401-1 (Doss.I).

48 AMG. Le Frère Athanase-Emile, écrivant depuis Mauleon, le 3.12.40. Le Supérieur, le Frère Junien, était décédé le 15 octobre.

Ils l'ont fait. Colin les applaudirait ; Godin et Daniel resteraient perplexes. En effet, dans les années suivantes, le premier serait beaucoup plus présent que les seconds dans la formation des Frères.<sup>49</sup>

Le caractère restaurateur du Chapitre semble évident, tout comme son acceptation du fait qu'ils souffraient d'un retard important dans la récupération de leur identité et de leur initiative. Ainsi, non seulement ils ne modifièrent pas les *Règles*, mais ils en réservèrent l'étude au Frère Supérieur et à la Commission post-capitulaire correspondante, avec pour résultat que l'année suivante, elles furent toutes reconnues par la Sacrée Congrégation.

Au lieu d'un accommodement, on ajouta de la fermeté. Et on tenta de la renforcer en plaçant la Bulle en prologue, alors que sa définition de l'Institut lasallien était dépassée : la Bulle n'avait pas confirmé cette *Règle*.

Cependant, il était également évident pour tous qu'elle ne pouvait plus régir leur vie comme au cours des siècles passés. Leur choix, plutôt que de modifier quoi que ce soit, fut de restreindre le domaine éducatif. Par exemple : six nouvelles écoles primaires posaient moins de problèmes aux communautés que six Frères dispensant des cours du soir

---

49 À cet égard, il est impressionnant et, 80 ans plus tard, presque ridicule, de voir le panorama de la Circulaire 321, du 24 avril 1947, présentant la nouvelle rédaction des *Règles*, après leur approbation par le Vatican : la Circulaire compte 49 pages, dont les pages 6 à 32 sont une série de citations textuelles de Colin. On peut dire que cet auteur a rédigé la moitié de la circulaire présentant la nouvelle édition des *Règles*. On comprend que ses ouvrages aient été des lectures obligatoires dans les maisons de formation.

à des adultes ou à des jeunes ouvriers hors du cadre scolaire. La *Règle*, récemment approuvée, fixerait les limites de cette restriction. Il n'y aurait donc lieu de remodeler ni le discours ni la communauté.

Nous le répétons : il leur aurait été très difficile d'en arriver à autre chose. Nous devons supposer que tous ont quitté le Chapitre en se tournant davantage vers le suivant : alors les choses seraient différentes, une fois passé ce chaos d'un demi-siècle.

Cela avait duré trois semaines : du mercredi 15 mai au jeudi 6 juin. Et tout cela dans un monde en ruines, moralement et matériellement.<sup>50</sup>

## 1956 : suffisances et insuffisances de la restauration

Le Chapitre de 1956 a duré deux semaines de plus que le précédent. Il s'est ouvert par cinq/six jours de retraite, suivis de douze autres jours consacrés à la constitution du Chapitre, à l'élection du Supérieur général, des Assistants et du Vicaire général.

Il convient de le souligner, car cela nous permet de voir quelque chose qui n'est pas sans importance : la première moitié du temps a été consacrée aux structures ; la se-

---

50 Après le Chapitre, il y eut également une Circulaire 320 bis, intitulée *L'Institut et le Sacerdoce*, datée du 19 mars 1947, qui ne comptait que 32 pages. Elle ne semble pas significative, nous ne la commenterons donc pas dans le texte. Nous en faisons simplement mention ici.

conde, à répondre aux notes des Frères. Cela supposait que ce qui était vraiment important, c'était l'équipe d'animation générale, le Régime, comme on disait alors. Le reste, les questions soulevées par les Frères, serait traité en premier lieu au Chapitre lui-même, mais ensuite, de manière définitive, par l'équipe du gouvernement général. À ce moment-là, le Chapitre n'est pas tant un espace de prise de conscience qu'un espace d'organisation du gouvernement. Il est important de le souligner.

Le symptôme le plus clair de cette façon d'interpréter les choses est le thème des Règles.

Le Chapitre précédent avait provisoirement clos le sujet : il l'avait confié au Supérieur général et celui-ci avait procédé non pas tant à son étude qu'à son approbation et à sa confirmation par le Vatican. Mais tout le monde comprenait qu'il s'agissait d'une solution provisoire, c'est-à-dire quelque chose qui serait difficile à maintenir si les choses dans la société continuaient à évoluer comme on pouvait le prévoir. C'est pourquoi, outre la sensibilité des capitulants eux-mêmes, une série de notes proposait au nouveau Chapitre une révision plus approfondie du code de l'Institut.

Le Chapitre en prit note, répondit succinctement et en confia la tâche au Conseil général. Ce dernier, encouragé à la fois par le Concile qui s'annonçait trois ans plus tard<sup>51</sup> et pensant au prochain Chapitre, constitua une commission comme l'avait indiqué l'Assemblée capitulaire. Quoi qu'il en soit, le rythme des événements précipita tout, gagnant en ampleur jusqu'à devenir le thème du Chapitre de 1966.

---

51 À Saint-Paul-hors-les-Murs, le 25 janvier 1959.

Si cette procédure générale a été suivie pour tous les thèmes, c'est avant tout en raison de l'effervescence qui régnait dans les modèles éducatifs. À mesure que les années d'après-guerre s'éloignaient et que la guerre froide laissait place à une période de développement mondial, les institutions éducatives connaissaient des mutations importantes, non seulement sur le plan quantitatif, mais aussi en termes de diversification des problèmes et des solutions. Aujourd'hui encore, 70 ans plus tard, nous pouvons lire avec intérêt et profit l'exposé sur « L'éducation et les œuvres apostoliques », excellent exemple de compréhension du présent et de projection dans l'avenir.

Ce fait soulevait des questions institutionnelles d'une grande importance. Il obligeait à élargir les équipes enseignantes et à modifier la relation entre l'école lasallienne et le cadre administratif des gouvernements locaux. À cette époque, par exemple, les limites de l'éducation élémentaire et de l'éducation formelle ont été définitivement abolies, progressant partout tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement professionnel et non formel.

Il suffisait au Chapitre de s'en souvenir et de l'assumer. C'est ainsi que nous comprenons ces deux paragraphes, tirés du rapport de la Cinquième Commission.<sup>52</sup> Le premier est une question que la commission s'est posée et qu'elle propose à l'Assemblée :

Peut-on affirmer qu'aujourd'hui, face à l'intensité et à la diversité des besoins des jeunes, et en particulier de la majorité des plus humbles, l'Institut a maintenu et conti-

---

52 Cf. AMG. ED 243.

nue de tendre de toutes ses forces à respecter les principes mêmes qui sont à l'origine de sa fondation ?

La réponse est oui, et cela suppose une adaptation au présent, ce qui est déjà en cours. Et c'est dans cet effort qu'apparaît la question de l'élargissement du corps enseignant. C'est là que la Commission affirme :

La Commission pense que, pour juger sainement cette question, il faut séparer : la vie religieuse, qui est notre fait et qui doit être préservée par tous les moyens, et la vie professionnelle et apostolique, à laquelle peuvent très bien s'associer ceux qui veulent travailler dans le même esprit, même s'ils ne sont pas religieux.<sup>53</sup>

Ces deux paragraphes présentent clairement l'esprit non seulement de cette Commission, mais aussi de toute l'Assemblée : la tâche d'adaptation est très grande, elle se déroule bien, et les laïcs peuvent y participer à condition qu'ils adhèrent à l'idée lasallienne de l'éducation.

C'est le second qui peut soulever des questions importantes. Sa portée dépend de ce que les capitulants entendent par « *le même esprit* ». Ainsi, en se souvenant de la lettre de saint Pie X en 1905 et en gardant bien à l'esprit qu'à cette autre époque, le discours sur les deux fins de la vie religieuse apostolique est toujours d'actualité, il peut s'avérer que le personnel non religieux soit en fait associé

---

53 Cette réflexion ou recommandation permet de supposer que c'est au sein de cette commission qu'est née la proposition de l'Association des éducateurs chrétiens que nous mentionnons un peu plus loin, avec le sous-titre *Une annexe*.

à quelque chose qui se situe en dehors de la vie religieuse du Frère. En termes plus clairs : le laïc peut s'associer au projet lasallien parce que la vie religieuse n'est pas strictement nécessaire à l'action du Frère en ce moment précis de renouveau de l'éducation.

Évidemment, les choses n'ont pas été formulées ainsi, mais il est impossible que personne n'y ait pensé et ne l'ait peut-être explicité dans des conversations privées. Le dimanche 3 juin, par exemple, au cours de la première heure et demie dont disposait la Commission pour présenter son rapport (suivie de cinq autres, toutes de même durée), l'expression « Tiers Ordre » est apparue, entre autres, à propos des enseignants laïcs...

Au début du Chapitre, pendant les trois jours de préparation à l'élection du nouveau Supérieur général, le Frère Denis, jusqu'alors Vicaire général, a donné la dernière conférence au Chapitre. Elle portait sur « *l'Obéissance, qui fait l'essence et l'excellence de notre vie religieuse* ». Il suffit de lire ce titre pour se sentir mal à l'aise avec la théologie de la consécration qui le sous-tend.

De plus, il est vrai que l'élection du Frère Nicet-Joseph rompait avec la coutume de nommer Supérieur un Assistant, membre du Régime précédent, ce qui orientait la vie davantage vers le spirituel que vers l'organisationnel (l'élu était déjà depuis dix ans responsables du Second Noviciat, à Rome) ; mais il est également vrai qu'il a été élu au deuxième tour, avec 53 voix contre 47 pour le Frère Philip Antoon, membre du Régime précédent et plus proche de l'esprit du Vicaire sortant.

Pour mieux comprendre les choses, il peut même être utile de rappeler que ce Chapitre a également reçu des notes sur le thème du sacerdoce : 70, ce qui n'est pas les 428 de 1966, mais pas non plus les 16 de 1946. En d'autres termes, au sein de l'Institut, l'identité du Frère était importante et faisait l'objet de réflexions (et de controverses), mais davantage en raison de son rapport avec le sacerdoce qu'avec le laïcat lasallien.

Cela nous permet peut-être aussi de mieux comprendre le sentiment de peu d'urgence, voire de peu d'ambition, concernant le thème des *Règles*, confié au nouveau Conseil du Régime.

À en juger par les trois projets qui seront élaborés entre 1961 et 1964 (dont le dernier méritera un avis négatif de la part d'un expert romain,<sup>54</sup> en raison de son manque d'actualité ou de cohérence avec le Concile), nous comprenons qu'en 1956, le Régime est plus proche de 1905 que de 1966. Ils continuent à avoir le sujet, ou le problème, sous les yeux, mais ils ne disposent pas encore des outils pour le résoudre. Et cela vaut tant pour la pensée que pour la structure institutionnelle.

Ils sont conscients de la nécessité (mais pas de la réponse, évidemment) et c'est peut-être pour cela que leur grand service à l'Institut a été l'amélioration de la formation. Ils se sentent en sécurité, plus nombreux que jamais, bien implantés dans la société du moment qui, sans encore sortir de la guerre froide, envoie de nombreuses vocations

---

54 Il s'agit du P. Beyer, jésuite, de la Grégorienne. À la suite de cela, ils ont élaboré un quatrième projet, qui sera encore dépassé lors du Chapitre lui-même par un cinquième.

à leurs groupes de formation. C'est pourquoi ils insistent. Ils ont l'expérience, les formules ; ils les élargiront du côté des enseignements techniques et du côté spirituel et théologique. Il devrait suffire de renforcer à la fois le noviciat et le scolasticat. Le moment venu, on récolterait les fruits.

Mais il ne faut pas aller trop vite. Nous sommes encore en 1956 et avant d'aller plus loin, il faut souligner une circonstance peut-être très significative : la première Circulaire du nouveau Supérieur, la 353, du 17 juin, porte sur « *Notre vocation de religieux-éducateur* ». L'Institut a dû attendre un mois pour recevoir la 354, à partir du 16 juillet, afin de connaître les résultats du Chapitre général.

Il se trouve que la première Circulaire du Supérieur précédent,<sup>55</sup> le Frère Denis, traitait également de « *Notre vocation de religieux-éducateur* » (Circulaire 340, 6.1.1953). Et celle-ci revenait expressément sur la doctrine de saint Pie X, que nous connaissons. Elle était renforcée, dans ce cas, par la référence à une récente allocution de Pie XII aux Carmes et Carmélites déchaussées, dans la même ligne que son prédécesseur.<sup>56</sup>

La Circulaire du Frère Denis, en accord avec sa conception de l'identité lasallienne, continue de souligner la diffé-

55 Première : on peut le considérer ainsi, puisque les trois précédentes (337, sur la santé du Frère Athanase ; 338, sur son décès ; et 339, le 11 octobre) rendaient compte de la réunion de la Commission électorale du nouveau Supérieur. On suppose qu'il a participé aux trois en tant que Vicaire général. Celle-ci, la 340, date du 6 janvier 1953 et contient ses premiers vœux pour le début de l'année.

56 Il s'agit de *Magis quam ineuntis*, du 23 septembre 1951.

rence entre l'état matrimonial et l'état religieux : elle définit à partir de la différence. Et, ce qui importe peut-être davantage : tout comme la vie religieuse est au-dessus de la vie matrimoniale, elle est également au-dessus de la vie de l'éducateur. Ce sont 20 pages pour parler de l'identité dans un ton principalement élogieux et exhortatif.<sup>57</sup> Celle du Frère Nicet, en revanche, définit à partir de l'intégration : elle considère la vocation du Frère à partir de l'actualité de la synthèse entre religieux et éducateur. Seulement six pages.

Dans son premier message aux Frères, le nouveau Supérieur faisait sien et exprimait le sentiment déjà répandu dans les milieux lasaliens que le monde de l'éducation était en train de changer. C'est pourquoi sa proposition, certes brève, est de trouver l'identité des religieux éducateurs en s'engageant à renouveler l'éducation. Elle est brève, comme nous l'avons souligné, mais son importance réside dans le changement de perspective, le passage de l'opposition à l'intégration. Et l'intégration par la voie de l'actualisation. Cela supposait au moins deux choses : que quelque chose bougeait dans les communautés et dans l'Église et que ce quelque chose était considéré comme un sujet d'intérêt par l'équipe de la Présidence générale de l'Institution lasallienne.

On ne peut croire qu'il n'ait pas remarqué la coïncidence du titre avec celui de l'autre texte de son prédécesseur. Quelque

---

57 À la page 13 : « Réformons donc une bonne fois notre opinion sur nous-mêmes et surtout, N.T.C.F., ne nous laissons plus impressionner par des insinuations tendancieuses, susceptibles de nous faire croire que nous sommes arrêtés à mi-chemin de notre développement organique... ».

chose le pressait, puisqu'il a devancé sa publication par celle qui allait suivre sur le Chapitre général (16.7.1956).

## Une Annexe

Et c'est précisément dans cette Circulaire sur le Chapitre que nous trouvons une piste très suggestive pour notre réflexion. Elle garantit la continuité du thème et contribue à ce que tout ce qui suit s'inscrive dans un processus de 100 ans. Elle se trouve dans sa première annexe.<sup>58</sup>

Six ans auparavant, le 15 mai, le Pape avait déclaré saint Jean-Baptiste de La Salle patron de tous les éducateurs chrétiens. Au Chapitre, ils ont trouvé là une porte ouverte pour réorienter toute la question des enseignants laïcs dans les établissements lasalliens. Ils ont donc proposé la création d'une « *Association des Éducateurs Chrétiens, sous le patronage de Saint Jean-Baptiste de La Salle* ».

Son objectif était « d'approfondir chez les éducateurs chrétiens le sens de la responsabilité et la dignité de leur vocation, à travers la dévotion à leur saint patron et à l'idéal qu'il représente ».

À cette fin, un registre de l'association fut créé au « Centre Lasallien (C.P. 99B) Rome ». Toute personne pouvait s'y inscrire à condition d'être fidèle à ses devoirs de chrétien et de réciter chaque jour à l'école la prière du Maître avant l'école et l'invocation au saint patron.

---

58 Le texte, dans la Circulaire 354, *Résultats du Chapitre Général*, p. II9.

On recommandait la confession et la communion fréquentes ; un quart d'heure quotidien de lecture spirituelle ; une visite quotidienne au Saint-Sacrement ; une neuvaine au Saint en préparation de sa fête et une retraite ou un recueillement annuel. Le texte soulignait en italique que ces pratiques étaient recommandées.

Il vaut la peine de relire ces derniers paragraphes, reproduction textuelle de ce qui est exprimé dans l'annexe de la Circulaire. Si l'on y regarde de plus près, c'est-à-dire si l'on replace le texte dans son contexte, il s'avère qu'il n'y a guère de différence entre ce qui est proposé et ce qui sera ressenti, par exemple, autour du Chapitre général de l'année 2000, un demi-siècle plus tard.

Il semble évident qu'en 1956, des personnes, et elles étaient nombreuses, répondaient à ces conditions. Il semble également clair que cette association permettrait de partager l'identité du projet lasallien dans chaque lieu et dans son ensemble. Et il est certain que les conditions ou pratiques, fixes ou recommandées, correspondent à ce qui est proposé depuis vingt ans.

Il y a cependant une différence que nous découvrons immédiatement en interprétant la surprise que suscite ce texte : il ne vise pas à créer une nouvelle communauté, mais à articuler le dialogue entre deux « communautés » parallèles, laïques et Frères. Deux groupes, proches, mais deux. Vingt ans plus tard, en 1976, nous retrouverons cette même situation dans la configuration de la Fraternité Signum Fidei.

À cette époque, toujours avant le Concile, il n'y a pas de signe du déclin numérique des Frères.

Quand il apparaîtra, il montrera à ceux qui savent le voir que les propositions des Chapitres généraux du XXI<sup>e</sup> siècle ne sont pas si nouvelles et que celles de cette Annexe étaient bien plus importantes que ne l'imaginaient leurs rédacteurs.

## Les origines et l'identité lasallienne

Pendant ce temps, tout mûrit, silencieusement.

Dans nos premières pages, nous avons parlé de deux forces, extérieure et intérieure, qui configuraient dans un certain sens l'itinéraire possible de la Communauté lasallienne. Les deux convergeaient vers une manière de comprendre la consécration du Frère. Le problème était que les deux l'interprétaient à partir de critères étrangers au Frère ou aux origines de la Communauté. C'est pourquoi, à mesure que se répandait le double slogan « rendre le Fondateur à l'Institut et rendre l'Institut aux Frères »,<sup>59</sup> s'ouvrait la possibilité de redéfinir ces deux forces, que nous avons signalées pour 1904.

Ainsi, deux ans avant le Chapitre, en 1954, l'étude du Frère Maurice-Auguste, *Pour une meilleure lecture de nos Règles*

---

59 Le Frère Michel Sauvage commente cette devise dans *La fragile espérance d'un témoin*, Rome, 2014, Études lasaliennes 18 (chap. 5, fin). Pour lui, cela supposait une attitude ou tout un programme face à l'héritage reçu. Il s'agissait avant tout d'un diagnostic de la réalité, comme on le comprend. S'il s'agissait de rendre quelque chose à quelqu'un, c'est qu'il lui manquait quelque chose sans quoi il ne pouvait envisager l'avenir. Comme un écho, cf. *Règle* 2015, art. 154.

*Communes*,<sup>60</sup> avait été publiée ou du moins diffusée. On y trouve une compréhension du sujet beaucoup plus théologique et spirituelle que juridique : ce sont les conférences données par cet homme en tant que sous-directeur du second noviciat au cours des années précédentes. Et nous ne pouvons oublier que le directeur de l'institution pendant toutes ces années, le Frère Nicet-Joseph, allait devenir Supérieur général.

C'est ainsi que commença quelque chose que ce Chapitre reconnut et encouragea : l'étude des sources lasallienes. Ce fut une grande décision dont les fruits seraient déjà remarquables au bout de dix ans. Elle apportait l'une des dimensions requises par la fidélité lasallienne : le pont vers les origines, libéré des lectures et des oublis. Sans lui, on ne pouvait que s'en tenir aux clichés, purs préjugés.

Il manquait encore les perspectives théologique et historique, c'est-à-dire la compréhension renouvelée de la consécration et la conscience du développement et de l'épuisement des cycles historiques au sein desquels surgissent des institutions telles que celle des Lasalliens.<sup>61</sup> Le processus était cependant présent, même s'il n'était pas encore clairement identifié.

---

60 Dans Cahiers Lasalliens 5, *Frère Maurice Hermans (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, Rome, 1991, p. 468. Le texte cité, pp. 318-403.

61 Nous avons déjà cité la Circulaire 353, du 17 juin 1956, *Notre vocation de religieux-éducateurs*, signée par le Supérieur général, le Vicaire général et les 11 Frères Assistants.

Ainsi, il faut le reconnaître, lorsque nous relisons le texte du Frère Maurice, nous nous sentons beaucoup plus proches de la vie monastique et religieuse conventionnelle que de l'avenir de la communauté lasallienne. Le commentaire se limite à deux chapitres de la *Règle* : le chapitre 2, sur l'esprit de l'Institut, et le chapitre 16, sur la régularité. Dans les deux cas, son analyse est, comme nous le disons, spirituelle et non canonique, ce qui était déjà remarquable à l'époque (entre 1950 et 1954), mais nous laisse quelque peu insatisfaits.<sup>62</sup>

Pour le dire en utilisant une référence connue : il est loin de la prétention systématique du commentaire du Frère Jourjon sur la *Règle* écrite en 1967.<sup>63</sup> Il est vrai qu'entre les deux se trouve le Concile, et cela change tout, mais cela nous permet de réaliser qu'à l'époque de ce Chapitre général (et des suivants jusqu'au Concile), le point de vue n'est pas global, c'est-à-dire que le Frère Maurice ne commente pas un document à partir de la possibilité d'un modèle de consécration religieuse qui, d'une part, assume la tâche apostolique et, d'autre part, évolue dans un univers véritablement laïc.

Il y a une raison à cela : en 1956, le sujet est encore davantage considéré du point de vue du passé que du présent. Et il vaut la peine de prendre conscience de sa signification.

---

62 M. Sauvage lui-même le fait remarquer dans la présentation du texte. Voir Cahiers lasaliens 5, en particulier p. 320.

63 Cf. Jourjon, P.-A, *Pour un renouveau spirituel, Commentaire des Règles et Constitutions des Frères des Écoles Chrétiennes établies au 39<sup>e</sup> Chapitre Général 1966-1967*, Rome 1969, p. 404.

Selon le passé ou le présent, « Frère » et « Communauté » ont deux significations différentes : aujourd’hui, cela nous semble très clair ; à l’époque, cela n’était sûrement pas possible, même s’ils le vivaient ou précisément à cause de cela. Vu à partir du passé, il soulevait la grande question de la viabilité actuelle, la considérant comme quelque chose qui pouvait être abordé en sélectionnant les domaines d’engagement en fonction de leur viabilité par rapport aux origines. Vu à partir du présent, il soulevait également la question de la viabilité, mais un changement qualitatif était opéré : la référence au passé était plus spirituelle que littérale.

Ce saut était ce qui était fascinant dans la présentation du Frère Maurice. Qu’une personne aussi sérieuse et consciente que lui ait osé proposer et argumenter autre chose. Car il ne raisonnait pas à partir de la nouveauté sociologique ou historique, mais à partir de la tradition monastique. En conservant un équilibre délicat entre cette tradition et ce qu’il savait des origines lasallienes, il offrait une manière non littéraliste d’interpréter la tradition.

La distinction finirait par s’imposer dix ans plus tard, mais auparavant, à l’aube de 1956, elle ne semblait pas applicable à l’Institution lasallienne. C’était là la nouveauté des commentaires du Frère Maurice, et nous comprenons tout à fait qu’il se soit limité aux chapitres qu’il a commentés, sans aller plus loin. À en juger par d’autres thèmes et d’autres réactions au Chapitre, nous pouvons croire que ses membres étaient conscients du dilemme, mais qu’ils ne considéraient pas possible de l’affronter. C’est pourquoi, comme ils l’ont fait spécifiquement avec l’étude de la Règle ou avec la décentralisation dans l’animation de

l’Institut, ils ont préféré échelonner les actions au cours des dix années suivantes.<sup>64</sup>

Il manquait quelque chose qui allait devenir évident quelques années après le Chapitre général suivant : la conscience d’un changement d’époque. Cela allait conduire à tout interpréter différemment, en s’orientant tant vers le nouveau que vers le passé. L’Institution lasallienne allait alors oser interpréter différemment les modèles théologiques et politiques qui l’étouffaient.

Il y eut cependant quelque chose, petit mais très important : l’attention portée au monde ouvrier. Le 31 mai, en milieu de matinée, Mgr. Cardijn s’adressa au Chapitre au sujet des mouvements d’Action catholique et en particulier de la JOC. C’était sans doute le fruit du travail des Frères français, à l’avant-garde du renouveau des institutions éducatives, qui établissaient un lien entre l’attention portée aux pauvres et la formation au monde du travail.

C’est dans cette union qu’ils trouvaient une manière de présence de l’Esprit, au fond rien de nouveau, qui leur ouvrait les portes vers un important renouveau institutionnel. Le thème allait trouver un écho dans les institutions lasaliennes européennes (et peut-être nord-américaines), étant donné la sensibilité particulière du moment social : la reconstruction sociale à l’époque de la guerre froide.

La tâche n’était pas facile : les États européens n’avaient généralement pas l’expérience institutionnelle et la légis-

---

64 Et certainement avec l’élection d’un nouveau Supérieur général du tempérament du Frère Nicet-Joseph.

lation nécessaires pour mener à bien des projets dans ce domaine. De plus, il était indispensable de s'occuper également des secteurs les plus connus (l'enseignement élémentaire et les classes moyennes).

C'est pourquoi le Chapitre ne pouvait pas non plus apporter beaucoup d'éclaircissements. On devinait la présence d'un autre ordre de choses, mais la réponse restait entre les mains de l'autorité. Le changement allait éclater dix ans plus tard. Et, de toute façon, les choses ne seraient pas si simples, même à ce moment-là.

# Deuxième temps : renouveler

En procédant à cette révision [des œuvres], faites attention au fait de plus en plus réel que l'influence de l'école chrétienne dépend plus de sa qualité que de son nombre. C'est pourquoi il ne faut pas commencer par se fixer comme objectif la conservation des œuvres existantes, mais la constitution de communautés vivantes, dotées d'un personnel abondant et qualifié, capable de dynamiser l'institution scolaire.

1967. *Chapitre général* : Déclaration 49.

Cette deuxième période est beaucoup plus claire à son début qu'à sa fin.

Il est facile de situer son début dans la période du Concile, entre 1958 et 1965. À cette époque, on a pris clairement conscience de la nécessité et de la possibilité de tout renouveler, l'Église et la société. Une fois la guerre froide terminée, le monde a envisagé la possibilité d'un développement plus important ou nouveau. Toutes les institutions sociales ont participé à ce même esprit.

Dans la communauté lasallienne, cela s'est manifesté lors du Chapitre général de 1966-67 et s'est maintenu lors des deux suivants, en 1976 et 1986.

Cette sorte d'euphorie rénovatrice n'était pas sans tensions internes. Il y avait aussi des rythmes différents selon les régions, dans l'obtention de résultats et dans la prise de conscience.

On peut considérer que cela a culminé lors du Chapitre général de 1993, avec la présence de laïcs en tant que membres de l'Assemblée. Cela a marqué le début d'une nouvelle ère.

Nous le développons également en trois étapes :

4. Une *déclaration* : il s'agit de la *Déclaration sur le Frère*, emblème du Chapitre général de 1966-67.
5. La Fraternité Signum Fidei : qui, dans notre étude, peut être l'emblème du Chapitre suivant, en 1976.
6. 1986 : Partager la mission (1) : dix ans plus tard, nouveau Chapitre, et dans les *Règles*, cette expression si imagée.

## 1. Une Déclaration

En 1966 se tint un Chapitre comparable à nul autre jamais tenu auparavant.<sup>65</sup>

Dans l’Institution lasallienne, en général, les Chapitres n’étaient pas convoqués pour débattre de la communauté. Leur objectif était essentiellement de renouveler les équipes dirigeantes à leurs plus hauts niveaux. Une fois les nouveaux responsables élus, il leur incombaît d’étudier la situation et de proposer des lignes directrices en conséquence.<sup>66</sup> L’élection des Supérieurs était à la fois un vote de confiance dans leur capacité à diriger l’Institut et la reconnaissance que le présent était suffisamment compréhensible à partir de l’expérience passée.

Cette fois-ci, en 1966, l’approche fut différente. Elle était en partie déjà conçue comme une Assemblée de réflexion, dans le contexte du Concile Vatican II. Les événements,

---

65 À l’exception peut-être, en 1834, de ce qu’on a appelé le Comité général, chargé de réviser *le Guide des écoles*. Concernant le Chapitre général de 1966–67, nous disposons de l’étude du Frère Josean Villalabeitia, *Un falso dilema* (Un faux dilemme), en deux volumes : *I. Religieux ou enseignant ?; II. La réponse capitulaire*, Rome, Estudios Lasalianos, nn. 15-16, 2008, pp. 266 et 264. Indispensable.

66 Cela n’empêche pas que, lors des Chapitres, des commissions ou des groupes de capitulants aient été constitués pour aider à répondre aux questions proposées par les Frères, sous forme de « notes ». Il y avait certes toujours chez eux des moments de conscience de l’actualité, mais le gouvernement ou la réponse à ces notes et à la situation en général relevait du Régime dans la période suivante jusqu’à la nouvelle assemblée.

cependant, ont conduit son déroulement bien au-delà de toutes les prévisions. Deux circonstances l'ont imposé ainsi.

La première, évidente et fondamentale, fut le Concile. Il a représenté pour toute l'Église un appel à se repenser par rapport à l'époque dans laquelle elle vivait. Le Concile lui-même fut le fruit d'une double prise de conscience : celle du changement historique et celle de la nécessité de relire l'Évangile. Comme, en outre, le Concile indiquait à toutes les institutions de l'Église qu'elles devaient se proposer des voies similaires, il s'ensuivait que tôt ou tard, la Congrégation de Saint Jean-Baptiste de La Salle devait également le faire. Elle aurait pu, comme d'autres institutions similaires, retarder sa célébration de deux ou trois ans, afin de mieux la préparer, mais elle a préféré maintenir son rythme décennal.

Nous devons toutefois faire une remarque sur la portée du Concile dans le Chapitre : il lui est parvenu moins à travers ses documents que comme un esprit nouveau.<sup>67</sup> C'est une remarque importante, que nous soulignons, car nous devrons la répéter quelques paragraphes plus loin.

---

67 Dans *La fragile espérance...*, le Frère Michel souligne clairement que le Chapitre de 66-67 s'inscrivait davantage dans la continuité du précédent que dans celle du Concile. Il ne pouvait nier le lien entre le Concile et le Chapitre, mais il tenait à souligner que c'était l'Institut qui traçait sa propre voie. Cf. o.c., 535s. Le Frère Jourjon, dans son ouvrage *Pour un renouveau..., nuance, en parlant du travail d'élaboration des Règles* : « ...Ainsi quelques-uns des membres de la Commission qui travaillaient à la Règle commençaient à comprendre qu'il ne s'agissait plus tant pour les religieux de pratiquer une Règle que de vivre *selon un esprit* » (O.c. 32). Les italiques sont de nous.

Le Concile ne pouvait pas lui parvenir dans l'assimilation sereine de ses documents, car il s'est en réalité achevé en décembre 1965, quatre mois avant le début des sessions du Chapitre. Son esprit lui est toutefois parvenu, c'est-à-dire sa manière de considérer la vie comme quelque chose qui s'écoule avec l'histoire et qui est en même temps le visage de Dieu, le lieu où il se manifeste. Le Concile a marqué le Chapitre par la participation que certains Frères déterminés avaient eue dans son déroulement (au moins Nicet-Joseph, consultant en tant que Supérieur, et Michel, en tant qu'expert de son frère, évêque), Frères qui allaient ensuite être très pris en compte dans la réflexion lasallienne.

Cette manière du Chapitre d'aborder le Concile avait clairement un côté très positif: toute son action était orientée vers la détection des signes de Dieu à un moment précis. Mais en même temps, il y avait là un aspect faible, prématûré : en tant qu'ensemble, groupe de personnes, Frères, le Chapitre ne connaissait pas bien la théologie de la révélation, la théologie de l'Église, celle de la consécration ou le formidable discours de *Gaudium et spes*, du moins dans sa vision globale ou systématique. Cela supposait un déficit dans le fondement de l'écoute des signes qui se présentaient à eux. C'est pourquoi, naturellement, cette faiblesse devait se manifester dans les divergences ou le manque

d'harmonie quant à l'interprétation de ce qu'il fallait faire dans le présent lasallien.<sup>68</sup>

Il y avait une deuxième cause, cette fois interne : l'alliance entre les techniques de conduite des assemblées et le renouveau de la conscience lasallienne. La première parlait de participation, de communication, d'engagement de la part de tous. La seconde, de renouveler la synthèse entre consécration et mission.

Les Frères américains étaient chargés d'arriver à Rome avec un plan de démocratisation ou de participation à l'assemblée, que ses membres ont peu à peu adopté, malgré les premières réticences. Les Frères français, quant à eux, ont apporté au Chapitre une conscience très fine de la nature de la relation entre la consécration et la mission, toujours dans la tradition lasallienne. Les deux courants ont convergé dans une attitude fondamentale pour l'avenir de l'Institut : leur devise restait de rendre le Saint

---

68 *Mutatis mutandis*, il semble certain que la même chose allait se produire avec la réception du Chapitre dans l'Institut. Dans ce cas, les documents sont arrivés à temps, rapidement. Les informations n'ont pas manqué. En revanche, les fondements ont fait défaut. L'esprit de l'Assemblée a été reçu avant ses motivations. Du moins, ils ont été reçus de manière différente selon les différents territoires de l'Institut et selon les différents Supérieurs régionaux. Cela a rendu le post-Chapitre très fragile, ce qui a également été la cause de l'énorme méfiance avec laquelle les traces des documents capitulaires ont été suivies au cours des dix années suivantes.

Fondateur à l’Institut et de rendre l’Institut aux Frères.<sup>69</sup>  
Participation et fidélité renouvelée.

Comme précédemment dans la référence au Concile, cette circonstance doit également être interprétée sous deux angles complémentaires. Le premier, une fois de plus, est extrêmement positif : tous les capitulants ont accepté aussi bien l’esprit démocratique de l’animation de l’Institut et du Chapitre que la nouvelle manière de lire les sources lasallianes.

Mais tous ne pouvaient pas le faire de la même manière. En d’autres termes, la première acceptation, tant de la procédure que de la lecture des origines, a également été l’occasion de divergences, de pratiques qui ne découlaient pas d’une conviction profonde et partagée. Tout au long des deux sessions et, bien sûr, pendant la période inter-capitulaire, cela s’est fait sentir et a retardé, voire bloqué, de nombreux sujets. Il s’agissait de nouveautés tellement fascinantes qu’elles provoquaient des perceptions insuffisamment fondées.

---

69 Au sujet du Chapitre, nous disposons des chroniques des Frères Luke Salm (*A religious Institute in transition*, chapitres 2-5) et Michel Sauvage (*La fragile espérance...*, chapitres 9-12). Leur lecture est recommandée sur ces thèmes, même si les deux auteurs ont une pensée très proche : grâce au caractère personnel de leurs réflexions, elles permettent d’imaginer les autres approches qui ont orienté l’Assemblée. D’un point de vue plus strictement théologique, nous mentionnons l’ouvrage du Frère Josean Villalabeitia, déjà cité, *Un falso dilema*.

Ces deux situations – le Concile et le renouveau institutionnel – allaient être décisives pour l'adoption de notre thème, celui de la nouvelle communauté.

### **Renouveler la conscience, renouveler les définitions**

L'ensemble était magnifique et exemplaire : il n'est pas facile de trouver des exemples d'assemblées comme celle-là.

Il y eut deux sessions : mai-juin 1966 et octobre-décembre 1967. Jamais un Chapitre n'avait duré aussi longtemps que chacune de ses deux sessions. Si cela fut possible, ce fut certainement grâce à la proposition conciliaire et à son développement au cours de ces quatre ou cinq années. À son tour, ce qu'il visait était d'actualiser et de formuler l'identité de la communauté lasallienne.

Cela imposait de distinguer et d'harmoniser les deux tâches de toute assemblée de ce type : le discours théorique et les structures organisationnelles. L'expérience immédiate et l'histoire ultérieure ont montré que même cette longue année et demie de travail capitulaire n'avait pas suffi pour atteindre ces deux objectifs.

En réalité, tout avait commencé, expressément, cinq ans plus tôt avec les premières versions des *Règles communes*. C'est pourquoi, lorsque les sessions se sont ouvertes à la fin du mois d'avril, un chemin avait déjà été parcouru (dans ce cas, trois projets successifs pour les *Règles*). Le Chapitre ne partait pas de zéro et l'esprit de la tâche était non seulement indiqué, mais déjà commencé. Peu importait qu'il faille refaire une grande partie du travail accom-

pli : la continuité résidait dans l'esprit d'engagement créatif déjà en marche.

Malheureusement, dès les premiers jours, un personnage fantôme, imprévu, fit son apparition : l'introduction du sacerdoce. Le sujet n'était pas nouveau, bien sûr. Ce qui l'était, c'était sa présentation, presque en vertu du vote,<sup>70</sup> par le cardinal préfet de la Congrégation des religieux, Antoniutti. S'il avait fallu une procédure pour mettre l'Assemblée sur pied, on n'en aurait pas trouvé de meilleure.

---

70 Cela s'est passé le 27 avril, à 17 heures. Le cardinal voulait souligner l'obligation pour les religieux de répondre au Concile, dans *Perfectae caritatis*. Son discours était bref, six pages. Sa réflexion, générale, globale, sur le renouveau, sans proposer aucune initiative concrète, sauf sur le thème du sacerdoce. L'idée de l'identité des Frères, telle qu'elle apparaît dans le texte de sa conférence, s'inspirait de la théorie des deux fins et de la subordination de la seconde (apostolique) à la première (sanctification personnelle), expressément invoquée. Elle ne présente pas une vision suffisante de la nature laïque intégrale de la vocation du Frère. À partir de là, dans une juxtaposition claire du thème, il a invoqué la docilité et l'obéissance avant d'introduire le thème du sacerdoce, le présentant comme une indication du Concile : l'acceptation de prêtres au sein de l'Institut, pour répondre à ses propres besoins. On a ensuite vu qu'il s'agissait davantage d'une question qui le concernait, lui et sa Sainte Congrégation, que du document conciliaire lui-même. Nous ne savons pas s'il s'attendait cet après-midi-là au rejet qu'il allait subir dans les semaines suivantes. Pour le Chapitre, qui venait de commencer ce matin-là après quelques jours de retraite, ce fut un début malheureux (Le texte du Cardinal, dans AMG ED 251-252, 4. En français et précédé de la mention « *Confidentiel ; ce texte ne pourrait être publié qu'avec l'assentiment du Frère Supérieur Général* »).

Le thème du sacerdoce avait et a toujours un sens propre en soi<sup>71</sup> mais à ce moment-là, il a servi de catalyseur à deux façons d'interpréter la personne du Frère. Pour le Chapitre, deux horizons différents s'ouvrailent, selon que la référence était dans sa relation avec le sacerdoce ou avec le laïcat.

La voie de l'avenir, comme on le verra dans les décennies et les Chapitres suivants, se trouvait dans la seconde, mais c'est la première qui a absorbé ce mois de mai tumultueux. Ainsi, dans un large consensus sur la non-introduction du sacerdoce, deux approches ou fondements difficilement compatibles sont apparus. Pour les uns, rejeter le sacerdoce conduisait à rejeter toute autre sécularisation ; pour les autres, en revanche, cela supposait de souligner la tâche spécifique du Frère dans sa dimension la plus séculière. Ils sont parvenus à l'identité du Frère en s'appuyant sur le caractère séculier de sa tâche ou en l'ignorant.

Ce fut une affaire triste, car elle a occupé un mois et demi du Chapitre, temps très nécessaire pour avancer dans sa

---

71 La synthèse du thème a fait l'objet de la circulaire 386, du 2.7.66, juste après la clôture de la première session du Chapitre. Son titre indique qu'il s'agit du premier rapport du 39<sup>e</sup> Chapitre général et qu'il est exclusivement consacré à l'exposé de ce qui a été dit sur « Le caractère laïc de l'Institut ». Il s'agit d'un ensemble de 60 pages, c'est-à-dire d'un rapport suffisamment détaillé.

tâche propre.<sup>72</sup> Mais elle s'est avérée positive car elle a aidé à voir les conséquences possibles de la réflexion sur la communauté lasallienne au moment du Concile. Grâce à ce qui n'a pas pu être fait au cours de ces deux premiers mois, l'Assemblée a programmé un processus d'un an et demi supplémentaire.

Cependant, à en juger par la documentation qui nous reste de l'année d'intersession, ses quinze mois ont peut-être été de trop et peut-être aussi que les trois mois de la deuxième session se sont terminés sur une fausse note, de sorte qu'une troisième session aurait été nécessaire.

La documentation montre que pendant les mois de l'intersession, chacun des groupes a incontestablement progressé dans sa réflexion. Ce qui n'est pas aussi clair, c'est si

---

72 Le Frère Bernard-Mérian qui, en tant que secrétaire de la Commission, a présenté la *Déclaration* à l'Assemblée (le 6 novembre 1967), l'a rappelé dès les premiers paragraphes. Il a été un excellent facilitateur dans le travail de rédaction du texte de base. Cela a certainement joué un rôle dans sa nomination comme Assistant pour les missions francophones, 20 jours plus tard. Sa biographie, dans la Circulaire 477, est très touchante.

l'un d'entre eux a progressé en harmonie avec les autres.<sup>73</sup> Le ton différent que l'on peut observer dans les documents de l'époque s'est traduit par les grandes tensions qui ont marqué les mois de septembre et d'octobre.

Lorsque des propositions plus ou moins acceptables par tous ont été formulées, nous étions déjà presque en novembre et il ne restait plus que 40 ou 50 jours pour finaliser la *Règle* et la *Déclaration*. C'était clairement insuffisant : les nombreux documents laissés par ce Chapitre donnaient dans l'ensemble une impression de manque d'unité, comme s'il manquait encore une synthèse ou une vision unificatrice au sein du système qui en résultait.

La meilleure preuve de ces affirmations réside peut-être dans le processus qui a entouré le projet de *Déclaration*. Au cours de l'été 1967, les Frères français<sup>74</sup> publièrent *Intersession*, un petit volume de 129 pages proposant déjà un plan

---

73 On le voit dans le texte du Frère Jean Brun, en août-septembre 1967, *Note relative au Projet de Déclaration sur le Frère dans le Monde d'aujourd'hui* (AMG, 2.8.2, 6 pp., dactylographié). Il distingue et exprime avec perspicacité les deux points de départ qui s'opposaient à l'époque : lire l'identité du Frère à partir de la Mission et la lire à partir de la Consécration. Dans les deux cas, le sujet est abordé à partir d'une pré-compréhension (c'est le terme qu'il utilise, et on peut supposer qu'il le fait en toute conscience, connaissant son sens et sa portée). Personnellement, il choisit de partir de la consécration et de la communauté, option « *à partir de laquelle nous pouvons nous ouvrir à une compréhension différente de notre vocation de Frère* ». L'esquisse qui suit dans sa note sur le développement de cette compréhension différente est excellente. On en retrouve la trace dans la *Déclaration*.

74 Les Frères Patrice, Michel et Félicien se sont chargés de la rédaction.

pour la Déclaration. Il présentait essentiellement deux parties : la première, sur la Mission, divisée en trois domaines, et la seconde sur la vocation et la consécration du Frère. En septembre, déjà à Rome en groupes de travail, les positions étaient très tendues entre les uns et les autres, et ils finirent par accepter d'inverser l'ordre des deux parties. Ils comprirent que cela répondait aux deux orientations opposées.

Mais changer l'ordre ne signifiait pas nécessairement être parvenu à une synthèse.

Heureusement, le critère source, qui anime tout le système, apparaît très clairement. Nous le voyons, par exemple, dans les numéros 25 et 26 de la *Déclaration*. C'étaient les derniers numéros de la première partie, qui s'ouvrait déjà sur la seconde.

Comme les Frères s'associent pour travailler ensemble, la communauté se réalise avant tout dans la poursuite d'un objectif commun, qui est le Royaume de Dieu. Les communautés se rénovent, la communion... devient plus intime... dans la mesure où leurs membres reprennent mieux conscience de leur mission apostolique... (25.4).

Dans le Peuple de Dieu, les Frères... sont appelés à exercer une fonction de témoignage revêtant un caractère spécifique. Ils sont les signes de l'action et de la présence de l'Esprit de Dieu dans notre histoire ; les signes de la réalité actuelle du monde nouveau... (26.2).

...Le Frère est appelé à porter, au cœur même de son activité éducatrice, le témoignage de sa consécration totale à Dieu... (26.3).

La vie communautaire vraie constitue un signe vivant de la réalité essentielle que les Frères ont mission d'annoncer. L'amour que Dieu a montré aux hommes en Jésus-Christ devient principe d'union des hommes entre eux... (26.4).

Dans sa seconde partie, la *Déclaration* exprime le sens des domaines d'activité apostolique du Frère. En parlant de la révision et de l'innovation des œuvres éducatives, nous trouvons :

La communauté scolaire ne se formera que suscitée par une communauté éducatrice dont la richesse est faite de la diversité et de l'unité de ses membres. C'est pourquoi les frères sont heureux de collaborer avec des laïcs qui fournissent à la communauté éducatrice l'apport irremplaçable de leur connaissance du monde, de leur expérience familiale, civique, syndicale. Ils font en sorte que les laïcs soient en mesure de tenir leur place dans toute la vie de l'école : dans la catéchèse, dans les mouvements apostoliques, les activités périscolaires, voire dans les responsabilités d'administration et de direction (46.3).

En conséquence (paragraphe déjà cité) :

Pour opérer cette révision [des œuvres], on tiendra compte du fait que, de plus en plus, l'influence de l'école chrétienne sera fonction de la qualité plus que du nombre. L'objectif prioritaire que l'on se fixera ne sera donc pas le maintien des œuvres existantes, mais la constitution de communautés vivantes, suffisamment pourvues d'un

personnel qualifié pour être en mesure d'animer l'institution scolaire (49,3).<sup>75</sup>

À juste titre, lorsque les *Règles* définissent la consécration du Frère, elles s'expriment ainsi :

Incorporés au Christ par le baptême, les Frères sont déjà consacrés à la gloire de Dieu. Par la profession religieuse, ils confirment leur consécration baptismale, et l'expriment avec plus de plénitude (IV.b).

Les Frères vivent leur consécration dans une communauté d'Église. Cette communauté est pour les chrétiens un signe spécial de l'Alliance entre Dieu et les hommes. Elle affirme le devoir et la possibilité de renouveler le monde par l'esprit de l'Évangile. Mais, en même temps, elle rappelle que ce monde doit passer par la mort pour être transformé un jour (IV.c).<sup>76</sup>

## **Communauté et communauté éducative**

Aujourd'hui, un demi-siècle après leur rédaction, ces textes continuent de surprendre par leur audace. Le saut qu'ils représentaient par rapport à l'esprit et au vocabulaire

75 Nous reviendrons sur ces textes dans la *deuxième partie*, en raison de leur valeur exceptionnelle pour nommer des réalités qui resteront cruciales un demi-siècle plus tard.

76 Pour voir la portée de ces affirmations, cf. Jourjon, P.-A, *Pour un renouveau...*, pp. 157ss. À cet égard, l'ouvrage collectif *La Declaración, 30 años después* (Valladolid, 1998, p. 254), qui comprend huit études sur divers aspects du document, est également intéressant.

antérieurs était certainement grand, à tel point qu'il s'est avéré excessif, dépassant la capacité des derniers responsables à transformer l'idéal en réalité quotidienne. C'est ce que l'on a pu constater dans la présentation et l'application des documents capitulaires dans les différents territoires du monde lasallien.

Il est vrai que la grande prise de conscience du Chapitre ne pouvait pas couvrir tous les domaines possibles. Aujourd'hui, nous voyons clairement la grande lacune qu'il a laissée : la Communauté lasallienne réelle, concrète, celle qui, en fait, animait déjà à l'époque les institutions éducatives. Comme il était logique, le Chapitre était pressé par le renouveau de la personne du Frère et du premier de ses domaines communautaires. Il s'est concentré sur cela et a laissé la porte ouverte à ce qui viendrait après. Mais cette nouveauté n'est pas arrivée. Ce fut le grand préjudice infligé par la polémique sur le sacerdoce.

En effet, cette polémique s'est déroulée sur deux plans tout au long du Chapitre. Tout d'abord, le plus explicite : compte tenu des origines et de l'actualité, une communauté de religieux laïcs pouvait-elle ou devait-elle établir le sacerdoce en son sein, sans altérer son identité ? Le processus suivit son cours et fut clos à la fin du mois de mai 1966.

Car il y avait un autre niveau : celui du soupçon, celui de l'interprétation des motifs. Ainsi, sous le rejet du sacerdoce, certains interprétaient une autre réalité qui n'était pas clairement reconnue. Il s'agissait de la réduction de la communauté lasallienne au statut d'institut séculier, c'est-à-dire de la modification du statut de religieux édu-

cateurs. La clé présumée, cachée, résidait dans la manière de considérer les vœux, la profession.<sup>77</sup>

Ce fut un jeu de malentendus et parfois de mauvaise volonté. Ce fut aussi ridicule et source de honte institutionnelle. Cela conduirait à la mise en pratique des principes de la *Déclaration* et des *Règles* dans la sphère interne ou intime de la vie du Frère. Cela ne lui permettrait pas de poursuivre son développement naturel en atteignant l'ensemble du groupe humain qui travaillait dans les écoles et autres projets éducatifs.

La controverse sur le sacerdoce fut la cause ultime qui poussa l’Institut lasallien à négliger ce qu'il appelait précisément à cette époque, avec une expression importante, d'une grande fécondité au cours du demi-siècle suivant : la communauté éducative.

---

77 Dans les années qui ont précédé le Chapitre et même le Concile, deux études remarquables sur l'identité du Frère avaient été publiées : les thèses de doctorat des Frères Saturnino Gallego et Michel Sauvage. Toutes deux et tous deux ont eu une influence notable sur le Chapitre. Mais aucune des deux ne contenait de réflexion adéquate sur l'identité lasallienne en relation avec la sécularité, c'est-à-dire avec les nouveaux modes possibles d'engagement laïc, séculier. Elles ont été abordées en fonction de la relation entre l'identité du Frère et l'identité sacerdotale, cléricale. Si le cardinal n'avait pas été présent au Chapitre, le thème du sacerdoce aurait peut-être été abordé de la même manière, mais dans une perspective interne. Il aurait alors été inscrit dans la réflexion propre à la *Déclaration*, qui aurait eu lieu avant et avec plus de sérénité. Le résultat a probablement été que le Chapitre a utilisé un concept de vie consacrée défectueux ou incomplet parce qu'improvisé. À tout le moins, il s'agissait nécessairement d'un concept davantage vu dans sa relation avec le sacerdoce et l'Ordre que dans celle avec le laïcat et le baptême.

En effet, en ne développant pas le discours sur la relation entre les Frères et les laïcs, la « communauté éducative» nouvellement nommée s'est insensiblement transformée en «organisation éducative». Et ce glissement, accentué par la perte importante de Frères, s'accompagna d'une disparition inégale mais incontestable des communautés mêmes des Frères, qui devinrent quelque chose de plus proche de groupes de travail éducatif que de communautés significatives. Ainsi, paradoxalement, en ne développant pas le discours de la communauté lasallienne réelle – disons «mixte», pour l'instant –, la crise provoquée par le renouvellement des formules d'identité proposées par le Chapitre s'est aggravée.

C'est quelque chose que nous voyons aujourd'hui, naturellement, bien mieux qu'à l'époque. Cependant, le cheminement de l'Institut lasallien au cours des dix années suivantes a été jalonné de nombreux signes de ce processus. Tous ont pu vivre l'une ou l'autre crise.<sup>78</sup>

La moindre n'était certainement pas le fait qu'il y avait au sein même du Conseil général deux groupes, l'un favorable et l'autre défavorable à l'esprit du Chapitre, comme cela s'est finalement manifesté dans des publications, par-

---

78 Deux exemples : les perplexités sur la nature des engagements «vœux» (vœux, promesses, aucun) et l'animation de la communauté par le groupe des frères, sans directeur.

fois tendancieuses, dirigées depuis Rome contre Rome.<sup>79</sup> Et la question ne s'est même pas terminée avec le nécessaire changement de cap dix ans plus tard, avec la réduction drastique du nombre de membres du Conseil, à la recherche d'une harmonie plus constructive. La blessure causée par la perte de près de 40 % des Frères<sup>80</sup> n'a pas facilité les choses.

Et pourtant, la piste était là, à la portée de tous. Il fallait, certes, lire le Concile sans préjugés. Voici ce que dit *Lumen gentium* dans son chapitre VI, « *de Religiosis* » :

79 Il s'agit de la publication *Ou va l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes ?*, cahier de 88 pages, dans la série Documents-Paternité, mensuel n° 141, juin 1969, Éditions St.Michel, Rennes, sans signature et clairement disqualifiant le Frère Supérieur général et le Chapitre général. À l'opposé, la *Communication aux Frères des Écoles Chrétiennes*, « *communication décidée par le Conseil Général* », mise au point par les Frères Michel Sauvage, Patrice Marey, Maurice Hermans et Arthur Bonenfant, du Conseil Général, Rome, 1969, III + 48 pp. À propos du climat dans lequel ces événements se déroulaient, notons que dès 1971, dans la Circulaire sur la rencontre intercapitulaire, déjà citée, *Jalons pour un nouveau quinquennat*, figuraient ces phrases terribles : « Il a été souligné que le témoignage principal de l'unité vivante de l'Institut sera donné par le Conseil général, qui n'est pas un simple conseil d'administration. Il s'agit plutôt d'une véritable communauté. Ce n'est pas un groupe de personnes qui vivent ensemble, mais un groupe de religieux qui aspirent à une communion de pensée et de vie. Chaque membre du Conseil général doit être, de plus en plus, un témoignage de cette unité et de cette communion, qu'il travaille au Centre de l'Institut ou qu'il représente le Frère Supérieur dans un District de l'Institut » (o.c., 39).

80 C'est ce que soulignera le Supérieur général, le Frère Charles Henry, dans son discours déjà cité lors du Chapitre général suivant, en 1976. La première partie de ce discours portera sur les cycles de vie des institutions religieuses ; la seconde partie traitera des signes d'une ère nouvelle, en relation spécifique avec la vitalité de l'Institut lasallien. Nous reviendrons sur ce texte dans la section suivante.

*La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Église dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne.* En effet, le Peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, il est en quête de la cité future, or l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, manifeste aussi davantage aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps, il atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, il annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du Royaume des cieux...<sup>81</sup>

« ...une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres » : le caractère discutable de cette expression montre que même le Concile ne pouvait pas avancer de manière aussi impor-

---

81     LG 44.4. L'italique est de nous. Le texte conciliaire correspondant : « *Evangelicorum proinde consiliorum professio tamquam signum apparet, quod omnia Ecclesiae membra ad officia vocationis christianaे impigre adimplenda efficaciter attrahere potest ac debet. Cum enim Populus Dei hic manentem civitatem non habeat, mais en cherche une future, le statut religieux, qui libère davantage ses adeptes des soucis terrestres, manifeste davantage encore la présence des biens célestes déjà présents en ce siècle à tous les croyants, témoigne de la vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ, et annonce la résurrection future et la gloire du Royaume céleste. Formam quoque vitae, quam Filius Dei accepit, mundum ingressus ut faceret voluntatem Patris, quamque disciplulis Ipsum sequentibus proposuit, idem status pressius imitatur atque in Ecclesia perpetuo repraesentat. Regni Dei denique super omnia terrestria elevationem eiusque summas necessitudines peculiari modo patefacit ; superereminentem quoque magnitudinem virtutis Christi regnantis atque infinitam Spiritus Sancti potentiam, in Ecclesia mirabiliter operantem, cunctis hominibus demonstrat* ». Le sens de la vie religieuse qui sous-tend ce paragraphe était peut-être ce qui manquait dans la réflexion citée de Brun, afin que les deux approches puissent se rejoindre.

tante dans la théologie de la consécration, et encore moins lorsqu'il s'agissait de l'intégration entre la vie consacrée et la vie apostolique. Cela prendrait du temps, des décennies.

Mais son esprit a progressé, en prenant au sérieux des paragraphes tels que celui cité.

On y trouve avant tout l'affirmation que la Communauté des Frères est « *tamquam signum* », quelque chose qui s'apparente à une référence fondamentale, un signe du chemin définitif, un avant-goût. Ensuite, ce « signe » « *potest ac debet* » se comporter comme tel et proposer au peuple de Dieu un modèle de proximité et d'actualité de « l'au-delà ». Et cela n'est pas indiqué comme propre à un groupe au sein de l'Église. Cela s'applique à tous ses membres, à tous, car cette Constitution s'adresse à tous. Le message est clair : face à cette tâche, tout chrétien, tout membre du Peuple de Dieu, peut se connecter et se sentir sur son propre chemin vers la rencontre avec Dieu. Quiconque y croit, au sein d'une institution éducative, est un membre potentiel d'une nouvelle communauté.

Et plus important encore : la mission de cette nouvelle communauté potentielle ne consistera pas à faire quoi que ce soit, mais à rappeler la proximité du Seigneur.<sup>82</sup>

Il s'agit là d'un point qui est trop facilement négligé et qui conduit à de graves erreurs :

---

82 Comme nous le verrons plus loin, ce thème sera au cœur de notre *deuxième partie*.

« l'engagement » est ce que l'on appelle normalement la « mission », c'est-à-dire ce pour quoi quelqu'un est « envoyé » (*missus/missio*). Cette chose, telle qu'elle est exprimée dans *Lumen gentium* (et reprise des années plus tard dans le *Code de droit canonique*), n'est pas de faire quoi que ce soit, mais de renvoyer à la réalité du Seigneur. Cela fait de l'engagement apostolique un sacrement de Dieu, c'est-à-dire que le Royaume de Dieu s'exprime au cœur de l'engagement, non pas simplement en référence au bien-être social (indiscutable et nécessaire), mais en participation à la révélation de Dieu. Tel est le « ministère » concret de la communauté lasallienne, en 1700 comme en 1967.

Le dialogue entre les différentes formes d'appartenance au Peuple de Dieu est possible et même nécessaire. C'est clair.

Si l'on avait fait preuve d'une plus grande sérénité, cette orientation aurait donné à tant de communautés de vie consacrée une autre vision de leur présent et de leur avenir. Bien sûr, cela ne signifiait pas la disparition du caractère consacré dans la communauté des Frères. Cela signifiait la voie pour établir un autre modèle de communauté, dans lequel tous trouveraient un mode de vie complémentaire à celui des autres.

Dix ans plus tard, la commission chargée de préparer un exposé sur les vœux ne présenterait pas quelque chose de très différent. Mais le Chapitre refuserait de l'examiner et, ce faisant, la communauté lasallienne serait condamnée à errer sur des chemins d'imprécisions pendant toute la génération suivante.

De ce point de vue, on peut dire que le grand Chapitre de 1966/67, et en particulier sa *Déclaration sur le Frère dans le monde d'aujourd'hui*, n'a pas réussi à faire entrer l'institution lasallienne dans la nouvelle ère comme il le souhaitait.

## 2. La Fraternité Signum Fidei

De notre point de vue, le Chapitre général de 1976 a commencé en 1971, avec la rencontre des Frères Visiteurs à Rome. Vu la tournure que prenaient les événements, c'était une pause nécessaire entre les deux Chapitres, le précédent et le suivant.<sup>83</sup>

L'une des questions que les Visiteurs et le Conseil général devaient examiner était celle des vœux, un sujet qui, comme on peut facilement l'imaginer, touche directement à l'identité du Frère. La pratique de la profession faisait l'objet de vifs débats, avec des propositions telles que le remplacement des vœux par des promesses, leur perpéтуité par leur temporalité indéfinie, le lien avec la communauté locale plutôt qu'avec l'Institut.

La diversité des formules était un signe évident d'insatisfaction face à l'ordre établi. Sans que nous puissions en déterminer les causes, l'inadéquation entre ce qui avait été reçu et la nouvelle génération de Frères à qui l'on proposait de s'engager définitivement dans la communauté lasallienne était évidente pour tous. Parallèlement, cette diversité indiquait logiquement la diversification de la densité du lien, ou, en d'autres termes, les différentes manières d'appartenir au projet lasallien.

---

83 La circulaire 394, datée de novembre 1971 et intitulée « *Jalons pour un nouveau quinquennat* », a été conservée pour la postérité. Nous l'avons déjà citée à plusieurs reprises. Il s'agit d'une quarantaine de pages passionnantes qui permettent de prendre le pouls de l'Institut cinq ans après le Chapitre précédent et le Concile. Elles méritent d'être lues et relues.

Le Concile et le Chapitre avaient représenté un bouleversement sans précédent pour la Congrégation. Si l'on ajoute à cela le pourcentage élevé de jeunes Frères, ainsi que la psychose du changement social, de la protestation et de l'espoir, on comprend que l'effervescence devait être énorme.<sup>84</sup> Dans ces circonstances, la rencontre de 1971 a décidé de créer une commission internationale, présidée par le Frère Assistant pour la formation, chargée d'étudier la question des vœux et de préparer un rapport pour le prochain Chapitre général.<sup>85</sup>

Il y eut toutefois, dès le début, une circonstance étrange ou logique, selon le point de vue, qui allait influencer puissamment le travail : parallèlement à la Commission

84 Il n'est pas surprenant que la circulaire 394 (*Étapes...*) s'ouvre sur ces mots du Supérieur : « Il me semble tout à fait approprié de souligner qu'aucun d'entre nous ne s'est senti entièrement satisfait de notre travail ou des résultats obtenus... ». Et il conclut en disant : « Ne perdons pas de temps à pleurer les erreurs constatées dans les changements de notre civilisation ou dans la situation de l'Église au cours des cinq dernières années... ».

85 Pour mieux comprendre son orientation : cette même année, au cours de l'année 1971-1972, le Frère Sauvage a donné un cours à l'Institut *Jesus Magister* sur la vie consacrée, qu'il publierà dans *Lasallianum* en mai 1973. En 1969, J.M. Tillard avait déjà publié *Les Religieux au cœur de l'Église*, qui était très présent dans ce cours. Il convient de le souligner pour mieux comprendre l'orientation du Frère Michel et de la Commission. Par la suite, de nombreux ouvrages ont été publiés sur le sujet. Dans l'ensemble et en raison de son harmonie avec ce que nous venons de dire, nous signalons la thèse de Gabriel Leal, *El seguimiento de Jesús, según la tradición del rico, estudio redaccional y diacrónico de Mc 10, 17-31* (Verbo Divino, 1996) : fondée, concise, complète, mais malheureusement peu connue.

internationale proprement dite, une autre commission fut créée à Rome, composée de quatre Frères Assistants ou Conseillers généraux. Et certainement pas avec les mêmes attitudes à l'égard de ce qu'il s'agissait de préparer.<sup>86</sup>

La dynamique de ces deux commissions fut un signe très éloquent de la conscience de l'Institut lasallien à cet égard. Les deux commissions se rendirent au Chapitre et y disparurent. L'Assemblée ne parvint même pas à étudier le rapport de la Commission internationale, car la première partie de son rapport fut jugée peu réaliste et entièrement orientée vers la conversion de la Congrégation lasallienne en institut séculier. Le manque de temps, après sept ou huit semaines de sessions, alors qu'il ne restait plus que dix jours, n'a pas aidé non plus. Le Chapitre a relégué le sujet dans la série de publications ultérieures consacrées aux différents thèmes étudiés par les commissions.<sup>87</sup>

---

86 Cf. Villalabeitia, Josean, *Consagración y audacia, la Comisión Internacional de los Votos (1971-1976)*. Rome, 2007, pp. 51-83. Concernant cette appréciation, cf. Salm, L., *A religious institute...*, p. 87.

87 On peut commenter cela de différentes manières, selon les langues et les cultures. Ainsi, nous pouvons rappeler la phrase de Saluste dans *La Guerre de Jugurtha* : « *concordia res parvae crescunt ; discordia maximae dilabuntur* », c'est-à-dire que lorsque les gens veulent se comprendre, même s'ils ont peu, ils obtiennent beaucoup ; tandis que s'ils ne le veulent pas, tout ce qu'ils ont de bon disparaît, aussi excellent soit-il. Ce fut une grande perte pour ce royaume nord-africain : il a disparu.

## **La Commission internationale sur les vœux et la Fraternité Signum Fidei**

Toutefois, il mérite d'être rappelé. Qu'il soit judicieux ou non, il était le fruit d'un travail considérable et exprimait clairement un état de conscience significatif au sein de l'Institut. Le rapport comportait – comporte – quatre sections.<sup>88</sup>

La première est une présentation générale du thème, basée principalement sur les plusieurs milliers de Frères concernés par le renouvellement ou l'émission des vœux. Elle conclut :

la Commission estime que l'avenir de l'Institut ne doit être recherché ni dans un retour aux structures passées (ce qui ne signifie pas nier la valeur de la Tradition), ni dans le maintien d'un état de fait dont les limites ont déjà été clairement perçues par les Frères Visiteurs. La Commission estime avoir ouvert une piste qui peut conduire à une solution positive.

Les deuxième et troisième sections étudient, tout d'abord, la diversité, voire la casuistique, qui existe en matière d'engagements des jeunes Frères, ainsi que la question de la perpétuité ou du caractère définitif de l'engagement. Il s'agit d'une réflexion à la fois réaliste et imaginative, tant dans sa description de la situation que dans les alternatives qu'elle propose en réponse.

---

88 Voir AMG ED. 277/2, doc. 10. Et *Consagración y audacia...*, pp. 259-297.

La quatrième section est consacrée au contenu des vœux, avec une référence particulière au célibat, à la pauvreté, à l'obéissance et à l'association.

À strictement parler, les trois premiers ne posaient aucun problème : leur réalité n'était pas discutée. En revanche, le quatrième, pour lequel quelque chose de nouveau était proposé, pouvait poser problème. Il s'agit de quatre paragraphes, dont les deux premiers rappellent succinctement l'existence de ce vœu aux débuts de l'Institut et son insignifiance progressive jusqu'à sa disparition au moment du rapport.

Le troisième paragraphe propose trois pistes pour évaluer l'Association :

- a) L'Association pourrait être l'élément intégrateur pour le Frère, pour la Communauté et pour la Mission. Elle pourrait exprimer de manière synthétique la consécration du Frère qui s'unit à d'autres hommes désireux comme lui de vivre l'amour fraternel et d'exercer une mission commune.
- b) On peut envisager différentes formes d'appartenance à l'Institut en termes de modalités et de contenu de l'engagement. Dans cette hypothèse, l'Association pourrait constituer un facteur capital d'unification entre les différents membres de l'Institut.
- c) Une telle revalorisation irait également dans le sens d'une redécouverte de la spécificité de notre vie religieuse (selon le dynamisme des origines) et d'une nouvelle compréhension des valeurs jusqu'ici liées aux trois vœux

monastiaues (dont le caractère abstrait et intemporel est de plus en plus critiqué).

Logiquement, dans le paragraphe suivant, ils présentaient ces suggestions :

-Que l'Association pour une vie fraternelle et l'accomplissement d'une mission commune devienne le point central de notre consécration.

- Que l'engagement à vivre en Association se fasse au sein de la communauté locale, lieu de vie fraternelle et d'exercice d'une mission concrète, mais dans le cadre plus large que celui du District.

- Que l'Association pour une vie fraternelle et l'exercice d'une mission commune soit le seul vœu explicitement formulé par les Frères. Cela ne signifie pas que les valeurs exprimées par les trois vœux monastiques soient rejetées. Mais nous pensons qu'un tel choix traduirait mieux le dynamisme du projet de vie du Frère et donnerait une orientation plus spécifique à certaines valeurs liées à la triade : témoignage de vie simple, service des pauvres, engagement dans une vie communautaire, recherche personnelle et collective du plan de Dieu.

C'est ce que disait et continue de dire le Rapport.

Il s'inscrivait donc dans la ligne du discours (plutôt que « rapport ») avec lequel le Frère Supérieur général a ouvert le Chapitre. Le Frère Charles l'a consacré à une réflexion sur l'histoire des congrégations religieuses, c'est-à-dire

sur leur avenir.<sup>89</sup> Son point de départ était très clair, et cet homme le savait bien par expérience :

S'il y a une chose que l'histoire de la vie religieuse révèle, c'est que les instituts religieux ne sont pas des entités fixes et statiques, mais plutôt des éléments d'un processus historique qui se déroule sans cesse dans le temps, et ce processus historique est un mouvement social significatif dans l'histoire de la culture occidentale.

Les instituts religieux ont vu le jour en réponse à des changements sociaux dramatiques dans l'Église et à des évolutions culturelles et politiques plus larges au sein de la civilisation occidentale, afin de devenir des forces dynamiques pour modeler et changer à la fois l'Église et la société... (p. 1).

Tout ne se vaut pas. Même la meilleure volonté ne peut improviser. Le Supérieur général connaissait très bien les

---

89 Selon le texte même, il a suivi l'approche ou l'esprit du livre de Hostie, *Vie et mort des ordres religieux*, ainsi que les études de Lawrence Cada et Raymond Fitz, *The recovery of religious life*, et le livre de David Fleming, *Life cycle of religious communities*. Le discours a été accueilli par toute l'Assemblée debout, avec de longs applaudissements, observe Luke Salm, qui ajoute : « L'approbation concernait peut-être davantage la personne que tout le monde aimait que le contenu de l'exposé. Les délégués étaient conscients que cette présentation était en réalité son chant du cygne » (*A religious institute...*, p. 104). Le Chapitre était évidemment au courant des tensions qui régnait au sein du Conseil général.

risques des jugements faciles, toujours prêts à rester au stade de l'écrit.

Lorsque nous étudions le nombre relativement restreint d'Instituts qui ont réussi à se revitaliser après une période de crise et de déclin, nous trouvons, dans tous, trois caractéristiques :

- une réponse transformatrice aux « signes des temps »,
- une redécouverte du charisme de la fondation,
- un renouveau profond de la foi et de la prière centrée sur le Christ (p. 5).

Suggérant des pistes et utilisant le vocabulaire des jours du Concile, le Supérieur général énumère six « signes des temps » qui interpellent particulièrement une Institution comme celle des lasalliens. Ils concernent la jeunesse, la justice et le Tiers-Monde. Leur dénominateur commun, la perspective de l'Église :

...un sens ecclésial croissant, une conscience de plus en plus profonde que nous sommes appelés à servir le corps du Christ qu'est l'Église et que le charisme particulier donné à chaque congrégation l'est pour le bien de l'Église, que toutes les décisions prises au sein de l'Institut devraient être prises en vue de l'Église... à ce que l'Église attend de nous..., l'antithèse de l'autosuffisance et de l'autosatisfaction (p. 10).

Dans son discours, le Supérieur ne cite pas Paul VI,<sup>90</sup> mais six mois s'étaient écoulés depuis la publication *d'Evangelii nuntiandi*. Et dans ce texte, le Pape parlait du grand drame de notre époque, la séparation entre la foi et la culture.<sup>91</sup> L'horizon ne pouvait être plus propice au renouveau d'un Institut religieux comme celui des Lasalliens, à ses personnes et à ses structures.

Cela n'a pas suffi. Le compte rendu quotidien de l'Assemblée la montre plus douloureuse et méfiante qu'optimiste. Et pourtant, aucun Chapitre n'avait été préparé avec autant de rigueur, avec une telle participation de l'Institut. Il a été le plus nombreux de l'histoire lasallienne, avec 158 membres...

Aujourd'hui, en nous souvenant du préjugé de la dissolution en Institut séculier, mais sans l'amertume que cela a supposé à l'époque, nous entendons toutes ces choses d'une autre manière. Elles aident à comprendre la contradiction profonde qui existe entre le rejet de l'étude de la Commission et l'acceptation, devant tout le Chapitre, de

---

90 Si elle le fait avec le Synode des évêques de 1971, il est légitime que nous établissions un lien entre ce Synode et la rencontre des Visiteurs, dont le souvenir est si fort pour l'Institut. Le Supérieur en était bien conscient. (Le texte mentionne par erreur la date de 1972, confondue avec l'Assemblée de Stockholm, sur le même thème que le Synode, la justice et la paix).

91 EN, 20. C'est un autre des points sur lequel nous reviendrons nécessairement dans notre *deuxième partie*. Et avec cette même référence à Paul VI.

la consécration de onze personnes comme Signum Fidei, ce dimanche de Pentecôte, célébré le samedi 5 juin.<sup>92</sup>

Cinq ans auparavant, dans la Circulaire sur la rencontre intercapitulaire, il avait été écrit :

L'esprit courageux et inventif dont a fait preuve saint Jean-Baptiste de La Salle à son époque pourrait aujourd'hui nous donner le courage d'expérimenter différentes possibilités d'intégrer d'une manière ou d'une autre à notre apostolat, en tant que collaborateurs spéciaux, des jeunes qui, bien que n'ayant pas la vocation pour l'Institut, désirent participer à notre mission éducative, et peut-être aussi à notre vie de communauté pendant une période plus ou moins longue. Plusieurs Visiteurs ont affirmé avoir rencontré des personnes intéressées par cela, d'anciens élèves et catéchistes, des enseignants laïcs et des prêtres, d'anciens Frères. Nos fédérations d'anciens élèves comptent certainement de nombreux membres qui participeraient volontiers à notre apostolat en tant que collaborateurs appréciés, apportant à notre mission des éléments précieux pour établir de véritables contacts avec les besoins du monde.<sup>93</sup>

92 À Rome, sept personnes ; deux autres en Espagne ; et deux autres, une en Italie et une au Brésil. À ce jour, six jeunes frères ont prononcé leurs vœux perpétuels (district de Valence). Pour tout cela, nous suivons les références du *Bulletin...* n° 250 (2005), telles qu'elles sont exprimées par le Frère Victor Franco, alors Conseiller général chargé spécialement des relations avec la Fraternité Signum Fidei. Il est frappant de constater que ni le Frère Marcoux, chroniqueur, ni le Frère Carmody, secrétaire, ne font aucune référence à cet événement dans leurs comptes rendus.

93 *Jalons importants pour un nouveau quinquennat* (Circ. 394), 29.

Sans le citer, ces dernières lignes évoquent le numéro 46.3 de la *Déclaration* :

La communauté scolaire ne se formera que suscitée par une communauté éducatrice dont la richesse est faite de la diversité et de l'unité de ses membres. C'est pourquoi les frères sont heureux de collaborer avec des laïcs qui fournissent à la communauté éducatrice l'apport irremplaçable de leur connaissance du monde, de leur expérience familiale, civique...

Dans le monde lasallien, on appelait et on appelle encore « Signum Fidei » un type de personne qui s'associe publiquement au projet et à l'esprit lasallien, tout en conservant sa vie familiale, c'est-à-dire sans partager la communauté des Frères. Le Chapitre a repris ce magnifique geste en l'officialisant.<sup>94</sup> Bien sûr, cela montrait en même temps une certaine contradiction dans son approche de ces questions.

En effet, du moins en apparence, la consécration d'une personne comme Signum Fidei signifie rapprocher de la communauté des Frères quelqu'un qui n'en fait pas partie,

---

94 En réalité, la consécration des Signum Fidei n'a pas été promue par le Chapitre. Elle suivait son propre itinéraire et le Chapitre l'a fait sienne de manière plus silencieuse que passive. Le fait est que son adoption par l'Assemblée resterait pour l'Institut une référence forte, mais quelque peu distante. C'est ce que prouverait l'évolution de toute cette question au cours des décennies suivantes. On le devine également dans les tensions quotidiennes entre la Fraternité, les cadres lasalliens locaux et les différentes formes d'Association. Très utile à cet égard, le document du 43<sup>e</sup> Chapitre général « Associés pour le service éducatif des pauvres... », Circulaire 447, p. 6, Rome, 1<sup>er</sup> octobre 2000.

mais qui a promis publiquement de vivre selon le même esprit. Cette personne s'engage également à élaborer un projet de vie semblable à celui des Frères, à renouveler périodiquement son engagement et à le rendre définitif après un certain temps.

Il n'a pas de statut canonique, c'est-à-dire qu'il n'y a actuellement aucune place pour cette figure dans le Code, du moins en ce qui concerne l'Institut lasallien. Mais celui-ci propose à ces nouveaux « membres » de son projet un discours spirituel et apostolique très similaire à celui des Frères.

La contradiction profonde réside dans le fait d'avoir supposé que quelqu'un peut s'approcher de la vie d'une communauté, sans toutefois s'en rapprocher trop, tout en niant la possibilité que la communauté des Frères accueille ces personnes en s'associant avec elles ou en s'associant tous ensemble dans le même projet lasallien. C'est la reconnaissance implicite d'une réalité qui doit être résolue, mais qui n'est pas abordée comme un défi institutionnel. D'où la réponse illusoire consistant à proposer un modèle calqué sur le statut du Frère, et non sur la réalité baptismale.

Récemment, en 2013, la rencontre internationale des fraternités Signum Fidei a rassemblé et diffusé le statut spécifique de la communauté Signum Fidei. On y retrouve, 40 ans après sa première constitution, avant tout l'esprit de ses débuts, son statut, ses formules de consécration et d'organisation. C'est un témoignage exemplaire, qui tra-

duit l'esprit des Frères Paulus Adams et Manuel Olivé<sup>95</sup> lorsqu'ils ont assumé la tâche de répondre aux premières demandes d'association au projet lasallien de la part de membres non Frères.

Et c'est précisément ce reflet de 1976, manifesté en 2013, qui dit autre chose : comment est-il possible que cette formule soit toujours présente un demi-siècle plus tard, sans s'être fondu dans les autres formules d'association qui ont vu le jour au cours de ce dernier demi-siècle ?

Cela vaut la peine de se poser calmement la question. La réponse apparaît immédiatement et nous l'avons présentée plus haut, en parlant de l'annexe à la Circulaire 354 du Chapitre de 1956 : dans la définition de Signum Fidei, l'accent est naturellement mis sur la foi personnelle, sur l'attitude d'engagement des membres de la Fraternité naissante. Elle entend ainsi répondre à une vocation ou à un besoin de personnes qui ne peuvent être membres de la communauté des Frères. C'est pourquoi les statuts de la Fraternité Signum Fidei sont une reproduction adaptée de ceux des Frères.

Mais ils ne se préoccupent pas de ces derniers, simplement parce qu'ils ne sont pas établis dans le but d'inclure les deux groupes dans une entité commune.

Il est évident que l'inclusion dans la tradition lasallienne suppose déjà une appartenance fondamentale à quelque

---

95 Le Frère Paulus Adams était Assistant du Supérieur général, Conseiller général ; le Frère Manuel Olivé était chargé, à Rome, de l'œuvre des Anciens élèves.

chose qui transcende la Fraternité elle-même, même s'il s'agit d'une approche qui agit en dehors de la Communauté des Frères. En revanche, lorsque, 20 ou 30 ans après la constitution de *Signum Fidei*, nous abordons la question de l'Association, l'approche n'est plus la même. Cette fois-ci, sans mépriser la dimension personnelle, la foi et l'engagement de la personne associée, on pensera autant à la communauté des Associés qu'à celle des Frères.

En 1976, *Signum Fidei* et les Frères sont deux lignes parallèles. En 2013, l'Association et les Frères sont deux lignes convergentes. Dans le premier cas, il y a deux « communautés » distinctes ; dans le second, il y a des personnes qui se rapprochent de la communauté des Frères. Dans le premier cas, on répond par une nouvelle « communauté » à un besoin extérieur à celui des Frères. Dans le second, le besoin se situe aux deux pôles.

En 1976, il devait en être ainsi. Le Chapitre a fait un énorme effort de fermeture et de sécurité, s'éloignant de toute nouveauté substantielle (du sacerdoce, qui est revenu dans les débats, à la laïcité, constamment présente).<sup>96</sup> De ce point de vue, on pourrait dire qu'il y a quelque chose de réactionnaire dans l'Institution de la première Fraternité *Signum Fidei*, non pas dans son résultat, mais dans l'attitude avec laquelle les Frères l'assument. C'est peut-

---

96 Mais il n'a pas pu, il n'a pas réussi à régler tous les problèmes. Le climat interne de l'Assemblée ne le permettait pas. Il les a laissés entre les mains du nouveau Conseil général. Le nouveau Conseil a ainsi publié au cours des années suivantes des Circulaires sur chacun des sujets en suspens.

être un geste d'autodéfense de l'Institut des Frères face aux modifications possibles de son identité héritée.

Et pourtant, le Chapitre a décidé que

... outre les postulants, d'autres hommes jeunes ou d'âge mûr peuvent être associés à l'action apostolique et à la vie communautaire des Frères, sans avoir fait profession religieuse. (Le statut particulier et le contrat seront précisés par la communauté locale, en accord avec le District). Une personne ou un groupe de personnes, peuvent être associés à l'action apostolique des Frères et à la vie spirituelle qui les anime sans participer à leur vie communautaire.<sup>97</sup>

Il est également vrai que le Chapitre déclare qu'il s'est trouvé en possession de données abondantes qui dénotait une situation changeante. Dans ses accords, l'Assemblée a manifesté la même division et la même incertitude que l'Institut. La doctrine mise à notre disposition par le Concile et par le Chapitre précédent n'avait pas été suffisamment assimilée.<sup>98</sup>

Face à de tels textes, même si l'interprétation que nous proposons peut sembler forcée, nous pensons qu'elle ne l'est pas. Certainement pas si l'on tient compte de l'ensemble de la dynamique du Chapitre. Nous ne pouvons oublier, par exemple, que même dans les derniers jours, lors d'une session longue et tendue, le soupçon d'une dérive vers un

---

97 Circulaire 403, octobre 1976, avec le compte rendu et les résultats du Chapitre. Les paragraphes cités sont les propositions 44 et 45.

98 Circulaire 403, à la fin de ses réflexions sur la consécration et les vœux, p. 47.

Institut séculier est apparu de manière expresse. Nous ne pouvons pas non plus oublier les nombreuses interventions irréfléchies entre la table et l'assemblée, exemples d'agressivité et de reproches, mettant parfois en scène des tensions au sein même du Conseil général au sujet du concept de consécration.

Nous ne pouvons pas non plus oublier, même si cela relève cette fois-ci du contexte social ou culturel du Chapitre, sa place dans ce que l'on peut considérer comme la réaction possibiliste qui a suivi les grandes ruptures signifiées par Mai 68.

Rappelons-nous que face à un tel phénomène, tout le monde a été pris d'une attitude paradoxale : d'un côté, on acceptait la nécessité de redéfinir les liens sociaux ; mais de l'autre, on rejetait l'apocalypse vers laquelle cela semblait conduire. Nous trouvons ainsi, tout d'abord, la réaction économiste et autoritaire de caractère mondial, dont le meilleur emblème fut la constitution de la Commission trilatérale.<sup>99</sup> Mais, en outre, ces jours-là ont marqué une pause importante sur la voie des libertés ou des renouvellements démocratiques, sans que nous puissions oublier la guerre du Golfe.

---

99 Le grand événement de cette décennie, la constitution de la Commission trilatérale, remonte à 1973 (à Tokyo, elle cherchait à renforcer les structures politiques et économiques face à la vague de troubles qui menaçait de renverser l'ordre établi après la Seconde Guerre mondiale). Elle a permis de freiner les risques potentiels du climat de rupture dont le signe majeur était les manifestations que nous regroupons sous le nom de Mai 68.

Un tel contexte a forcément pesé sur le Chapitre et en a fait une assemblée plus tendue et volumineuse que constructive et sereine, comme en témoignent ses procès-verbaux et ses chroniques.<sup>100</sup> Il y eut cependant une circonstance interne qui aide à tout expliquer de manière plus complète : la compréhension déficiente et disparate de la théologie de la consécration religieuse par les Capitulants. Il serait peut-être plus exact de la qualifier globalement d'anachronique, c'est-à-dire située à un autre moment de l'histoire.

### « Le défi du Fondateur »

Il n'est pas nécessaire de citer les débats en groupes ou en assemblée générale. Les interventions des capitulants sont très claires à ce sujet. Mais nous rappellerons, en raison de sa signification après le Chapitre lui-même, la conférence du Frère John Johnston.

Les 29 et 30 avril et le 1er mai ont été consacrés à évoquer la figure et la pensée du Fondateur. Ainsi, les Frères Maurice et Michel ont parlé respectivement de la conception de l'Institut à la mort de Monsieur de La Salle et de sa spiritualité. Le Frère John, quant à lui, a été chargé d'aider à réfléchir sur l'actualité de l'héritage lasallien. Sa

---

100 Le 4 juin, alors qu'il restait encore deux semaines de sessions, le chroniqueur du Chapitre, Fr. Benoit Marcoux, écrivait ainsi dans le journal : « ...la discussion prend fin vers 11h 40, mais s'agit-il bien de discussion ? Vu l'ampleur des questions et le grand nombre de capitulants, les assemblées plénieress se ramènent souvent à une suite d'interventions hétérogènes qui additionnent des points de vue sans creuser aucun... ». 129, ED 278/4 doss.l.

conférence portait sur « le défi de saint Jean-Baptiste de La Salle aux Frères d'aujourd'hui ».<sup>101</sup>

Ce fut un beau discours, qui finit par convaincre les capitulants de l'opportunité de le nommer au prochain Conseil général comme Vicaire et, à terme, comme Supérieur général à partir de 1986. Il décomposa le défi en huit « sous-défis », ou peut-être en un défi global qui se précisait en sept autres. D'une manière ou d'une autre, ceux-ci étaient les suivants :

- Comprendre notre vocation.
- Être religieux.
- Vivre le zèle.
- Être religieux-éducateurs.
- Être des signes de la présence du Seigneur pour les pauvres.
- Être des éducateurs.
- Être frères.
- Être fidèles.

À l'époque, la conférence a pu amener les capitulants à se concentrer sur un thème « mineur » mais plus compréhensible, immédiat ou controversé (celui concernant les pauvres, en particulier). Frère John, cependant, dit clairement, et cela ressort nettement de son texte après un demi-siècle, que le défi fondamental était celui qu'il proposait en premier lieu : « comprendre notre vocation ».

Partant du rejet explicite de la théorie traditionnelle des deux fins de la vie religieuse (la sanctification person-

---

<sup>101</sup> Le texte, en français, dans les AMG, ED 278/5.

nelle et l'apostolat), il rappelait la contribution du Chapitre général précédent, citant la *Déclaration*, et proposant ce qu'on appelait alors les trois dimensions de l'identité du Frère.<sup>102</sup> Pour le Frère John, toutes les difficultés que les Frères pourraient rencontrer dans l'intégration de ces trois dimensions pourraient être surmontées en les considérant comme l'âme du « ministère » du Frère, tel que le comprenait le saint Fondateur.<sup>103</sup>

Il l'exprime dans un paragraphe particulièrement beau :

Notre Fondateur appelle le Frère « ministre ». Ce terme ne nous attire peut-être pas beaucoup, mais sa signification est essentielle. Pour Jean-Baptiste de La Salle, un Frère est un homme dans le cœur duquel Dieu a allumé une lampe, lui demandant de répondre aux besoins des autres. C'est un homme totalement consacré, qui mène une vie librement choisie dans le célibat, la pauvreté, l'obéissance, le service des pauvres par l'éducation, un état de vie qu'il a promis de garder toute sa vie, comptant sur la fidélité de Dieu. C'est un homme de foi, un homme de prière. Il est associé à ses Frères du monde entier, en particulier aux Frères de sa communauté locale, Frères unis dans un

---

102 Même si son objectif et le sens des thèmes sont clairs, son expression est en réalité quelque peu confuse. Cela peut également être dû à la traduction (la conférence a été donnée en français) et à la localisation linguistique des termes.

103 En effet, le Frère John convoquerait, en vue du Chapitre de 1986, un groupe international de réflexion sur la portée du terme « ministère » dans l'identité lasallienne. Le travail a été fait, mais il n'a pas constitué une contribution significative, probablement en raison d'un manque d'unité ou de communauté dans la réflexion.

« partage conscient d'un même idéal de vie, qui s'incarne dans une forme de vie commune ».<sup>104</sup> C'est un homme envoyé par Dieu pour être le signe visible de la présence du Dieu Sauveur dans le monde de l'éducation, avec une attention particulière pour l'éducation religieuse, le service des pauvres, ainsi que l'éducation intégrale. C'est un homme plein de foi, un homme de communauté, un homme zélé.

Nous ne voyons immédiatement qu'aucun des « défis » suivants ne peut être exclu de cette définition/description. Aucun : c'est la grande valeur de cette synthèse. Alors pourquoi ajouter les rubriques, par exemple 2 et 4 ?

Le 2, par exemple : « être religieux ». Il faut supposer que le terme « religieux » se réfère à la vie spécifique des Frères comme consacrés à Dieu dans une communauté canonique. Il ne se réfère pas à la vie de foi, à l'acceptation du mystère de Dieu, à la relation personnelle avec Dieu, réalités propres à toute personne « religieuse », chrétienne ou non. Nous devons le supposer ainsi. Et pourtant, le développement qui en est donné est précisément celui-ci : valable pour toute personne qui vit sa foi.

Dans le paragraphe que nous venons de citer textuellement, cependant, se trouvait déjà la note fondamentale qui définit la « consécration religieuse » : une vie spéciale, en commun, qui soit un signe particulier de Dieu, dans ce cas dans le monde de l'éducation. Il n'en fallait pas plus. Et s'il fallait insister ou développer, il fallait le faire en uti-

---

104 Cette phrase est une citation d'un auteur : John Carroll Futrell, jésuite, spécialiste en théologie spirituelle. Le Frère John cite la phrase, mais pas le livre ou l'article dont elle est tirée.

lisant cette même perspective, sans parler de ce dont on parle comme si ce qui précède n'avait pas été dit.

Il y a une explication à cela. Et elle s'applique aux exemples similaires que l'on peut trouver dans le discours à plusieurs autres endroits. L'auteur du texte ou l'auditoire de la conférence connaissent les termes impliqués dans le discours : vie religieuse, consécration, signe, communauté, ministère, etc. ; ils connaissent également le contenu de ces concepts, y compris leur application ou leur expression dans la vie concrète de la communauté lasallienne. Mais chacune de ces deux lignes – termes et contenu – ne se déplace pas à l'intérieur de l'autre, mais parallèlement à elle.

Il en résulte une bonne compréhension de l'identité lasallienne, mais pas de son expression. C'est pourquoi le jeu des trois dimensions souligné par le Frère John est oublié dans la même conférence dans sa manière de traiter à la fois la communauté et l'éducation. C'était une pensée qui avait besoin de grandir, de mûrir et de s'intégrer. Et d'accompagner son cheminement au rythme des temps.

Cela se remarquera beaucoup dans les semaines suivantes, lorsque le Chapitre devra réfléchir sur les années écoulées depuis le Concile et sur les orientations de l'Institut entre-temps. Et cela sera au fond du cœur de tous les Capitulants lorsque, un mois plus tard, le 5 juin, ils célébreront la consécration des Signum Fidei, dans la grande chapelle de la maison.

Lorsque, 25 ans plus tard, le Frère John fera ses adieux dans sa dernière lettre de Noël et du Nouvel An, après sept ans comme Vicaire général et 14 ans comme Supérieur général,

lorsqu'il saluera les Frères à la veille du Chapitre général de l'année 2000, il aura très présent à l'esprit ce discours, il le citera et le reprendra de manière plus réaliste et plus ambitieuse. Dans ce cas, il reprendra de sa propre initiative le titre qui lui avait été donné en 1976 et le chargerà du quart de siècle de son expérience romaine. À ce moment-là, le défi était déjà de « vivre aujourd'hui notre histoire fondatrice ».

C'était le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le Supérieur général invitait les Frères à vivre la refondation. En 1976, un Chapitre général s'ouvrait et deux autres allaient encore se tenir, c'est pourquoi nous ne pouvons pas anticiper.

### **Un déficit peu visible**

Nous pouvons toutefois signaler une circonstance cachée mais extrêmement active au cours de ces décennies, depuis le Concile jusqu'à presque le changement de siècle. Il s'agit d'un déficit institutionnel, quelque chose qui manque ou qui fait défaut dans tout ce processus. Et c'est un processus très important, comme le montre le terme « refondation » que nous venons d'utiliser.

C'est le paradoxe de la liberté qui s'enchaîne elle-même. Il vaut la peine de s'y attarder un instant, en raison de l'importance qu'il aura au cours des 40 prochaines années.

On le voit avec le recul, en découvrant la continuité entre les gestes, entre les paroles, entre les Chapitres, entre les modèles de *Règles*. Dans chaque cas, on invoque la liberté de la foi, la fidélité au-dessus des normes, la rencontre

avec le Seigneur qui appelle avec des paroles nouvelles, la conscience de la communauté et de chacun de ses membres. Dans chaque cas, on rappelle que l'on vit une époque nouvelle et que, par conséquent, il faut être attentif aux signes de Dieu, à *l'aggiornamento*, comme le disait le Pape Jean XXIII.

Or, prêter attention aux signes signifie deux choses : les réponses institutionnelles et la contemplation du Mystère de Dieu, ou vice versa.

En parlant de réponses institutionnelles, nous faisons référence à ce qui s'est mis en place pendant cette longue période qui s'étend du Concile jusqu'au Chapitre de 1986, par exemple. L'un des exemples est celui des variations dans la configuration du Conseil général ; un autre, la présence du lasallien dans les processus de formation ; un autre encore, la diversification des modèles éducatifs ; un autre, la configuration des cadres enseignants, des agents du projet lasallien, des membres de la communauté éducative.

La contemplation du Mystère de Dieu fait référence à la croissance dans la foi, à la qualité de la prière, au silence partagé dans la communauté, à la lecture ou à la formation spirituelles, à la disponibilité face aux situations des plus proches, à la place de l'Eucharistie dans la vie de la communauté, à la capacité et à l'habitude de la prière continue.

Ces deux réalités doivent aller de pair, ne faire qu'une, comme tout le monde le comprend. Cependant, de nos jours, l'un des deux facteurs est en fait beaucoup plus cultivé que l'autre. Et le Chapitre de 1976, que nous venons de rappeler, le montre clairement à ceux qui le

relisent attentivement : de 1960 à 1990, ce fut davantage le temps de l'initiative, de l'intelligence et de l'effort que celui de l'acceptation du mystère et de l'attente des signes du Seigneur.

Dans un certain sens, il devait en être ainsi ou il était logique que les choses se passent ainsi. La tâche était – et est toujours – si énorme qu'il fallait accorder une place importante non pas au silence, mais à l'effort. C'était – et c'est souvent encore aujourd'hui – la réaction de qui vivait une époque radicalement nouvelle, tout en ayant la responsabilité d'une institution de grande envergure, qui avait besoin d'avancer et de s'établir dans la société de manière solide et stable.

Le paradoxe de cette situation si logique est qu'elle était en fait exactement le contraire de ce qu'elle prétendait être.

L'intelligence des situations peut conduire, insensiblement, à faire de son propre jugement interprétatif le seul critère d'action et de vie. Elle peut conduire à se croire fidèle alors qu'on est peut-être seulement en train de changer. On peut ainsi confondre la fidélité au Seigneur qui appelle avec la fidélité à son propre critère, personnel, collectif ou institutionnel.

Il ne s'agit pas de masquer un retour en arrière. Quand on vit les tensions, par exemple, de la deuxième session du Chapitre de 1966, ou celles qui ont suivi dans tout l'Institut autour du thème des vœux des Frères, ou celles qui ont rempli la vie du nouveau Conseil général jusqu'à sa redéfinition à partir de 1976, ou celles qui ont dynamité toute la préparation du Chapitre de cette année-là, ou celles qui,

dans tout l’Institut, ont accueilli les gestes visant à élargir les communautés en y rapprochant des membres non Frères, ou ce qui fondait ou ne fondait pas le discours de l’Association, quand on vit tout cela, il est parfaitement logique que la plus grande partie d’une institution penche davantage pour l’action que pour la contemplation.

Dans notre thème, dans la réflexion de cette étude, l’observation contient quelque chose de décisif.

Notre thème est le processus qui mène d’un type de communauté à un autre. Or, si le modèle de communauté doit être fonction non seulement de la mission (entendue comme action apostolique), mais aussi de la consécration, il est clair que cultiver seulement l’un des deux ou l’un plus que l’autre conduit à un certain déséquilibre dans le modèle même de communauté.

En d’autres termes, si la communauté devient principalement ou exclusivement fonction de l’action et de l’engagement éducatif, mais pas de la consécration, le modèle qui en résultera sera tôt ou tard source de frustration. La communauté est également fonction de la contemplation du mystère de Dieu, contemplation qui est partagée et transparaît dans l’engagement éducatif. Grâce à cette triple fonction, on parvient à des modèles satisfaisants, réellement fidèles.

L’histoire montre que le pôle consécration est le plus fragile des trois qui dessinent cette identité. Il est possible que ce déficit soit la cause de nombreuses perplexités dans les décennies qui ont suivi ce Chapitre.

C'est là le paradoxe. Celui de qui, voulant aller de l'avant, ne va pas au-delà de lui-même, sur le plan personnel ou communautaire, en ne tenant pas suffisamment compte du pôle Transcendance, dans ce qu'il fait et dans ce qu'il est.

### 3. 1986 : partager la mission (1)

Le Chapitre général de 1986 n'a pas non plus commencé en 1986.<sup>105</sup>

Le Chapitre devait se concentrer sur la *Règle des Frères*, une fois passée la période de première réaction ou de renouveau proposée par le Concile. Il y avait d'autres thèmes, bien sûr, surtout d'ordre organisationnel général, et on s'était engagé à les prendre en compte. Mais ce qui devait occuper le devant de la scène, c'était le document de base de la vie des Frères. En ce sens, paradoxalement, la vie réelle et complète de la grande communauté lasallienne devait rester quelque peu éloignée de la grande assemblée. Ils n'ont étudié aucun thème concret, mais leur ensemble. Ce n'est pas la même chose. En toute logique, l'Assemblée déciderait que pour le prochain Chapitre, ils n'attendraient plus dix ans, mais sept.

En ce qui concerne la réflexion de cette étude, le domaine est encore plus restreint. Il se limite à quelques lignes, à une expression : « Mission partagée ». En soi, elle ne semblait pas avoir une portée suffisante pour être considérée comme un emblème ou un moment privilégié de conscience institutionnelle, mais les faits ont démontré le contraire.

Le sujet n'était pas étranger aux préoccupations de l'Institut, loin s'en faut, comme nous pouvons le constater

---

105 Il y eut également, comme il se devait, une réunion intercalaire en 1981, du 4 mai au 6 juin. Son compte rendu et ses résultats sont consignés dans la Circulaire 415.

dans le compte rendu de la réunion intercapitulaire. Déjà à l'époque, partant du principe qu'ils devaient se consacrer à la Règle, ils soulignaient six points importants sur lesquels l'Institut devait insister auprès du Chapitre. Les trois premiers, que la Circulaire souligne avec force, étaient les suivants :

- Continuer à découvrir la mission ;
- La libération des pauvres et la promotion de la justice ;
- L'intégration des laïcs.<sup>106</sup>

En ce qui concerne ce dernier thème, il est indiqué un peu plus loin qu'il s'agit d'un « signe des temps » que les Frères doivent savoir déchiffrer. Un peu plus loin, le thème des laïcs est explicitement lié à celui des Associations lasaliennes. Et l'ensemble mérite ces mots de la Circulaire :

Il est peut-être excessif ou rhétorique de parler d'un printemps lasallien. Mais, en vérité, « quelque chose » est en train de se passer sous nos yeux ! L'échange d'informations a permis aux représentants des secteurs où ces mouvements se manifestent de faire connaître leur intérêt apostolique à ceux *des secteurs où rien ne se passe encore*, en les aidant à prendre conscience que cela est possible partout, en tenant compte des spécificités locales.<sup>107</sup>

106 Les trois autres, résumées de manière beaucoup plus succincte, sont les suivantes : être davantage « Frères » ; nous sentir davantage fils d'un même Père ; et une meilleure formation permanente. Cf. Circulaire 415, pp. 10 et suivantes.

107 *Id.*, 22-26. Les points d'exclamation ne sont pas de nous ; les italiques, oui.

Quoi qu'il en soit, le Chapitre devait se consacrer presque exclusivement à la *Règle*, de sorte qu'il fallait préalablement créer une commission chargée de préparer les textes que l'Assemblée réviserait et finirait par fixer.<sup>108</sup> C'est pourquoi, parallèlement à une commission chargée de préparer toute la gestion du Chapitre, une autre commission a été créée pour rédiger le texte de la *Règle*. Les deux commissions ont commencé leurs travaux en septembre/octobre 1985, toutes deux à Rome.

Toutes deux devaient tenir compte des indications de la Rencontre intercapitulaire.

Il n'y a pas grand-chose à dire sur le travail administratif, si ce n'est qu'il a été bien fait et qu'il a tiré parti de l'expérience des deux précédents. Cette fois-ci, les effectifs ont été réduits : 118 délégués (quarante de moins qu'il y a dix ans), qui devaient atteindre les objectifs du Chapitre en huit semaines.

En revanche, il faut parler longuement et en termes élogieux du travail de l'autre Commission. Son journal, riche en détails, a été conservé dans les archives de Rome. C'est un petit monument qui, avec le temps, prend de la valeur en nous montrant le rythme de la prière quotidienne de ses membres, leurs centres d'intérêt, leurs approches personnelles, leur santé, leurs doutes. Il aide à percevoir

---

108 L'Institut recevra les informations sur l'ensemble du processus, lors du Chapitre et de la Sainte Congrégation, le 30 avril 1987, dans la Circulaire 424, monographique.

avec précision la contribution du Chapitre dans le document final.<sup>109</sup>

La Commission a résidé entre huit et neuf mois à la Maison générale, en dialogue constant avec le Conseil général, de sorte que celui-ci recevait tout ce que la Commission décidait. Une fois les deux groupes – Conseil et Commission – d'accord, le texte était considéré comme prêt à être présenté au Chapitre.<sup>110</sup>

C'est précisément cette manière de procéder qui offre une anecdote importante pour cette étude.

## La mission partagée

La Commission a articulé la future *Règle* autour des trois dimensions de l'identité du Frère, telles qu'elles avaient été formulées en 1966/67, dans la *Déclaration* et la *Règle*. Ce faisant, elle a également laissé le modèle à la dernière révision, celle de 2015, aujourd'hui en vigueur. Elle a ainsi accompli ce que les rédacteurs du texte précédent n'avaient pas pu faire.

---

109 Son compte rendu, dans AMG, ED 286/1 et 2.

110 Dans notre thème, nous pouvons affirmer que la contribution du Frère Patrice, depuis le Conseil général, a été très importante. Tout comme l'a été, à partir du Chapitre, la mise en place du Centre Lasallien Français, que cet homme animerait et qui serait une source d'inspiration pour tant d'autres territoires du monde lasallien.

La *Règle* serait organisée en cinq chapitres : Mission, Consécration, Communauté, plus Prière et Formation. Chaque membre de la Commission serait chargé de la première ébauche, toujours discutée ou partagée avec les autres. Une fois le consensus suffisamment atteint, le texte était transmis au Conseil général, qui le renvoyait avec ses observations.

C'est ce qui s'est passé pour le chapitre sur la Mission, dont la première version a été rédigée par le Frère Bruno Alpago. Le protocole habituel a été suivi : première ébauche, Commission, Conseil général, ébauche ou proposition définitive pour le Chapitre.

Il était logique qu'entre autres thèmes, celui de la relation entre les Frères et les autres éducateurs et personnes impliquées dans l'animation du projet éducatif apparaisse. Dans ce cas, le Frère Patrice Marey, du Conseil général, réfléchissant à la réalité quotidienne des institutions lasallianes, proposait : « *les Frères s'efforcent de leur faire partager la spiritualité et la pédagogie lasallianes...* ». Il faisait référence à « *la façon dont les Frères partagent avec eux leur spiritualité ou leur expérience éducative...* ».

C'était les 22 et 23 avril 1985 et, avec ses suggestions, ils se sont à nouveau réunis un mois plus tard, le 24. Le texte qui allait être retravaillé plus tard par le Chapitre était déjà prêt, mais le 2 mai, le journal rapporte qu'« *il faut penser aux sous-titres... qui nous seront demandés...* ».

Les « sous-titres » font référence à certains mots écrits dans les marges, à titre de résumé ou d'indicateur du thème de l'article en question. Ils avaient déjà été utilisés

en 1967, tant dans la *Règle* que dans la *Déclaration*. Il fallait les inclure, car il a été décidé qu'ils accompagneraient le texte même des articles de la *Règle*, mais le 24 mai, cela n'avait toujours pas été fait. Certains rédacteurs ont été malades, voire hospitalisés pendant quelques jours, et ce détail manque dans le document qu'ils présentent. Le reste, nous pensons, a déjà été porté à la connaissance du Conseil général et les a occupés pendant le reste du mois.

Ainsi, finalement, le 3 juin,<sup>111</sup> ils constatent qu'ils ne peuvent plus attendre, mais que « *le Fr. Bruno n'a pas fixé de sous-titres, vu la difficulté éprouvée pour regrouper les articles. Après échanges au sein de la Commission, on s'arrête à ceux-ci : ...Mission Partagée : art 19 et 20... ».* ».

Le texte est resté tel quel, et ce « *sous-titre* » n'a pu être soumis à une analyse plus approfondie ni à la révision du Conseil général : il n'y avait plus de temps et, à cette époque, tout le monde devait quitter Rome. L'article qui le précédait a été retouché, mais pas l'expression qui l'accompagnait : « *Mission partagée* ». En réalité, on n'y a pas accordé beaucoup d'importance : l'expression sonnait bien et semblait claire. Cela suffisait. Huit ans plus tard, ce sous-titre serait la vedette du Chapitre général de 1993.

L'article en question restera ainsi, après le Chapitre :

...Ils associent volontiers les laïcs à leur mission éducative. Ils offrent à ceux qui le veulent les moyens de connaître le Fondateur et de vivre selon son esprit.... Les Frères font connaître l'essentiel du message lasallien à tous les

---

111 Lundi à 15 heures.

membres de la communauté éducative. Ils proposent même à ceux qui le désirent un partage plus poussé de spiritualité et les incitent à vivre un engagement apostolique plus précis. Ils participent à la création de communautés de foi qui témoignent de la vérité de ce qu'elles annoncent...<sup>112</sup> En marge, en guise de synthèse, on pouvait lire : « Mission partagée ».

## La nouveauté du schéma

Si nous rappelons cette histoire, c'est pour souligner l'importance des mots, en l'occurrence de cette expression. Elle marque un moment privilégié de la conscience lasallienne au cours du siècle dernier.

Car la Commission avait modifié la structure de la *Règle* 20 ans auparavant. Elle l'avait fait en la constituant autour de la triade Mission, Communauté, Consécration. Une heureuse découverte. Le texte gagnait ainsi en clarté et en cohérence et s'inscrivait expressément dans la volonté de l'Institut lasallien de répondre à l'invitation du Concile.

---

112 Dans la *Règle* alors approuvée, art. 17 et 17c. On peut certainement dire que, dans son ensemble, cet article 17 n'enrichit pas l'article 19 correspondant du projet présenté par la Commission. Il a plutôt un certain air triomphaliste (« Depuis leur fondation, les Frères ont contribué à promouvoir le laïcat chrétien... ») et quelque peu paternaliste, perceptible dans cet article et dans le suivant, 18, sur la mission et l'inculturation. Comme dans d'autres cas similaires, il est très intéressant de comparer les deux versions : celle qui a été approuvée par le Chapitre et celle qui a été présentée par la Commission (publiée en août 1985 à Rome sous le titre *Projet*).

Vingt ans auparavant, la *Déclaration* avait proposé ces trois axes comme architecture intérieure du Frère. Et elle les avait appelés « dimensions ».<sup>113</sup> Il est vrai que le texte lui-même prête à confusion : alors que le n° 12 parle de « dimensions », le n° 13 parle d’« éléments ». La clé réside dans le verbe « intégrer », qui apparaît également dans le n° 13.1.

Les termes ne sont pas innocents, facilement interchangeables, non. « Dimension » et « élément » ne signifient pas la même chose. Ainsi, les éléments d'une réalité sont séparables ; ils sont bien sûr ensemble, mais juxtaposés, de sorte que chacun d'eux a sa propre vie. Les dimensions, en revanche, ne sont pas des réalités internes mais des perspectives externes. Ainsi, une personne peut être considérée dans sa dimension de mère, d'enseignante ou de citoyenne : dans chaque cas, nous voyons la même réalité, non pas un fragment de la réalité, un « élément » de cette personne, mais toute sa personne configurée par rapport à quelque chose. La réalité est une, indivisible ; les perspectives, c'est-à-dire les dimensions, sont multiples.

C'est ce que signifie la *Déclaration* : le Frère intègre en sa personne, en une seule réalité, la consécration baptismale, la tâche éducative, la communauté, la foi... Il intègre ces réalités ou ces réalités s'intègrent en lui de telle manière qu'elles sont inséparables, c'est-à-dire qu'elles constituent les dimensions de sa personne. Intégrer, et non juxtaposer.

On comprend ainsi que Consécration, Communauté et Mission ont des significations très différentes si elles sont

---

<sup>113</sup> *Déclaration...*, nn. 12-14.

considérées comme des dimensions ou comme des éléments d'une personne.

En clair : on peut partager un élément d'une personne sans avoir à partager les autres. Au milieu de tout cela, on partage une partie de cette personne (par exemple, une transfusion sanguine, sans que l'une ou l'autre des deux personnes ne connaisse les goûts de l'autre). Mais on ne peut pas partager une dimension d'une personne sans partager les autres, car cette dimension n'est pas une partie de sa personne, mais toute sa personne orientée vers quelque chose.

C'est pourquoi on ne peut pas parler de « mission partagée » au sens de travail partagé : le travail n'est pas la mission. Ce qui, dans notre réflexion, nous amène à une question importante : peut-on partager la mission du Frère sans partager, par exemple, la communauté du Frère ? Et si l'on partage le travail, partage-t-on la mission ?

Ou, ce qui est beaucoup plus grave : un Frère peut-il vivre sa Mission en marge de sa Consécration ? A-t-il besoin de la Communauté pour vivre sa Mission ? Peut-on vivre la Communauté sans vivre la Consécration ?

On comprend. L'expression « Mission partagée » semble à première vue une expression heureuse : elle rapproche, elle élimine les distances ; mais elle est des plus malheureuses dès lors que l'on s'engage sur la voie qu'elle invite à suivre : elle conduit à la fragmentation et à la séparation.

Eh bien, tout l'article 17 du Projet, qui en était le titre, a été enrichi par le Chapitre, avec des références que la

Commission n'avait pas jugées nécessaires. Et pourtant, même ainsi, il est plus pauvre ou moins riche en contenu que ce que promettait la « mission partagée ». Il y a plus dans le [sous-]titre que dans le développement. Ce dernier, en réalité, dit que dans leur travail d'éducateurs — dans leur mission, si l'on veut — les Frères ne sont pas seuls. Partager la mission, c'est bien plus que cela.

## **Mission et communauté**

Il existe toutefois deux pistes qui peuvent nous mener beaucoup plus loin. La première se trouve dans l'article 17c. Elle est citée plus haut, mais nous la considérons séparément : « [les Frères] participent à la création de communautés de foi qui témoignent de la vérité qu'ils annoncent ».

Partager la communauté : c'est autre chose et cela aurait mérité d'être davantage développé ou d'occuper une place plus importante dans l'ensemble des *Règles*. En fait, la réflexion du Chapitre sur le thème des Règles s'est concentrée sur la relation entre la Consécration et la Mission. Le rôle de la communauté dans cette relation est peut-être resté quelque peu en dehors du champ d'application, alors qu'il constitue précisément l'élément le plus caractéristique de l'héritage lasallien.

La communauté naît de et pour l'école des pauvres, en réponse à l'appel de Dieu et de l'Église. Mais en se configurant comme communauté lasallienne, elle façonne spécifiquement tant la mission que la consécration. La « mission » scolaire vue par un groupe d'enseignants bien organisés n'est pas la même chose que celle vue par une communau-

té d'enseignants qui se sont liés devant Dieu par un vœu de fidélité mutuelle pour toute leur vie.

On ne peut pas, en effet, parler de mission partagée lorsque le concept de consécration est défini à partir des vœux ou de la distance par rapport au laïc. Et l'importance des textes de *Conditae* et de saint Pie X apparaît à nouveau.

L'identité lasallienne se définit à partir de la communauté, de sorte que, si elle peut être partagée, elle doit l'être à partir de la communauté. Cela nous amène à des considérations qui vont au-delà des limites supposées par le *Code de droit canonique* de 1983. Nous sommes face à une nouvelle façon de concevoir la mission partagée.

Au sein de la Commission, puis du Chapitre, ils connaissaient le nouveau *Code de droit canonique*, paru deux ou trois ans auparavant. Ils en ont tenu compte dans la rédaction des *Règles*. Un canon en particulier les a guidés : « L'apostolat de tous les religieux consiste en premier lieu dans le témoignage de leur vie consacrée... » (c. 673).<sup>114</sup>

Ils l'ont cité et en ont fait un texte régulier dans leur article 24, dans le chapitre sur la Consécration. Il a également été conservé dans la nouvelle version de 2015, à l'article 15, mais cette fois dans le chapitre sur la Mission.

---

114 « *Omnium religiosorum apostolatus primum in eorum vitae consecratae testimonio consistit, quod oratione et paenitentia fovere tenentur* ». Le langage et le vocabulaire sont différents, mais l'esprit correspond aux formules de Panikkar sur l'archétype de la simplicité (cf. son *Éloge du simple : Le moine comme archétype universel*, Albin Michel, 1995).

Il s'agit d'une excellente formule, que le Code emprunte à *Lumen gentium* et à d'autres textes du Concile Vatican II.<sup>115</sup> Sa présence dans le Code particulier d'une Institution religieuse ne pourrait être plus appropriée.

Si l'on y regarde de plus près, on se rend compte que le texte n'utilise pas le terme « mission », mais celui, beaucoup plus général, d'« apostolat ». On pourrait penser que cela permet de respecter la nature des deux termes, le second étant un concept plus large que le premier. Il est peut-être plus plausible de comprendre que le Code ne peut se baser sur un discours théologique plus précis que celui qui était habituel à l'époque, et qu'il utilise donc ces termes de manière interchangeable, dans l'attente de corrections futures, une fois que la doctrine aura mûri.

En relisant la *Règle* telle qu'elle a été laissée par le Châpitre, nous trouvons des signes clairs de cette deuxième hypothèse : ils apparaissent surtout dans l'emploi de termes sans portée très précise. Et c'est là qu'apparaît la deuxième piste possible : le ministère du Frère.

Il apparaît dans les articles 12 et 13. L'article 12 commence ainsi : « Ambassadeurs et ministres de Jésus-Christ, les Frères s'insèrent dans la mission de l'Église en consacrant leur vie à Dieu pour porter l'Évangile dans le monde de l'éducation... ».

Et à la fin de l'article 13, nous trouvons : « Les Frères considèrent leur métier comme un ministère ».

---

<sup>115</sup> Cf. *LG* 43-47 ; de ce point de vue, *Perfectae caritatis* n'est qu'opérationnelle, pour la réforme.

On en déduit que, pour le Chapitre, les Frères exercent un ministère parmi ceux qui sont possibles pour accomplir la mission générale ou commune de l'Église.

Dans cette optique, le Frère n'a pas de mission spécifique. Il a un ministère spécifique, c'est-à-dire une manière spécifique de participer à la mission de l'Église. Cette manière est son ministère. Et ce ministère est spécifié par sa participation en tant que communauté à la mission de l'Église.

Au cours des années suivantes, l'institution lasallienne le précisera ainsi.<sup>116</sup> Mais elle se heurtera à l'obstacle de l'usage généralisé et imprécis du terme « mission ». Cela rendra très difficile toute avancée et il faudra abandonner les deux, mission et ministère, au profit d'un autre terme qui les regroupe : on parlera alors de l'Association, comprise comme l'autre face de la Communauté. C'est là que réside la clé : dans la nouvelle Communauté.

En réalité, le terme « ministère » n'est pas défini dans la *Règle*, mais sa proximité avec celui d'« emploi » invite à se référer au sens des deux termes dans les *Méditations pour le temps de la retraite*, c'est-à-dire dans le vocabulaire lasallien des origines.

C'est ce que l'on voit dans les lignes qui suivent la proclamation citée :

...Un ministère. Ils sont attentifs à chacun, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin. Ils se rendent disponibles

---

116 C'est une précision du Chapitre de 1993, ou de son environnement.

à tous dans une attitude d'accompagnement fraternel, et les aident à découvrir, à apprécier et à assimiler les valeurs humaines et évangéliques. Ils favorisent leur croissance en tant que personnes appelées à se reconnaître toujours davantage fils de Dieu.

Mais le terme « ministère » n'est pas défini par rapport à celui de « mission ». La « mission » est définie comme une présence de l'Église évangélisatrice dans le monde de l'éducation et surtout parmi les pauvres. Et c'est à propos de cette « mission », logiquement vécue en communauté, qu'il est dit que « [les Frères] associent volontiers des laïcs à leur mission éducative. Ils offrent à ceux qui le veulent les moyens de connaître le Fondateur et de vivre selon son esprit » (Art. 17).

Cela signifie associer volontiers les laïcs à leur propre travail. Mais la question se pose aussitôt : quelle est la portée du terme « mission » ? Car il peut se référer à la mission de l'Église à laquelle les Frères participent, à la manière dont les Frères le font, c'est-à-dire au ministère qui leur est spécifique, ou simplement à leur travail d'éducateur. Et, naturellement, que signifie « associer » ?

De plus, au chapitre 3, sur la vie consacrée, article 24, nous trouvons le texte déjà cité du canon 673. La phrase complète dit : « Comme religieux voués au ministère de l'éducation chrétienne, leur premier apostolat consiste dans le témoignage de leur vie consacrée » (Art. 24).

Ici apparaissent les termes ‘ministère’ et ‘apostolat’. Et, sans vouloir nous perdre dans des considérations purement lexicales, mais en regardant la vie des personnes, la

question se pose : le mot ‘ministère’ a-t-il le même sens dans les deux articles ? Le témoignage de leur vie consacrée est-il leur manière de rendre présente l’Église évangélisatrice ? Quelle peut alors être la portée des termes ‘associer’ et ‘partager’ ? Où se situe la mission ?

## Préciser les termes

Nous comprenons que la doctrine devait et doit progresser, car on voit immédiatement, sous ces distinctions, la vieille question de la relation entre la vie religieuse et l’activité apostolique. Et il n’y a aucun doute qu’il s’agit d’une « vieille question », puisque nous la ressentons depuis la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, juste après le Concile de Trente,<sup>117</sup> lorsque les Églises se sont sérieusement posé la question de leur réforme intérieure.

La clé se trouve là, très loin. Il n'est donc pas surprenant que 80 ans plus tard, nous continuions à entendre les échos de cette lettre de saint Pie X.

Le problème est de trouver un modèle ou une compréhension de la consécration religieuse qui soit compatible, voire qui soit réellement l’âme de sa vie apostolique. La question est plus grave lorsque l’activité apostolique est séculière, c'est-à-dire qu’elle n'est pas directement ou exclusivement pastorale. En effet, se consacrer à la pastorale paroissiale n'est pas la même chose que s'occuper des

---

117 Nous reviendrons sur cette référence historique dans notre *deuxième partie*, en particulier dans sa dernière section : « La communauté de l'école chrétienne ».

malades dans les hôpitaux ou des adultes dans les écoles professionnelles.

Nous comprenons très bien l'honnêteté de cette déclaration du Chapitre, avant de formuler son Message « aux divers groupes et mouvements lasalliens qui se multiplient dans l'Institut » : « ...même si nous avons senti que tous ces groupes attendaient une parole du Chapitre, il ne nous a pas été facile d'expliciter quel genre de parole nous pouvions dire ».<sup>118</sup>

Ainsi, nous nous rendons compte une fois de plus que, sous le malaise provoqué par l'oscillation entre « dimensions » et « éléments », se cache précisément ceci : nous ne comprenons pas comment cet engagement séculaire peut s'intégrer à la renonciation ou à la prise de distance par rapport à ces mêmes laïcs. Il n'est pas très logique de se consacrer à la promotion de ce à quoi on renonce : c'est un *leitmotiv* qui résonne tout au long du XX<sup>e</sup> siècle dans toutes les institutions religieuses consacrées à l'école chrétienne, à tous les niveaux et dans toutes les spécialisations.

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle la grande question n'est pas la réforme de l'Église, mais la Nouvelle Évangélisation.

Le Chapitre le comprend ainsi en affirmant quelques lignes plus loin : « ... nous percevons que nous assistons à un événement nouveau dans l'histoire de l'Institut et qui va nous marquer en tant que « Corps de la Société » et en tant que « Famille Lasallienne ». <sup>119</sup>

---

<sup>118</sup> Circulaire 422, p. 19.

<sup>119</sup> *Id.*

Et le nouveau Supérieur général, John Johnston, le reprend dans son discours à la fin du Chapitre :

Mes frères, tant de choses ont été dites sur ce sujet fondamental ces derniers jours que je me limiterai à exprimer ma ferme conviction que l'invitation à partager notre héritage lasallien est un appel de l'Esprit à notre époque. Cet appel exige que nous réexaminions non seulement le rôle de ceux qui collaborent avec nous, mais aussi notre propre fonction...<sup>120</sup>

Il existe encore chez eux un déficit évident dans la définition de la vie consacrée. Le fait que ce problème ne soit pas résolu est déjà grave en soi, mais il l'est doublement lorsque l'on vit à une époque de changements à l'échelle historique. Si, en outre, nous gardons à l'esprit la qualification, qui n'a rien de suspect, de « Nouvelle Évangélisation » se référant à ces mêmes temps, alors nous mesurons mieux l'importance de distinguer dans le langage deux domaines : celui de la communication plus ou moins familière et celui de la participation vitale à un projet de foi.<sup>121</sup>

Le Code résout cette question par la déclaration que nous avons rappelée sur le témoignage de la consécration elle-même. Et c'est très bien dit. Seulement, il en découle que

---

120 *Id.*, p. 41.

121 Trois ans après le Chapitre, le Conseil général a publié la *Lettre à la Famille lasallienne*, comme il s'y était engagé. C'est un texte qui mérite d'être relu, surtout du point de vue de sa définition, non seulement lasallienne et spirituelle, mais aussi théologique. Comme on pouvait s'y attendre, cependant, cette dimension théologique n'est pas mise en relation avec son aspect législatif.

cet « apostolat » ne peut être partagé que par une autre personne également consacrée, ce qui nous amène à considérer avec une autre attention toutes les expressions de ces thèmes dans tout document, qu'il soit rigoureux ou de propagande.

C'est pourquoi nous pouvons dire que le Code lui-même ne clarifie pas la relation entre la vie apostolique et la consécration, de sorte que sa grande classification de ces formes de vie reste imprécise.<sup>122</sup>

Il s'agit d'une imprécision qui peut avoir de très mauvaises conséquences, alors qu'il est si tentant de se complaire dans les chemins de l'esthétique insignifiante, de couleurs et de répétitions, sans limites ni définition, comme si la vérité et la satisfaction qu'elle procure étaient la même chose. On construit ainsi parfois des jardins de mots, où la réalité n'est que l'apparence d'elle-même. Inviter alors à la subsidiarité pour trouver des formules locales ne revient qu'à s'abandonner au désordre.

---

122 Dans l'actuel *Code de droit canonique*, le thème des religieux se trouve dans le Livre II (« Le Peuple de Dieu et ses membres »), dans sa troisième partie, qui comporte deux sections. La première est consacrée aux Instituts de vie consacrée. La seconde traite des Sociétés de vie apostolique. Il s'agit certes d'un traitement meilleur que le précédent, mais qui laisse encore à désirer, du moins en ce qui concerne l'intégration des concepts fondamentaux : la consécration, les vœux, l'apostolat, la communauté, la publicité ou la confidentialité des engagements, etc. Cette référence est très importante et sera reprise à d'autres moments de cette étude.

Au cours des 20 prochaines années, nous trouverons son fantôme ici et là dans tout le monde lasallien. Son apparition dépendra de l'idée d'une personne qui tient le langage utilisé dans chaque cas. C'est pourquoi il est bon de replacer le sujet dans le cadre du double référentiel Trente-Nouvelle Évangélisation.

En effet, il existe deux modèles de l'humain : celui qui divise ou compose l'humain en niveaux successifs, et celui qui le considère à travers ses relations. Il s'agit de deux anthropologies pour chacune desquelles, en fait, être une personne a une signification différente. Dans un cas, être une personne est le dernier et le plus haut des niveaux qui composent l'être humain. Dans l'autre, on est une personne dès qu'on existe, de sorte que c'est la même et unique personne qui remplit des fonctions dans lesquelles tel ou tel aspect vital semble prédominer.

Pour les uns, nous sommes des personnes dès lors que nous atteignons les différents niveaux de notre réalité. Pour les autres, dès lors que nous entrons en relation avec nous-mêmes et avec tout ce qui nous entoure. Dans un cas, nous parlerons d'éléments d'une identité ; dans l'autre, de dimensions.

Il est possible que même lors de la deuxième session du Chapitre de 1966/67, ils n'aient pas été tout à fait conscients de ce que signifiait parler de dimensions. On peut imaginer la même chose lors de la rédaction de la *Règle* en 1986.

# Troisième temps : refonder

...dans une continuité, dans un mouvement de l’Institut, qui s’est développé progressivement à partir de 1950.

Après le choc de la Seconde Guerre mondiale, qui a provoqué des changements politiques et culturels importants, nous sommes entrés dans une ère de déstabilisation et d’effondrement des anciens systèmes (sociaux, politiques, géographiques, religieux...) rigides et monolithiques. Une mosaïque de cultures et de différences apparaît, qui ébranle nos schémas quelque peu naïfs et nos certitudes inébranlables. À la suite de cela, l’Église et l’Institut ont été bouleversés.

Cependant, malgré ces chocs, ces incertitudes, ces doutes et ces pertes, l’Institut élabore sa doctrine depuis 30 ans..., clarifiant son identité...

1993. *Chapitre général*, dans son Message final.

L'expression « Mission partagée » était l'aboutissement du mouvement de renouveau jusqu'à présent. En même temps, elle ouvrait la porte à un nouvel horizon, si nouveau qu'il faudrait bientôt trouver une autre expression.

Dans cette situation, les Chapitres généraux se sentent bouleversés, les uns après les autres, par l'ampleur de ce qui se passe, comme si leurs décisions avaient des conséquences que personne ne pouvait prévoir. Il fallait préciser ce qui se passait et en interpréter la signification.

C'était une tâche qui, logiquement, devait concerner les *Règles* de vie de la Communauté lasallienne.

Nous l'avons développée, une fois de plus, en trois étapes :

1. 1993 – partager la Mission (2) : l'importance de la présence des laïcs au Chapitre.
2. L'Association et l'éducation des pauvres : deux, voire trois Chapitres généraux supplémentaires, avec pour tâche de préciser le jeu « communauté-mission ».
3. 2015 – une révision obligatoire : 30 ans plus tard, à nouveau les *Règles*.

## 1. 1993 – partager la Mission (2)

Sept ans plus tard, ce « *sous-titre* » était devenu le thème phare du nouveau Chapitre général.<sup>123</sup> Ce n'est pas exagéré.

Entre le 5 avril et le 15 mai, 132 capitulants se sont réunis à Rome. De plus, entre le 14 et le 24 avril, il y eut 20 « consultants » – c'est ainsi qu'on appelait un groupe de laïcs venus du monde entier pour participer à l'Assemblée. La Commission préparatoire l'avait prévu, car elle voulait donner toute la place possible à l'examen de la mission partagée, ce qui supposait quelque chose de révolutionnaire : la présence de laïcs au Chapitre général.

C'était aux antipodes des textes de 1946.

Le Chapitre s'est ouvert par deux réflexions de spécialistes de la vie consacrée, auxquelles se sont ajoutés les rapports des Supérieurs. Le fonctionnement de l'Assemblée a été immédiatement organisé, de sorte que le 13, la phase initiale était terminée. Ensuite, les Frères et les laïcs se sont constitués en six commissions pour réfléchir à la mission partagée sous différents angles : Association, formation, communautés associées, inкультuration, finalités et objectifs.

---

123 C'est ce que reconnaît la Circulaire 435, dans le premier des deux Messages du Chapitre. La Circulaire exprime également la conscience des Capitulants de vivre une période historique de 40 ans, qui revêt une signification particulière (cf. Préambule de la première de leurs déclarations, sur la Communauté des Frères). Cette perspective historique était déjà explicitement présente dans la Circulaire 432, annonçant le Chapitre (7 avril 1991). Cela revient à reconnaître que ce qui a été vécu peut transcender bon nombre des propositions du Chapitre. Voir plus loin, *Deuxième partie*, I. Une institution dans l'histoire.

Le Chapitre « mixte » a duré près de deux semaines. Il a été suivi de trois autres semaines, dont la première a été consacrée, cette fois uniquement avec les Frères, au reste des thèmes (gouvernement, économie, vocations, communauté, vieillissement). Il s'est terminé par l'élection des Supérieurs, ainsi que par les propositions opérationnelles du Chapitre et le programme de la nouvelle équipe. Les derniers jours ont été consacrés à la pédagogie du Chapitre.

Même sans le fait objectif d'avoir été la phase avec le plus grand nombre de sessions, la présence même de non-Frères dans les débats de l'Assemblée justifie ce que nous disons de la Mission partagée. Ce fut le thème phare, oui.

À ce moment-là, l'Institut lasallien était parfaitement conscient que tout discours identitaire qui ne tiendrait pas compte des non-Frères serait irréaliste, purement idéologique. C'est pourquoi il a prévu la présence de non-Frères à la grande Assemblée et, pour ce faire, il s'est appuyé sur le terme récemment incorporé, agréable à l'oreille et – du moins en apparence – facile à comprendre.

Il en résulta une sorte de schizophrénie : on parlait de quelque chose sous les auspices d'un titre, mais les domaines de réflexion et les objectifs ne coïncidaient pas. Cependant, le Chapitre se déroula comme si ce n'était pas le cas. En réalité, il y avait deux concepts de « mission » : celui qui concernait la Communauté des Frères et celui qui concernait le centre ou le projet éducatif. Il faut dire qu'ils ne coïncidaient pas. Et on peut dire que cette non-coïncidence n'était pas toujours perçue consciemment.

## Deux textes pour interpréter le projet lasallien

On comprend mieux si l'on replace le Chapitre proprement dit dans le cadre de deux textes, tous deux faisant autorité : le premier, la Lettre de vœux pour la nouvelle année, signée par le Frère Supérieur général, le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ; et deuxièmement, le texte *La mission lasallienne, une mission partagée*, du Frère Supérieur et de son Conseil général, diffusé en 1997 à toute la Famille lasallienne, selon la « recommandation enthousiaste » du Chapitre général. Le premier, en prélude au Chapitre. Le second, à la demande du Chapitre, quatre ans plus tard.

Tout d'abord, les vœux pour la nouvelle année. Trois mois exactement avant l'ouverture du Chapitre, le Frère John, Supérieur général, a envoyé à tout l'Institut sa lettre de vœux pour la nouvelle année. Il s'agit d'un texte important, véritable prélude au Chapitre. Il était intitulé *Transformation*.<sup>124</sup>

Dès la première de ses huit sections, le Supérieur déclarait écrire en fonction de l'année du Chapitre. C'est pourquoi il commençait par concentrer en six observations ce qu'il entendait par la « santé » de l'Institut, observations sur lesquelles il s'appuierait ensuite pour proposer des tâches au Chapitre. Les trois premières expriment la satisfaction générale des Frères d'être ce qu'ils étaient, à l'école du Fondateur et à l'époque actuelle. Les quatrième et cinquième :

---

124 Lettre pastorale, 1<sup>er</sup> janvier 1993 : *Transformation ; réflexions sur notre avenir* (Nous citons la pagination de la version espagnole).

4. Nous trouvons une satisfaction personnelle dans les activités apostoliques. Nous acceptons de plus en plus que la mission soit aujourd’hui une « mission partagée ». Nous collaborons plus efficacement avec nos collègues laïcs. Nous sommes fiers de l’excellent travail accompli dans les centres que nous animons, aux côtés de femmes et d’hommes très dévoués.

5. Et pourtant, beaucoup d’entre nous, tout en appréciant les contributions personnelles, ne sommes pas sûrs du rôle spécifique que nous devons jouer aujourd’hui en tant que religieux, en tant que communautés et en tant qu’Institut. Nous reconnaissons que les laïcs des deux sexes peuvent diriger efficacement les écoles, enseigner, catéchiser et servir d’agents de la pastorale des jeunes. Certains d’entre nous se demandent si notre forme particulière de vie religieuse est encore nécessaire (p. 8).

Il y a une dernière observation qui concerne la pastorale des vocations et qui va dans le même sens que toutes les précédentes. Dans l’ensemble, c’est une séquence claire : satisfaction (1, 2, 3, 4), perplexité (5), vocations (6). Et cela se comprend quand on trouve immédiatement la proposition pour le Chapitre, concentrée dans le titre de la Lettre pastorale : *Transformation*.

Le Supérieur propose cinq pistes. La transformation s’effectuera

1. En répondant clairement au besoin et au désir d’une articulation plus précise du rôle spécifique de l’Institut, du District, de la Communauté et du Frère dans l’exercice de la « Mission partagée ».

2. En évaluant... l'expérience vécue de la consécration, de la mission et de la communauté.
3. En nous appelant à... la conversion spirituelle...
4. En déterminant... l'ordre des préférences et des objectifs...
5. En déterminant des stratégies efficaces pour atteindre les objectifs... (p. 12).

C'est très clair : le thème est l'animation des institutions lasallianes aujourd'hui, en comptant sur ces personnes concrètes. L'animation, ses comment et ses pourquoi. Le reste de la Lettre ne fait que le commenter, le souligner, avec sérénité et en pensant au Chapitre.

Une seule remarque : rien n'est dit en réponse à la cinquième observation, déjà mentionnée, sur la situation des Frères, du moins celle de ceux qui « se demandent... ». Cela n'est peut-être pas dit parce que leur problème se résout dans l'ensemble des autres. Clairement, cela aussi est réservé au Chapitre, déjà très proche.

Mais le Chapitre ne l'a pas résolu. Il ne pouvait pas le faire et cela se comprend : le sujet exigeait un autre modèle d'étude.

Une seule fois, comme nous l'avons rappelé, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes a décidé que son Chapitre général aurait deux sessions. C'était celui de 1966/67. Nous comprenons aujourd'hui que c'était en raison de la proximité du Concile, non seulement dans le temps, mais aussi dans la manière de concevoir la tâche : ce qui devait être fait demandait du temps, car il s'agissait de redéfinir l'Église. Pour cette même raison, parce qu'il s'agissait d'une redéfinition, l'Assemblée lasallienne s'est également

accordée une deuxième session. Elle n'a pas osé aller plus loin, compte tenu du climat interne de la Congrégation, et s'est reportée à la session suivante, neuf ans plus tard.

Mais cela ne s'est plus jamais reproduit. C'est pourquoi tous les Chapitres suivants, à l'exception de celui de 1986 en raison de son caractère monographique extraordinaire, se sont terminés en laissant une impression de perplexité quant aux attentes de la Famille Lasallienne de l'époque. Dans tous ces Chapitres, des questions fondamentales qui auraient dû être résolues lors du Chapitre ont été laissées à l'initiative du Conseil général suivant.

Dans le cas qui nous occupe, celui de 1993, il n'en a pas été autrement : le Chapitre lui-même a servi à prendre conscience du sujet. Pour le faire de manière officielle, pourrait-on dire. Mais rien de plus. À la place, il a indiqué avec une certaine urgence au Conseil général de fournir à l'Institut une réflexion claire et commune.

S'il y avait eu une deuxième session, on peut supposer que les 20 consultants laïcs auraient été à un autre niveau. Six mois plus tard, par exemple, ils auraient été en mesure de digérer le choc que représente toujours un Chapitre et de le relier à leur vie habituelle. Cela aurait donné du réalisme à toutes leurs paroles de ces deux premières semaines, entre le 14 et le 24 avril. De leur côté, les Frères capitulants auraient également été en mesure de réfléchir et de prendre des décisions de qualité sur le thème de leur vie commune et de la mission de leurs communautés. Pour eux aussi, cela a certainement été un grand bouleversement de partager la salle capitulaire avec quelqu'un qui n'invoquait pas les vœux comme un droit de participation.

À sa place, quatre ans plus tard, le Conseil général rédigea une synthèse détaillée sur le sujet. Elle exprime la réflexion du Chapitre lui-même, désormais enrichie par celle du Conseil général qui a également recueilli les échos du sujet dans tout l’Institut. Elle fut intitulée *La mission lasallienne, une mission partagée*.<sup>125</sup> Comme nous le voyons, tout est centré autour du grand thème : si, 30 ans auparavant, il s’agissait de l’identité du Frère aujourd’hui, maintenant, à la fin du siècle, il s’agissait de l’identité de la communauté lasallienne.

Le texte s’articule en trois parties : l’héritage lasallien ; la Communauté et l’éducation aujourd’hui ; et la Mission partagée.

La première partie retrace l’histoire de l’Institut lasallien, en mettant l’accent sur la situation à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. C’est un parcours simple et efficace, mais avec un silence très important : il ne dit rien sur la place de la consécration dans cet héritage. Il parle bien de la Communauté, mais du point de vue de l’animation de l’école, et non en tant que signe de la Communauté consacrée.

Il en va de même dans la deuxième partie : elle souligne la nouveauté de ce qui se vit à la fin du siècle et l’importance de redéfinir la communauté éducative, mais là encore, il n’y a pas de place pour la transformation de la Communauté des Frères en nouvelle Communauté lasallienne.

Dans la troisième partie, il y a un bloc de huit ou dix pages (selon les versions), la section 3.3., qui s’écarte de cette

---

125 Publiée en 1997, elle a rapidement été traduite dans différentes langues.

tendance et avance quelque chose que nous n'avions pas lu auparavant. Il est intitulé « *Associés, ensemble, dans la même mission* ». Son développement :

- 3.30 Introduction
- 3.31 Communion et héritage lasallien
- 3.32 Le processus qui relie la communion et la mission
- 3.33 Communion dans le sens du travail éducatif comme ministère
- 3.34 La dimension ministérielle de l'Église
- 3.35 Un « ministère » particulier : administration et services auxiliaires
- 3.36 Coresponsabilité, solidarité et association
- 3.37 Vivre l'esprit d'association selon le 42<sup>e</sup> Chapitre général
- 3.38 Proposition du 42<sup>e</sup> Chapitre général
  - [et lignes directrices] pour la réflexion personnelle et le dialogue

Il s'agit d'un ensemble concis et facile à lire, qui mérite d'être recommandé, en particulier les sections 3.32 et 3.33. Dans ce dernier numéro, nous trouvons un excellent paragraphe qui nous place au cœur du sujet :

Cette nouvelle communauté ministérielle doit être pour l'école lasallienne le signe que le Royaume de Dieu est présent et grandit dans ce milieu. Chacun de ceux qui participent à la communauté, dans la mesure où ils sont animés par la foi, vit et manifeste son ministère de manière complémentaire aux autres, mais avec des caractéristiques différentes, selon sa propre identité :

- le Frère, à partir de sa consécration au célibat dans la communauté,

- le laïc, à partir de sa vie plus en contact avec les réalités séculières et, peut-être, à partir de son mariage ou de son célibat séculier ;
- le prêtre, à partir de la particularité de son ministère ordonné, mis au service du ministère de l'éducation chrétienne (pp. 143 et suivantes).

Ce paragraphe ouvre des perspectives, il est prometteur, mais il reste isolé.

En trouvant ce thème et l'expression « communauté ministérielle », on comprend que ce thème n'aurait pas dû apparaître avant la fin. Il semble évident que ce n'était pas une question importante ni dans l'héritage lasallien ni dans la nouvelle communauté éducative. On pourrait même dire qu'elle vient d'une autre source que tout ce qui précède. On voit, en particulier, que dans ces pages presque finales, le raisonnement considère l'identité lasallienne du point de vue des dimensions ; tout ce qui précède, en revanche, du point de vue des éléments.

Parler de communauté ministérielle, c'est parler de l'unité profonde de la consécration baptismale et de l'engagement dans une œuvre née de cette consécration. Tout le discours renvoie au mystère de la communauté comprise comme signe de la réalité du Seigneur et de son Royaume. Signe commun, unique, diversifié en son sein, mais constitué en une seule réalité.

Cela suppose de considérer la théologie du ministère lasallien, toute l'histoire de son héritage, d'un point de vue différent de celui utilisé dans les deux premières parties. L'identité institutionnelle ne réside pas dans le renoncement

ment à quoi que ce soit, mais dans la transparence vis-à-vis du Dieu qui unit tous les membres de cette communauté. Et c'est ainsi qu'il établit son ministère.

## Défis techniques et défis d'adaptation

Quelques années plus tard, en préparation du prochain Chapitre général, une distinction très fructueuse s'est répandue dans le monde lasallien : les défis techniques sont une chose, les défis d'adaptation en sont une autre. Nous utilisons son contenu parce que l'Institut qui recevait la Circulaire de 1997 pouvait déjà le connaître au moins dans certains de ses secteurs ou à certains niveaux : sinon, il aurait été tout à fait incompréhensible de le présenter au Chapitre en 2000.

Cela aide à comprendre ce que nous trouvons dans la réflexion sur la communauté lasallienne et la participation des uns et des autres à celle-ci.

Il s'agissait d'une distinction qui ne venait pas du domaine religieux mais du domaine institutionnel, voire entrepreneurial.<sup>126</sup> Les Frères de l'ancien District de San Francisco

---

126 Elle faisait référence à l'ouvrage de Ronald Heifetz, *Leadership Without Easy Answers* (1998). L'auteur publiera plus tard avec Martin Linsky *Leadership on the Line* (2002). Et peu après, tous deux, avec Alexander Grashow, *The Practice of Adaptive Leadership* (2009). Ses termes : « *technical challenges* », « *adaptive challenges* ». La proposition lasallienne analysait, de ce point de vue, le parcours des origines et les scénarios possibles du présent. Ces références servent à les contextualiser avec d'autres références ultérieures sur le même sujet.

l'ont appliquée et diffusée lors des rencontres de formation et de préparation du Chapitre général qui était sur le point de s'ouvrir.<sup>127</sup>

Cette distinction disait qu'il y a des changements qui obligent les institutions à se modifier, à se « transformer » (pour reprendre le terme que l'on trouve autour de ce Chapitre de 1993). Ainsi, les défis techniques ne demandent en réalité qu'une réorganisation les ressources, et non à modifier leur modèle, leur substance. Ils se résolvent en termes quantitatifs ou strictement organisationnels : modifier le budget, les horaires ou les locaux. On pourrait dire que l'on vit dans le domaine du « comment ».

Les défis d'adaptation, en revanche, exigent de redéfinir le sens de l'Institution. Ils exigent de s'interroger sur le principe et le présent, de mettre en relation les objectifs visés et ceux exigés par la population, par les élèves, par l'Église locale. Ils exigent d'adapter à cette situation le profil des personnes impliquées dans le fonctionnement de l'institution. Il s'agit de reconfigurer l'âme de l'entreprise. Dans ce cas, peut-être, on vit dans le domaine des « pourquoi ».

Or, les paragraphes 3.32 et 3.33 que nous venons de souligner expriment un défi d'adaptation. Malheureusement, il peut arriver que quelqu'un applique des solutions tech-

---

127 C'était les premiers jours du Chapitre, les 3 et 5 mai ; le Chapitre avait commencé le 1<sup>er</sup>. Les schémas d'interprétation de la configuration institutionnelle du Projet Lasallien à travers l'histoire sont également très intéressants. À notre connaissance, ils n'ont pas été publiés, nous devons donc nous référer à ce qui est conservé dans les AMG, dans la documentation du Chapitre.

niques en croyant qu'il s'agit d'adaptation. Le résultat est une augmentation du budget et une diminution de l'espérance : relation inverse entre l'effort et les résultats. Dans notre cas, cela se produit lorsque l'on oscille insensiblement entre les dimensions et les éléments. C'est-à-dire lorsque l'on vit dans un modèle anthropologique donné, mais que l'on utilise le vocabulaire d'un autre.

C'est pourquoi, en projetant la lumière de cette distinction sur le document de 1997 que nous évoquons, cela nous semble être le symptôme d'un profond malaise, d'un inconfort plus subi que thématisé, comme un désir presque impossible à satisfaire.

Ce désir concerne la compréhension de la nouveauté institutionnelle par excellence : dans les projets éducatifs jusqu'ici considérés comme lasalliens, les Frères sont minoritaires. Simultanément, le nombre de non-Frères désireux d'assumer le credo spirituel lasallien et de s'engager dans l'animation des institutions locales augmente. Évidemment, à côté de ces deux types de personnes, il existe un groupe important de professionnels qui orientent leur vie vers d'autres horizons, de sorte qu'il n'est pas si facile d'identifier l'institution ou de définir un profil minimal ou de base.

Face à cela, des expressions telles que « Fraternité Signum Fidei », « Famille lasallienne », « Mission partagée » et « Association pour le service éducatif des pauvres » ont vu le jour. Mais aucune d'entre elles ne parvient à apaiser le malaise.

Et en même temps, dans l'inconscient collectif lasallien, la réduction de la mission au travail éducatif s'est très vite installée. C'est le reflet de sa réduction à un élément, alors

qu'il s'agissait d'une dimension. Depuis ce Chapitre, en effet, des approches et des organismes ont été mis en place pour une organisation plus sereine et plus efficace du travail ; des organismes et des approches qui fonctionnent en parallèle avec ceux qui concernent les Frères.

Depuis cette époque, l'adjectif « éducatif » est utilisé tout à fait normalement avec le nom « mission ». On parle de « mission éducative » et un réseau est mis en place pour s'occuper de la « Mission éducative lasallienne ». Dans ce réseau, des organisations d'abord régionales, puis locales et mondiales ont vu le jour. On aboutit ainsi à une simultanéité entre le réseau des communautés de Frères et le réseau des projets éducatifs, les Conseils de District pour ce qui concerne les Frères et les Conseils de la Mission éducative pour ce qui concerne les projets éducatifs. Et enfin, les Assemblées régionales et mondiales pour la Mission éducative lasallienne parallèlement aux Chapitres de District, de Région et généraux.

C'est ainsi que cela se fait et c'est certainement ainsi qu'il faut le faire. Mais il est important de prêter attention à la portée des mots que nous utilisons. Nous parlons dans tous ces organismes de « Mission éducative lasallienne » ; mais la Mission lasallienne peut-elle être autre chose qu'éducative ? Pourquoi alors y ajouter un adjectif ?

Et pourtant, il a été ajouté et continue de l'être.

Sans que personne ne l'ait voulu, il se produit à nouveau la même chose qu'avec cette « Mission partagée ». L'introduction de l'adjectif renforce la fragmentation de l'identité lasallienne, de sorte que la mission se réduit à la tâche sco-

laire. Au fond, la communauté n'est plus nécessaire dans l'éducation, car l'organisation suffit. L'adjectif ouvre ainsi la voie à la disparition de la figure du Frère, désormais superflue du point de vue du ministère éducatif.

Peut-être que tout cela, au moment du changement de siècle, n'est pas perçu dans sa transcendance, mais plutôt dans son utilité. Peu à peu, cependant, à mesure que les sigles s'imposent et atteignent des espaces de réflexion, autre chose apparaît. C'est pourquoi, deux ans après le document du Conseil général, à l'aube du nouveau Chapitre, nous retrouvons cette question.

Les Frères du District de San Francisco ont très justement fait la distinction entre les deux types de défis institutionnels. S'il n'est pas bien fondé, un défi d'adaptation peut se réduire à un défi technique et, de ce fait, ne mener nulle part. C'était une mise en garde très claire pour l'Institut lasallien.

Les 15 années qui se sont écoulées entre la révision des Règles demandée par le Chapitre de 2000 et leur approbation et publication en 2015 en sont la preuve.<sup>128</sup>

---

128 Le temps a montré que l'affirmation du Chapitre de 1993 ne pouvait être acceptée au sens strict : « comme cela a été répété à maintes reprises pendant le Chapitre, *nous n'avons pas besoin de* nouveaux documents importants. Le plus important est que nous vivions avec authenticité, en tant que Frères, communautés, Districts, Régions, Institut, ce qui est décrit dans la Règle, en nous servant pour cela des projets personnels, communautaires et de District ». C'est le début de la Circulaire 435, rendant compte du Chapitre général. Cela est démontré par l'étendue et la profondeur des réflexions des Supérieurs au cours des deux décennies qui ont suivi. Les italiques sont de nous.

## 2. L'Association et l'éducation des pauvres

Avec le Chapitre de 2000, il était déjà manifestement évident que la grande question de l’Institut lasallien résidait dans la modification du modèle de communauté.

On peut supposer que cela était déjà ressenti en 1966. Si tel était le cas, ils n’ont pas pu en traiter, compte tenu du volume des questions préalables. Il reviendrait dix ans plus tard, pour recevoir indirectement un refus traumatisant dans l’attitude du Chapitre avec la Commission internationale sur les vœux. En 1986, il est entré en circulation par la voie la moins suspecte : les nouvelles *Règles* et avec le statut du titre en marge. En 1993, comme nous l’avons déjà rappelé, ce titre était devenu le thème central. Cela a donné lieu à une réflexion importante tant à Rome que dans le monde entier et à diverses actions en conséquence.

Comme voie intermédiaire susceptible d’apaiser ou d’harmoniser les opinions, le recours à un terme traditionnel du vocabulaire lasallien s’était imposé : Association.

Il était déjà apparu à plusieurs reprises au cours des 20 années précédentes, mais il émergeait désormais avec force et emportait tout le reste avec lui. Il allait être associé au thème de l’école des pauvres, de sorte qu’il arriva au Chapitre de 2000 sous le thème « Associés pour le service éducatif des pauvres » et il serait présent dans les deux suivants.

C’est le grand cadre que l’Institut construit pour comprendre la nouvelle communauté lasallienne. Les Cha-

pitres généraux de 2000, 2007 et 2014 se sont tenus sous son toit, son académie ou son temple.<sup>129</sup>

Ils représentent en effet trois moments d'une période où la préoccupation principale de l'institution lasallienne se concentre, de manière positive, sur l'association de ses membres, nouveaux ou connus, et, de manière négative, sur l'épuisement des communautés antérieures à l'émergence du terme. C'est pourquoi, en toute logique, il fallait reconstruire le texte de la *Règle*.

Dans le corpus lasallien, « association » (et « société ») signifient le regroupement ou la conjonction de toutes les actions locales en un corps total et unique. « Union » (et « ensemble ») se réfèrent plutôt à l'état d'esprit, à la foi personnelle, à l'accueil de ceux qui sont les plus proches. « Association » désigne spécifiquement l'intégration de tout ce qui est local dans une même globalité.<sup>130</sup>

En réalité, il s'agit de deux modes ou deux perspectives d'une seule et même réalité : la communauté. Monsieur de

---

129 Il vaut la peine dans cette optique, de relire tranquillement les Circulaires postérieures à chaque Chapitre général (447, 455, 469 et 478), ainsi que les lettres du Nouvel An (qui se sont réparties en trois séries : deux du Frère Alvaro et une du Frère Robert) : elles forment un ensemble exceptionnel, utilisable dans tout processus de formation ou de prise de conscience face à l'avenir qui s'annonce.

130 Voir à ce sujet la conférence de Michel Sauvage en novembre 1998 : *Mieux comprendre l'Association lasallienne ?*, publiée dans Cahiers Lasalliens 55, *Jean-Baptiste de La Salle et la Fondation de son Institut* (Rome, 2001, p. 355). Le texte de référence se trouve aux pages 308-338.

La Salle ne voulait en aucun cas utiliser le modèle de certaines institutions monastiques du Moyen Âge, qui s'organisaient en communautés plus ou moins autonomes, entretenant entre elles une relation uniquement spirituelle. Il comprenait que dans son œuvre, le système ou l'ensemble était fondamental, compte tenu de sa nouveauté. Il comprenait – et nous le comprenons facilement – qu'un ensemble d'installations plus ou moins autonomes ne pouvait garantir la stabilité du projet.<sup>131</sup> C'est dans ce sens qu'il parlait d'« Association ».

Au fil du temps, avec la consolidation de l'institution lasallienne, l'idée d'association est tombée en désuétude, comme une redondance dénuée de sens. Le simple fait d'entrer en contact avec l'une des institutions lasallienes constituait déjà une association. Il était donc logique que le terme tombe dans l'oubli, sans que l'on se rende compte que c'était l'ensemble ou le réseau des communautés qui lui avait donné sa stabilité à ses débuts et tout au long des trois siècles de son histoire.

À sa place – et c'est là que réside la clé des tensions futures – les voeux religieux ou la triade étaient considérés comme les véritables stabilisateurs (si l'on peut utiliser ce terme) de l'institution.<sup>132</sup> Paradoxalement, cela conduisait à une situation inconnue aux débuts de la communauté

---

131 Comme nous le savons, c'était le drame que vivait le Fondateur à l'époque de Parménie : les écoles n'avaient pas de problème à moyen terme, mais l'Association, en revanche, était sur le point de disparaître.

132 Le Supérieur général, le Frère Alvaro, l'a souligné dans sa *Lettre pastorale* de Noël 2000. Plus précisément, à la p. 14.

lasallienne, quand précisément la triade n'existait pas encore et que tous ses membres n'étaient même pas liés par aucun vœu.

On comprend ainsi que, lorsque dans les décennies précédant le Chapitre de 2000, le terme « association » était utilisé, il y avait toujours quelqu'un pour penser l'Institut lasallien à partir de la triade (les vœux) et non à partir du réseau de communautés (l'association). Cela a fait qu'en réalité, le discours officiel de la Congrégation ne pouvait assumer ce terme qu'en raison de l'insatisfaction face aux précédents.

C'est peut-être exagéré, mais parfois, à la lecture des documents des trois dernières décennies, on se demande si le terme est utilisé pour sa propre valeur ou plutôt en raison de l'insuffisance des autres. Cela pourrait expliquer la polysémie du terme tel qu'il est utilisé depuis 2000.

À partir de cette hypothèse notre perplexité face à l'utilisation du terme peut se comprendre.

Ainsi, d'une part, nous constatons une tendance à neutraliser toute sa problématique, en reliant l'Association au service éducatif des pauvres. C'est presque une situation paradoxale : il est utilisé pour ne pas être utilisé. En effet, de cette manière, l'Association est une fois de plus circonscrite à l'action, mais pas à l'identité, ce qui ne fait pas beaucoup avancer les choses par rapport aux termes précédents (« Famille lasallienne », « Mission partagée », en particulier).

D'autre part, nous constatons que le terme s'applique uniquement ou principalement aux membres non Frères du Projet Lasallien. C'est une autre façon de le neutraliser : son sens ou sa portée se limitent dans ce cas à son expérience par un certain type de personne au sein de l'ensemble lasallien. De cette manière, les Frères n'y sont pas associés, ni ne sont des associés.

Le point commun entre ces deux orientations est l'absence d'une réflexion satisfaisante sur la relation entre association et consécration, ou entre association et communauté. Ce déficit pèsera sur l'utilisation de ce terme au cours des 20 années suivantes. Nous le remarquerons dans la floraison si frappante de gestes locaux, qui tentent de donner un visage au discours de l'association.

À ce moment-là, en ouvrant cette section du Chapitre de 2000, on souligne une perspective décisive dans l'avenir de cette Institution.

Il est en effet très frappant de constater comment la dynamique même de l'Association conduit l'institution lasallienne, tout d'abord, à surmonter un grave déficit dans sa conception d'elle-même. C'est ainsi que, pendant près de 20 ans, les propositions des Chapitres et des Supérieurs vont droit au cœur du problème. Et dans cette focalisation, elle parvient silencieusement non seulement à mettre en évidence les clés du discours identitaire renouvelé, mais aussi à dessiner l'horizon de ses réponses.

Le déficit venait des deux décennies précédentes. Nous l'avons souligné à la fin de la section précédente : la considération des dimensions de l'identité lasallienne comme

des éléments, rompant la réciprocité de leurs définitions et dénaturant les contributions de la meilleure bonne volonté.

Au début du nouveau siècle, il était toujours vrai que le document lasallien ne répondait pas au sentiment de nombreux membres selon lequel la « consécration » n'était pas nécessaire pour vivre la « mission ». Ce sujet a déjà été abordé et nous n'y reviendrons pas. Nous signalons seulement, à titre d'exemple suffisamment clair, l'index ou le schéma général de la Circulaire 447, avec la chronique et les décisions du Chapitre : son concept de Mission est l'œuvre éducative. La formidable contribution de la *Règle* de 1986, lorsqu'elle reprenait le canon 673 : « l'apostolat de tous les religieux consiste d'abord dans le témoignage de leur vie consacrée... », reste totalement en suspens. Nous l'avons souligné en parlant du Chapitre de 1986 et du renouvellement de la *Règle*.

Peu à peu, cependant, par la même inertie logique de l'Association, la fraternité finirait par apparaître. Face à elle, l'Institution lasallienne pourrait percevoir comment le cœur de la Mission était la Communauté, la nouvelle Communauté. Et ce ne serait pas comme un moyen pour une tâche, mais comme un signe au sein de cette tâche.

Ainsi, l'Association finissait par proposer un nouveau modèle de vie consacrée : l'Association pouvait-elle se proposer comme un nouveau modèle de communauté consacrée ? Tout dépendrait de la possibilité de vivre et de présenter l'appartenance comme une rencontre avec le Mystère, c'est-à-dire avec Dieu.

Mais n'allons pas trop vite.

## Identité et Association

2000-2015 : au cours de cette période, sur l'orientation et en réponse à tant d'expériences locales, nous trouvons une bibliographie continue sur le sujet ou, plutôt, à partir du sujet. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même chose d'écrire sur quelque chose que nous vivons tous et d'écrire sur autre chose que l'on devine derrière ce que nous vivons. C'est comme écrire sur les fruits et la sève d'un même arbre.

Le thème est évident, incontestable, réitéré : l'identité du Frère, l'identité lasallienne, l'identité de la Communauté. Et c'est précisément cette réitération qui nous amène à nous demander si nous parlons de ce dont nous parlons apparemment ou, au contraire, de ce qui nous amène à cela, de ce dont, en raison de sa nouveauté, nous ne pouvons pas encore parler, mais qui modifie notre discours habituel sur nous-mêmes.

Ainsi, il y a des Circulaires, des Lettres pastorales du Supérieur, des numéros du Bulletin..., des numéros des Cahiers MEL et, comme il est logique, un accent fortement renouvelé dans la *Règle* de vie de la Communauté lasallienne. L'ensemble laisse l'impression indéniable d'une porte ouverte sur une autre réalité, qui reste à systématiser.

Cela mérite d'être évoqué, comme contexte global de tout ce qui a bougé dans l'Institut au cours de ces deux décennies.

Laissant la nouvelle rédaction de la *Règle* pour une section à part, un bon guide pour la comprendre est la réflexion très soignée du Frère Supérieur général pendant cette pé-

riode lorsqu'il s'adresse aux communautés de Frères. Elle a en outre le mérite de nous offrir un système ou du moins une séquence systématique, qui englobe et donne un sens à tout ce qui a été exprimé dans n'importe quel autre forum lasallien au cours de ces années.

À Noël 2000, le nouveau Frère Supérieur, Álvaro, a écrit la traditionnelle lettre de vœux à l'Institut. C'était la première d'une série<sup>133</sup> qui allait durer jusqu'en 2013, couvrant les deux périodes de son mandat. On voit clairement que dès le début, il y a un projet et un sens d'ensemble, de sorte que ses références s'entrecroisent en avant et en arrière, dans un seul système, développé au cours d'une décennie. Comme on peut le comprendre, cela donne beaucoup plus de valeur à ce que propose chacune des lettres.

Examinons cela de plus près. Prenons par exemple la première lettre. Il s'agit d'un texte bref, de 24 pages de petit format, dans lequel il est affirmé dès le début :

Notre 43<sup>e</sup> Chapitre général, par l'étude et l'impulsion du thème de l'Association, a ouvert l'Institut à un processus tel que nous ne savons pas exactement où il va nous conduire, mais que nous devons envisager avec beaucoup d'espérance puisqu' il peut signifier un authentique élan nouveau de notre charisme...

« Nous ne savons pas où cela va nous conduire » : en disant cela dans cette Lettre aux Frères, le Supérieur ne propose

---

133 Tous ces textes sont aujourd'hui disponibles sur <http://www.lasalle.org>.

pas un thème qu'il va commenter ensuite. Il ne va pas parler de l'Association ; il veut parler de la Communauté.

Bien sûr, il ne le fera pas comme s'il vivait dans un autre monde. Il sait, comme tous les Frères le savent, que l'Association touche la Communauté. On pourrait dire qu'elle l'enveloppe. C'est pourquoi il invite les Frères à prendre conscience du sens de leur vie. En fait, il les invite à un examen de fidélité et d'actualité. Il veut leur proposer une sorte d'audit autour de deux questions, l'une explicite et l'autre implicite.

La question explicite est : qui sommes-nous, en tant que communauté ? La question implicite : que dire, alors, face à l'association qui s'annonce ?

Par exemple, dans cette même lettre, un peu plus loin :

...Mais notre quatrième voeu n'a pas seulement cette dimension mystique de consécration à Dieu pour procurer sa gloire, mais il a une forte répercussion communautaire. L'association pour tenir ensemble les écoles au service des pauvres consolide les liens des Frères entre eux. Le Fondateur fut conduit, petit à petit, à découvrir que sa vocation personnelle était liée au fait de faire naître une fraternité au service de la jeunesse abandonnée. Il avait compris que la volonté de Dieu à son égard, le service qu'il devait offrir à l'oeuvre de Dieu, consistait à réaliser « l'établissement et la conduite » d'une communauté formée de personnes engagées librement pour Dieu dans le service de la jeunesse pauvre et abandonnée, constamment dynamisée par la référence au Dieu vivant et à l'oeuvre de Dieu, et par l'expérience vécue de la fraternité.

Il est très clair que « l'Association... consolide les liens des Frères entre eux » et que c'est ainsi qu'est née « une fraternité au service de la jeunesse abandonnée ». Le terme « association » fait référence aux communautés des Frères et au regroupement de ces communautés en un réseau ou une société. Or, pourrait-on inclure dans cette définition (dans cette Fraternité...), par exemple, les consultants laïcs qui ont participé en personne au récent Chapitre général ? Peut-on en dire autant d'eux et de tant d'autres qui, partout dans le monde, s'engagent dans le projet lasallien (nous sommes à Noël 2000) ?

Trois ans plus tard, en 2003, le Supérieur général revient sur le Chapitre en rappelant un principe commun :

Le dernier Chapitre Général nous dit que le vœu d'origine qui a associé le Fondateur avec douze Frères en 1694, pour le service éducatif des pauvres, est la source des associations lasaliennes de laïcs et de religieux qui veulent rejoindre la mission lasallienne...

Quatre ans plus tard, en 2007, cette magnifique formule :

...C'est pour cela que nos communautés de par le monde lasallien devraient être comme des icônes de la vie trinitaire dans le monde et dans l'Église d'aujourd'hui, ainsi que nous le propose le Fondateur en nous disant que dans

nos communautés doit exister l’union essentielle qui est entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit (M 39,3)...<sup>134</sup>

Encore une fois : peut-on en dire autant des différentes formules locales qui voient le jour à la lumière de l’Association ?

Le sujet est de la plus haute importance, non pas en raison de la beauté de sa formulation, mais en raison du panorama qui s’ouvrirait avec son extension de la Communauté des Frères à la nouvelle « Communauté ». À première vue, il semble tout à fait valable de l’affirmer pour cette nouvelle configuration des groupes lasalliens. Mais aussitôt se pose la question cruciale : s’il s’agit d’une caractéristique de ceux qui vivent un modèle de consécration, en vertu de quoi peut-on l’affirmer d’autres personnes, non « consacrées » ? Qu’en dit l’Association ?

Il s’agit d’une seule et même question, dont la réponse est urgente. À tel point que sans elle, tout peut rester dans un vide plus spiritualiste que fidèle.

Tout chrétien, toute communauté chrétienne, n’ont de sens que s’ils sont pour le monde le visage du Seigneur. À tel point que, strictement parlant, ils ne sont pas dans cette vie pour autre chose. Dans le désert ou dans la ville,

---

134 Nous sommes le 25 décembre 2007. Le Chapitre général est déjà passé, de sorte que la Lettre de Noël ne peut être comprise sans son impact sur les Frères. Le Supérieur général dit ce qu'il dit, sachant que la Circulaire 455 (17.9.07) est dans les Communautés avec la contribution du Chapitre à leur vie quotidienne. La Lettre de Noël est, sans le dire, un guide de lecture du Chapitre.

au cloître ou à l'usine, telle est leur « mission ». Et, si nous nous référons au monde lasallien, telle est sa contribution au ministère de l'éducation.

Un an plus tard, à Noël 2008, le Supérieur ose aller plus loin et la portée de ses propos souligne l'urgence de la question :

...Savoir si nous allons survivre n'est pas primordial, le plus important c'est de savoir si nous contribuons à la création d'un monde plus humain à partir des valeurs évangéliques. L'important c'est d'exploiter le dynamisme de notre charisme fondateur sachant courir les risques et regarder de l'avant. Le plus important n'est pas de savoir si nous aurons un futur, le plus important c'est que notre présent ait un sens, que notre vie vaille la peine, que beaucoup, grâce à nous, découvrent le visage du Père et sa tendresse maternelle, que l'Évangile soit prêché aux pauvres et que les jeunes trouvent en nous l'appui dont ils ont besoin.

La formule est certes forte. Elle dit que se préoccuper de l'avenir peut signifier le perdre. Et elle souligne, encore et encore, la structure commune du sens : la transparence de Dieu à l'école, dans cette école d'aujourd'hui, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

De qui parle-t-on ?

Encore l'année suivante, en 2009 :

Ceci est notre principal apport à la construction du Royaume de Dieu. Nous pouvons toujours vivre cet engagement, sans limites d'âges, et l'association que nous

vivons aujourd’hui avec les laïcs ouvre notre fraternité à des horizons insoupçonnés. Notre vocation anticipe l’état égalitaire eschatologique du Royaume de Dieu au service duquel est l’Église, notre vie fraternelle en communauté le rend présent. J’aime penser au Frère comme sacrement de la dimension horizontale qui nous empêche d’appeler les personnes père ou maître et nous invite à nous appeler et à vivre comme frères.

Il y a ici une mention expresse pour les non-Frères, impliquant tout le monde de manière égale dans cet « apport principal à la construction du Royaume de Dieu ». Et il est certain que l’expression « sacrement de la dimension horizontale » (que le texte lui-même souligne en italique)<sup>135</sup> manifeste la difficulté de trouver des formules communes, dans la dialectique Incarnation/Escatalogie que le Supérieur connaît parfaitement.

## Le signe de la fraternité

Dans cette même lettre, datée de 2009, un peu plus loin, nous trouvons une formule particulièrement heureuse,

---

135 *Ibid.*, p. 5. À y regarder de plus près, l’expression est quelque peu ambiguë, entre l’eschatologique, la transcendence, la verticalité, la simplicité et la fraternité. C’est un exemple d’expressions qui offrent peut-être plus qu’elles n’ont. C’est une observation que nous pouvons répéter à plusieurs autres endroits de cette réflexion et nous gardons le silence ; si nous ne le faisons pas ici, c’est en raison de la proximité des thèmes de l’Incarnation et de l’Escatalogie et du jeu des éléments/dimensions, thèmes très importants dans notre réflexion.

qui nous laisse penser que le Supérieur veut dire beaucoup plus que ce qu'il dit :

Si l'Église comme mystère est icône de la Trinité, comme sacrement elle est invitation à l'unité. Une unité qui se révèle comme tâche, don et but, et qui engage dans la recherche passionnée du bien de toute l'humanité dont elle se sent solidaire, qui exige conversion et purification permanentes, dialogue patient et compréhensif, conscience évangélique, respect de la diversité.

Tout simplement : et si nous remplacions « Église » par « Communauté lasallienne » ? Ce serait une formule magnifique : la Communauté comme mystère, icône de la Trinité ; la Communauté comme sacrement, invitation à l'Unité.

Et comme « sacrement » est le terme latin pour « mystère », qui est sa version grecque, nous trouvons la correspondance entre Trinité et Unité, « mystère » l'une et « sacrement » l'autre, toutes deux développées dans l'opération « tâche, don et but ». Le Seigneur comme source de la nouvelle communauté : oui, il ne serait pas absurde d'établir une lecture théologique très sérieuse de la communauté lasallienne à laquelle nous pouvons parvenir à partir du vœu d'association pour l'éducation des pauvres.

C'est quelque chose qui reste à faire, mais il y a un indice, très clair, dans les documents de ces 20 dernières années : la Fraternité. Elle a été très présente dans les lettres de Noël...

Par exemple, dix ans plus tard, en 2019, dans sa lettre de Noël et du Nouvel An, le nouveau Supérieur général, désormais le Frère Robert, affirme :

Nous sommes tous l'image et la ressemblance de Dieu, membres de l'unique famille humaine et de la communauté mondiale. Dans nos communautés FEC, nous nous efforçons avant tout de vivre notre fraternité innée. Nous vivons l'expérience de la fraternité au quotidien – son usure, ses joies et ses frustrations. Chaque jour, nous nous rappelons la présence de Dieu au milieu de la communauté. Nous sommes soutenus par une vie de prière riche, l'Eucharistie, la grâce de la réconciliation et le souci constant les uns pour les autres. Nous savons que notre vie fraternelle est un signe fragile mais prophétique...

Le portrait, replacé dans le contexte mondial actuel, lui sert pour passer à l'étape logique suivante :

... Notre vie fraternelle : « la vocation de Frère est un aspect de la réponse que Dieu donne au manque de fraternité qui afflige le monde aujourd’hui ». Aujourd’hui, ce signe doit être à la fois audible et visible ; il doit éveiller à la lumière du Christ les personnes qui sont au-delà des portes et des fenêtres de nos communautés...

Tel est le thème : Signes de la fraternité possible face au monde à venir. Évidemment, non seulement en tant que communauté fermée ou intime des Frères, mais aussi dans le cadre d'un projet éducatif. Ce qui signifie : faire de l'école un signe de la communauté possible face à la société à venir.

Vingt ans auparavant, l'ancien Supérieur général, le Frère Álvaro, l'avait déjà mentionné. Son successeur, le Frère Robert, cite en 2019 sa lettre de 2001 à la suite du texte que nous venons d'extraire :

S'il y a un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est bien celui de notre fraternité. Nous sommes appelés à être témoins de la fraternité. Je ne pense pas que nous ayons pu exploiter notre fraternité, notre « être frères » comme un des éléments prophétiques de notre vocation et un des éléments les plus importants de notre mission. Nous devrions nous demander dans quelle mesure notre fraternité est évidente et contagieuse aujourd'hui. [Et cela est particulièrement important car le monde et la vie religieuse, en particulier, redécouvrent la valeur et la nécessité de la communauté].<sup>136</sup>

En 2001, la Lettre s'intitulait : « *Être frères en communauté : notre première association* » ; en 2019, « *Témoins de la fraternité* ». En les comparant, dès que nous regardons autour d'elles, c'est-à-dire quelques années avant et après, nous trouvons comme un pont entre quatre Chapitres généraux.

Il n'y a aucune exagération ni manipulation des données dans cette affirmation.

Les deux premières Lettres du Frère Álvaro (2000 et 2001) font le lien avec la dernière du Frère John (1.1.2000), intitulée « *Le défi : vivre aujourd'hui notre histoire fondatrice* ». En 2019, le Frère Robert, pour sa part, ne se contente pas de citer son prédécesseur, mais va plus loin en décrivant une situation mondiale qui a besoin de ce signe de fraternité. Et il le propose à l'aube du prochain Chapitre général (dont il ne sait pas encore quand il pourra se tenir).

---

136 En 2019, le Frère Robert s'arrête sur le mot « contagieuse ». Le texte de 2001 continuait avec la phrase que nous avons ajoutée.

Le thème de l’Institut pour 2019-2020 : « De grandes choses sont possibles » est basé sur le mandat inspiré de l’Évangile qui demande aux Frères d’être des bâtisseurs de fraternité (cf. Rm 12,10).

Fidèle à son critère de contextualisation ou d’actualisation du message de saint Jean-Baptiste de La Salle, il regarde depuis son héritage le monde de ce premier tiers du XXI<sup>e</sup> siècle et continue en disant :

L’analyse de l’actualité mondiale montre clairement la présence d’une intolérance croissante, d’un manque d’attention à l’égard d’autrui et d’une violence absurde. Nous constatons que certains gouvernements, qu’ils soient libéraux, conservateurs ou populistes, ne répondent pas de manière vitale aux « plaintes légitimes, à l’injustice économique et à la fragmentation sociale. De différentes manières, les libéraux et les populistes vident la démocratie et les fondements humanistes largement chrétiens sur lesquels elle repose : la dignité de la personne, le bien commun et la fraternité vécue ».<sup>137</sup> De nombreux dirigeants élus diabolisent ceux qui sont différents. Les migrants et les réfugiés sont marginalisés et souvent soumis à des politiques qui ignorent leurs droits inhérents en tant qu’enfants de Dieu...

---

137 Le Supérieur cite l’essayiste Adrian Pabst, dans un court article intitulé *The Ugly Sisters of Modern Politics*, dans The Tablet, 27.7.2019, pp. 12-14.

Tout cela l'amène à conclure :

Cela me rappelle la lettre de saint Paul aux Philippiens (2,15) : « ainsi vous serez irréprochables et purs, vous qui êtes des enfants de Dieu sans tache au milieu d'une génération tortueuse et pervertie où vous brillez comme les astres dans l'univers, en tenant ferme la parole de vie ».

Le message est très clair : plutôt que faire quoi que ce soit, il faut vivre d'une certaine manière. Et cela doit être bien visible.

Et il ne s'agit pas d'un voeu pieux. La même année, dans les Cahiers sur la mission lasallienne, un texte du Frère Léon Lauraire, spécialiste de l'identité et de la pédagogie lasallienne, a été publié. Le Cahier s'intitule « *Le défi de la fraternité : réflexion et témoignage* ». Autrement dit, dans ce cas, « Signe de fraternité » n'est pas la devise d'un monastère cloîtré, mais celle d'une Congrégation dédiée à l'éducation.<sup>138</sup>

Ni le texte du Supérieur n'entre dans les détails de Lauraire, ni la monographie de ce dernier ne fait allusion aux implications identitaires intégrales du message du Supérieur. On voit que les deux textes ont été travaillés séparément. Mais aussi qu'ils sont proposés dans le même esprit.

---

138 Il s'agit du numéro 56 des Cahiers MEL, que l'on peut trouver sur [www.lasalle.org](http://www.lasalle.org). Pour réfléchir à tout cela, il est très utile de voir et d'entendre le Frère Léon Lauraire, le 12 mai 2015, présenter le dernier et l'ensemble de ses volumes des Cahiers Lasalliens autour de la *Conduite*. La conférence elle-même est également disponible sur [lesalle.org](http://lesalle.org), à côté des Cahiers Lasalliens 67.

C'est pourquoi ils peuvent être lus ensemble, entendus comme les deux voix d'un duo.

Du côté des trois Supérieurs que nous venons d'évoquer, le même thème, répété à maintes reprises ; du côté du Frère Lauraire, de même, comme nous pouvons le voir dans ses volumes sur la *Conduite*,<sup>139</sup> antérieurs à ce Cahier de 2019 que nous citons. Les dernières lignes de sa présentation valent bien tout autre commentaire : « Vivre la fraternité à l'école afin de devenir les artisans de la société : telle est l'utopie éducative des lasalliens et des lasallienne ».

École et fraternité face à la société du XXI<sup>e</sup> siècle : c'est une formule que l'on pourrait trouver aussi bien dans un texte de théorie pédagogique que dans un autre sur la spiritualité. Et dans chacun des deux, elle donnerait lieu à la même lecture. Il vaut la peine de parcourir les documents de ces 25 années pour voir comment l'avenir s'ouvre.<sup>140</sup>

Il n'est pas difficile de percevoir tout cela aujourd'hui et de répondre ainsi aux deux questions qui ont guidé la communication entre le Supérieur général et les Frères au

---

139 Il s'agit des Cahiers Lasalliens 61, 62, 63 et 67.

140 À titre d'exemple supplémentaire de la réflexion que nous menons actuellement, nous renvoyons à la publication dirigée par le Frère Diego Muñoz, *Que la Escuela vaya siempre bien, aproximación al modelo pedagógico lasaliano* (Que l'école aille toujours bien, approche du modèle pédagogique lasallien), dans Études Lasallienne 17. Nous attirons particulièrement l'attention sur les pages 345 et suivantes, qui traitent de la relation entre la nouvelle communauté et la nouvelle pédagogie. C'était en 2013.

cours de ces 20 dernières années : ce qu'a été et ce que peut être la Communauté lasallienne.

Quoi qu'il en soit, avant d'avancer dans cette voie, il reste un sujet qui englobe tout ce qui précède et qui apparaît aux moments clés de ce parcours : la *Règle* et sa révision. Il s'agit du dernier grand moment dans la conscience lasallienne.

### 3. 2015 : une révision nécessaire

L'événement le plus marquant de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour le monde lasallien a été la modification des équipes responsables des différents projets éducatifs. Nous l'avons souligné à maintes reprises. C'est l'argument central de cette réflexion.

Nous disons qu'il est le plus marquant car il devait nécessairement entraîner un déséquilibre plus ou moins important dans le code d'identité et de vie des communautés des Frères, c'est-à-dire dans leurs *Règles*.

Lorsque l'Institut lasallien s'est attelé à cette tâche à la veille du Chapitre de 1966, ce n'était pas tant pour transformer la communauté éducative que pour une autre raison, antérieure. La transformation de la communauté était déjà en cours dans de nombreux endroits, mais, comme nous l'avons rappelé, il était impératif de commencer par redéfinir la figure du Frère. C'était là le véritable enjeu. L'autre question viendrait plus tard. À ce moment-là, elle était en réalité moins urgente.

Il fallait d'abord élaborer un discours qui pourrait ensuite être articulé dans le code de vie que constitue toute *Règle*. Et cela nécessitait de revoir toute la définition de l'institution lasallienne. C'est à juste titre que, tout au long de ce demi-siècle, des termes tels que renouveau, refondation, transformation et autres avaient été utilisés.

C'est pourquoi, lors de la constitution de la Commission de la *Règle* sur mandat du Chapitre de 2000, cette problématique est apparue clairement. Elle a été abordée, mais,

compte tenu de son ampleur, la tâche a été renvoyée à des structures postérieures au Chapitre. La Circulaire 447 l'a ainsi formulé :

Proposition 38. Que le Frère Supérieur général et son Conseil désignent une Comité *ad hoc* pour étudier les implications que des réalités nouvelles dans l'Église et l'Institut pourraient avoir sur le texte actuel de la *Règle*. Ce Comité présentera son travail au Frère Supérieur général et son Conseil au moins deux ans avant le 44<sup>e</sup> Chapitre général.

C'est ce qui a été fait. La Commission a présenté son rapport à l'issue de ses travaux, tout en indiquant qu'il ne fallait pas s'attendre à grand-chose si l'on n'élargissait pas l'horizon du possible.<sup>141</sup> C'est pourquoi l'Assemblée suivante, en 2007, a décidé de faire un pas de plus, comme le proposaient la Commission et le Conseil général.

Dans le document du Chapitre général de 2007, il n'y a qu'un seul paragraphe consacré à la révision de la *Règle*. Réaliste et opérationnel, il se trouve à la fin de la partie consacrée au gouvernement, avant le salut final, presque comme une annexe. C'était une tâche pour le nouveau Conseil général.

---

141 Reflétié dans le Document 2, dans la série de cinq documents *vers le 44<sup>e</sup> Chapitre général*, présenté sous le titre « Concernant le travail du Comité *ad hoc* sur la *Règle* » (octobre 2005, p. 6) : « ...au fur et à mesure que les débats sur les changements dans l'Église et dans l'Institut se déroulaient au sein de la Commission, ses membres se sont peu à peu rendu compte qu'ils avaient sous-estimé l'ampleur de la tâche qui leur incombait ».

8. IV. Qu'une Commission, sous l'autorité de Supérieur général et de son Conseil, en dialogue avec tout l'Institut, mène à bien une révision de la Règle. Si le Supérieur général et son Conseil le jugent opportun, ils convoqueront un Chapitre général extraordinaire, ou une session spéciale du Chapitre général ordinaire de 2014, afin de soumettre à l'étude la proposition révisée de la Règle.<sup>142</sup>

Il s'agissait, et il s'agit toujours, d'une double tâche : comprendre la nouvelle communauté et réglementer son quotidien. Apparemment, on commence par comprendre et on finit par codifier ; mais il n'en est rien : à ce stade, la codification révèle des recoins inconnus de la conscience, de sorte qu'à chaque étape, il faut recodifier.

La littérature lasallienne postérieure à 2015 et son recours aux assemblées l'ont démontré sans l'ombre d'un doute.

## **Comprendre la Communauté**

La circulaire sur ce Chapitre date de septembre 2007. Un an plus tard, une nouvelle Circulaire (Circulaire 459) communiquait le processus programmé par le Conseil.

Tout comme les actes du Chapitre ne mentionnent que le paragraphe récemment transcrit, la présentation de la tâche expose sa motivation. Elle se décompose en cinq ou six points, de portée diverse. L'essentiel se trouve dans les deux premiers, très convaincants :

---

142 Circulaire 455, p. 55.

- Tout le monde accepte comme une certitude que nous nous trouvons à l'aube d'une ère nouvelle...
- Nous, Frères, vivons dans un contexte social et ecclésial hors duquel notre vie perd son sens...

Viennent ensuite l'appel des nouveaux membres de la tâche éducative, celui de l'Église proposant un modèle de communion et les différentes actions déjà menées par les Districts dans ce domaine.<sup>143</sup>

Un nouveau groupe d'experts s'est mis au travail et a présenté sa révision en septembre 2012. Le Chapitre l'a étudiée et l'a confiée au Conseil général pour sa rédaction définitive et sa présentation à la Sacrée Congrégation correspondante.

Dûment approuvée, lors de sa présentation à la Famille Lasallienne, en 2015, le Frère Supérieur général, Robert Schieler, écrivait :

« Lancé par le 43<sup>e</sup> Chapitre général en 2000, le processus de révision [de notre *Règle*] est le résultat d'un discernement collectif sur les changements et les nouveautés survenus dans l'Église, l'Institut et le monde depuis la publication de la *Règle* de 1987. Je considère qu'il est important d'en mentionner deux : la reconnaissance du caractère central de notre vœu d'association et la mission éducative partagée avec nos compagnons laïcs.

Le Supérieur l'exprime très clairement : « association » et « partage » sont des signes majeurs pour l'Institution

---

143 Circulaire 459, p. 5 et suivantes.

au cours de ce dernier demi-siècle. Et il rappelle le modèle herméneutique texte/contexte, en situant ces deux données dans un contexte plus large et en les présentant ainsi comme des signes. Sans utiliser ce dernier terme, il met toute sa force dans le discernement, qualifié en outre de collectif.

Ce que nous pouvons appeler événement, c'est-à-dire ce qui se passe, ce sont les chiffres, les volumes, les statistiques, peut-être même les dynamiques sociales. Ce sont des réalités qui peuvent devenir des signes selon leur interprétation, selon ce que révèle leur interaction avec l'ensemble de leur contexte. Et nous parlons de « révéler » dans le double sens social et théologique du terme. Il s'agit d'un domaine où les critères ne sont pas seulement empiriques et objectivables. Les événements deviennent des signes lorsqu'ils sont interprétés ou reçus comme une occasion de la manifestation de Dieu.

Dans le monde lasallien et ceux qui lui sont similaires, les événements sont essentiellement ceux produits par les fluctuations historiques, sociales, économiques, culturelles, etc. Ils parlent de chiffres qui augmentent et diminuent, de lieux qui disparaissent dans la géographie de l'Institut et de lieux qui cherchent de nouvelles voies. Ils parlent de statistiques de formation et de nouvelles structures pour leur administration et leur animation générales.

Avec tout cela, nécessairement, défilent devant nous de multiples itinéraires de fidélités personnelles, de créativité locale ou institutionnelle, de drames allant jusqu'au martyre, de reconnaissances, de tâtonnements... Ils nous montrent les défis de la nouveauté sociale et éducative à la

fidélité à la tradition, les réponses et les doutes, le renouveau dans la formation, la croissance et la disparition, les infidélités... Des personnes et des institutions surgissent auxquelles personne n'avait pensé et qui surprennent, puis sont acceptées ou disparaissent.

Tout devient signe lorsqu'il est interprété comme une invitation de Dieu à s'interroger sur la permanence d'une tradition et les chemins de la fidélité. Dans son ensemble, c'est le défi de la nouveauté historique à la communauté héritée, le grand Signe.

Comme tout le monde, ce n'est pas une question de données, mais elles y sont présentes. C'est comme les sacrements et les concepts classiques de leur matière et de leur forme. Sans matière, il n'y a pas de forme, mais la forme n'est pas la matière. C'est ce que l'on oublie lorsque les chiffres sont traités comme s'ils détenaient la clé en eux-mêmes. C'est plus ou moins ce que l'on fait face aux défis techniques. Il arrive que les données puissent contenir un défi d'adaptation, dérivé de la « forme » sacramentelle qui les anime.

Cette dynamique apparaît à plusieurs reprises dans les grands documents lasalliens des 80 dernières années, depuis la révision de la *Règle* en 1946/47 jusqu'à celle de 2015 : entre les deux, il y a la conscience claire de sa nécessité en 1956, la grande réponse de 1966/67, les adaptations de 1976 et la nouvelle rédaction en 1986, jusqu'aux hésitations de 2000 et 2007.

Nous l'avons souligné dans les paragraphes précédents, dans cette même réflexion, en utilisant les mots des Supérieurs généraux.

Le Supérieur le sait et c'est pourquoi il parle d'Association et de Mission partagée. Il sait aussi que leur racine commune est la Communauté. C'est pourquoi il avertit et donne la clé de lecture.

C'est facile à voir : les temps ont imposé une nouvelle configuration aux cadres qui animent les institutions lasallianes. En fait, sans que personne ne l'ait programmé, tout a volé en éclats, malgré les différentes tentatives de reconduction. Il y a eu deux grands thèmes, entremêlés, mais suivant un rythme de maturation différent.

Le premier, logiquement, était l'identité du Frère. Il fallait reconnecter le profil du Frère avec l'époque du Concile, sans renier trois siècles de tradition, mais en les réinterprétant. Ce fut la grande tâche assumée par le Chapitre de 1966/67 et qui s'est surtout concrétisée dans sa *Déclaration sur le Frère dans le monde d'aujourd'hui*.

Le second va de pair : la communauté lasallienne. Au début, par exemple en 1966/67, cette communauté s'entendait encore davantage en relation avec le Frère qu'avec le projet éducatif. C'est la portée du n° 27 de la *Déclaration* (« le mystère de la personne dépasse les institutions »). Peu à peu, cependant, la nouveauté devient plus évidente et toute l'institution se rend compte qu'une communauté reste nécessaire pour donner un sens au projet, mais que le modèle connu de communauté ne convient plus à cette tâche aujourd'hui.

Elle est liée à la première, mais son calendrier de manifestation est différent, comme nous l'avons dit. En 1986, cela est déjà évident et apparaît, sans que presque personne ne s'en rende compte, sous la forme d'une expression à la fois heureuse et malheureuse : la Mission est quelque chose qui se partage, tout comme la communauté, en fait.

Le partage de la communauté apparaîtra bientôt comme la véritable croix de l'herméneutique lasallienne (et non lasallienne, également). En effet, si nous mesurons la communauté à partir de la consécration et la consécration à partir des vœux, il n'y a rien à partager. La grande question est de savoir s'il est possible de définir la communauté d'un autre point de vue que celui des vœux. C'est pourquoi la question intermédiaire se pose : si la communauté et la consécration vont de pair, la consécration peut-elle être définie autrement ?

C'est la grande question qui sous-tend la dernière version de la *Règle*, en 2015. Elle était déjà très claire dans l'équipe qui, à partir de 2000, a tenté de la réviser ; et elle a refait surface à partir de 2007. Il fallait trouver une solution, si non aucune révision de la *Règle* ne serait possible.

La voie à suivre se devine en combinant les questions.

Tout d'abord : pouvons-nous définir la consécration à partir de la communauté ? Pouvons-nous définir la consécration à partir de la constitution d'une communauté animée par l'appel de Dieu et dédiée au service des enfants des pauvres dans le ministère de l'école chrétienne ? Pouvons-nous soutenir que la consécration consiste en la vie de cette communauté ?

Vient ensuite : si nous définissons la consécration à partir de la communauté, pouvons-nous également définir la mission à partir de la communauté ainsi consacrée ? Autrement dit, pouvons-nous définir la mission comme le témoignage de cette communauté consacrée à cette tâche, au ministère de l'école chrétienne ? Comment cette mission finit-elle alors par se définir, lorsqu'elle est vécue ainsi ?

Enfin : si tout s'explique à partir de la communauté ainsi consacrée pour et à partir de la mission, qui en fait partie ? Qui peut être membre de ce groupe humain ? En vertu de quoi ?

Il faut ensuite se pencher, logiquement, sur l'indispensable question du « comment » : comment organiser une institution sur la base de ce modèle de communauté ? Comment animer une telle institution tant au niveau global que local ? Comment garantir l'unité fondamentale de cette institution dans un monde où les identités particulières semblent s'estomper en fonction de chaque zone géographique ou selon les jeux d'intérêts ?

Tout cela relève du discernement collectif, invoqué par le Supérieur.

Car en ces mêmes jours, dans la diversité des gestes que les différentes zones articulent pour répondre au défi de la nouvelle Communauté, ce sont là les questions que se pose la Famille Lasallienne.

La *Règle* est, aujourd'hui comme hier, l'articulation de ses réponses.

## Et codifier la compréhension

La *Règle* est exprimée dans un langage compréhensible partout. Elle identifie les noms de Dieu dans le moment présent.

Dès la première page, nous trouvons un changement très significatif. Il se trouve dans le sujet de l'article d'entrée. En 1986, il était écrit :

1. Rendu attentif, par l'action de Dieu, à la détresse humaine et spirituelle « des enfants des artisans et des pauvres », saint Jean-Baptiste de La Salle s'est consacré à la formation de maîtres d'école entièrement voués...

En 2015, on lit :

1. Touchés par la détresse humaine et spirituelle « des enfants des artisans et des pauvres », Jean-Baptiste de La Salle et ses premiers Frères se sont consacrés à Dieu, pour la vie, en réponse à son appel, afin de donner à ces enfants une éducation...

C'est le premier article. Il est vrai que le verbe « consacrer » n'a pas exactement le même sens dans les deux cas, mais ils coïncident dans ce raisonnement. C'est pourquoi nous disons la même chose de cette affirmation de 1987 : « [3.] ...saint Jean-Baptiste de La Salle a rénové l'école pour la rendre accessible aux pauvres et la donner à tous comme signe du Royaume et moyen de salut ».

En 2015, cette idée est intégrée dans le premier article qui se complète ainsi : « [1.] ...ils ont rénové l'école de leur

temps pour la rendre accessible aux pauvres et la donner à tous comme signe du Royaume et moyen de salut ».

Et cela est explicité un peu plus loin par cette nouvelle affirmation, pleine de suggestions :

5. Les membres de cet Institut vivent en communauté et s'appellent Frères. Par le caractère fraternel de leur vie communautaire et de leur présence active et désintéressée auprès de ceux qu'ils servent, ils témoignent de la possibilité d'une réelle fraternité entre les personnes et les peuples.

Le sujet agent et destinataire de la *Règle* est la Communauté. Et en le constatant, nous nous souvenons de cette devise d'il y a 50 ans : rendre le Fondateur à l'Institut, rendre l'Institut aux Frères.

C'est pourquoi ce changement de sujet ne signifie pas une altération de l'histoire lasallienne : c'est une autre façon de voir les origines, en prenant précisément en compte la signification de l'Association. C'est le corps de cette communauté qui, sous la conduite du Fondateur, trouve son chemin et consolide l'institution dans cette société.

On voit très clairement où la révision a mené. Dans le nouvel article 11, troisième paragraphe, il est même affirmé :

[11.] ...L'Association pour la mission les conduit à accueillir et à accompagner ceux qui désirent partager le charisme lasallien et l'approfondir. L'apport spécifique des Frères dans la mission partagée tient à leur consécration à la Très Sainte Trinité, vécue en communauté. Leur don

total aux jeunes, et particulièrement aux pauvres, constitue un signe particulier de la fidélité de Dieu envers eux.

Un peu plus loin, en parlant déjà de la Mission, la contribution particulière réapparaît avec de nouvelles nuances :

15. « Ambassadeurs et ministres de Jésus-Christ », les Frères consacrent leur vie à Dieu pour porter l'Évangile dans le monde de l'éducation. Le témoignage d'une communauté ministérielle qui vit sa vie religieuse dans la charité fraternelle et la solidarité avec les pauvres par le service éducatif est la responsabilité première des Frères et leur contribution particulière à la mission partagée. Le témoignage d'une vie consacrée, vécue en communauté est un signe et un instrument du plan de Dieu. Il manifeste que l'amour est une réalité salvifique et, qu'étant Frères entre eux et avec les autres, ils rendent visible le règne de Dieu... ».

C'est un article dense, plein de nuances. Pour commencer, son premier paragraphe : dans la marge, il cite le canon 673, rappelé plus haut, non pas à la lettre mais dans son esprit, de sorte que les deux petits paragraphes suivants peuvent être compris comme son explication. Et dans cette explication même, les deux expressions initiales attirent l'attention. La première est « le témoignage d'une communauté ministérielle » ; la seconde, « le témoignage d'une vie consacrée ». Elles laissent une question en suspens : s'agit-il de deux témoignages ou d'un seul ?

Plus loin, dans le cadre d'une réflexion sur la vie consacrée, le premier article s'ouvre ainsi :

22. Jean-Baptiste de La Salle et les premiers Frères ont engagé leur vie dans la réalisation progressive d'une communauté qui réponde aux besoins des enfants pauvres et abandonnés. Appelés par Dieu à procurer sa Gloire en accomplissant son œuvre, c'est en s'associant entre eux, à vie, pour « tenir ensemble et par association les écoles chrétiennes » et gratuites, qu'ils ont vécu leur consécration à la Très Sainte Trinité. Cet itinéraire continue d'inspirer et d'orienter la consécration des Frères aujourd'hui.

Il peut être intéressant de rappeler qu'en 1987, l'article qui ouvrait ce thème disait : « 22. En réponse à l'appel du Saint-Esprit, le Frère mise librement et sans esprit de retour son existence sur l'Évangile pour suivre Jésus- Christ... ».

La nuance réside dans le passage de la personne du Frère aujourd'hui à la Communauté du début : le sujet n'est pas « je » mais « nous » et, de plus, la référence est à une vie, à un projet partagé, et non à un acte.

Ce sont des nuances, discutables si on les examine une par une, sans aucun doute. Mais dans leur ensemble, elles mènent à des conclusions importantes. Par exemple, dans l'article 28, qui avec l'article 29 est consacré à « l'Association pour le service éducatif des pauvres », on trouve ce paragraphe :

28.3. Le dynamisme de l'alliance,<sup>144</sup> qui se manifeste à l'intérieur de la communauté des Frères, relie aussi les Frères à tous ceux qui s'engagent dans la mission lasallienne

Plus loin, en parlant désormais de la vie communautaire, ces références à la Sainte Trinité sont explicitées :

46. Les Frères s'inspirent de la prière de Jésus-Christ : « Père, qu'ils soient un comme toi et moi sommes un, afin que le monde croie que tu m'as envoyé ». La communauté est une médiation de la consécration des Frères à Dieu.

C'est pourquoi

52. Les Frères cherchent à partager largement la fraternité qu'ils cultivent dans leur communauté. Celle-ci, maison et école de communion, est ouverte activement aux autres, avec générosité, spécialement aux Partenaires, aux jeunes en recherche de vocation et aux proches parents de ses membres...

53. ...À travers leurs relations, ils donnent un témoignage de fraternité évangélique, signe de la présence du Seigneur...

---

144 Dans la version française, « alliance » ; dans la version anglaise, « *unity* ». Ce n'est pas la même chose et ce sont des détails qui auraient dû être mieux pris en compte. Il est possible que le terme « *alianza* », en espagnol, ne soit pas non plus le plus approprié pour exprimer ce que l'on veut dire dans cet article.

On comprend ainsi la signification profonde de

54.3. Dans les institutions éducatives, la visibilité de leur communauté doit constituer un élément d'évangélisation.

54.4. Le charisme lasallien est un don pour l'Église et pour le monde. Aujourd'hui, il est de plus en plus source de spiritualité pour tous ceux qui partagent la mission. Attentif aux motions de l'Esprit Saint, l'Institut est ouvert à de nouvelles formes de vie communautaire.

Dans le chapitre final, l'esprit de 1966/67, déjà explicité en 1986, réapparaît :

154. La vie et le développement de l'Institut relèvent avant tout du mystère et de la puissance de la grâce. Mais, par le don de la liberté, le Seigneur a voulu remettre entre les mains des Frères la destinée de l'Institut. Au cœur de la Famille lasallienne, les Frères demeurent une source d'inspiration pour tous les Lasalliens qui partagent de plus en plus la mission et le charisme de l'Institut.

Cela avait déjà été dit et écrit auparavant, comme nous l'avons montré. Aujourd'hui, en 2015, après l'avoir rappelé, une note très intentionnelle est ajoutée :

157. ...Les Frères... sont heureux de voir nombre de leurs Partenaires vouloir approfondir la connaissance du Fondateur dans son itinéraire, sa spiritualité et son œuvre.

Dans le développement de l'association avec des hommes et des femmes qui cheminent avec eux et se reconnaissent

aujourd’hui comme fils et filles de Jean-Baptiste de La Salle, ils voient un signe des temps qui les remplit d’espérance.

C'est pourquoi on peut affirmer, en conclusion, que

159. Les Frères sont convaincus que leur fraternité vécue en communauté et dans le ministère éducatif, comme religieux laïcs, est un signe prophétique pour l’Église et pour le monde.

### **Alors, avons-nous besoin de « nouveaux et grands documents », ou non ?**

Il s'agit certainement d'une lecture sélective du texte de la *Règle*, et donc intentionnelle, voire intéressée.

Elle s'oriente à partir d'une précompréhension<sup>145</sup> déterminée qui s'est développée au cours des trois grandes étapes ou phases de notre parcours à travers l'histoire de la communauté lasallienne au XX<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, tout en reconnaissant son caractère intentionnel, si nous plaçons cette révision des *Règles* dans la continuité de tout le processus antérieur – que nous évoquons depuis les événe-

---

145 « Précompréhension » et « préjugé » se ressemblent en ce sens qu'ils impliquent tous deux quelque chose qui précède le contact avec la nouveauté. Ils diffèrent cependant en ce que l'un permet d'accéder à la nouveauté tandis que l'autre l'empêche. Les études de Ricoeur (par exemple, *A propos de l'interprétation*) et de Habermas (*Connaissance et intérêt*, par exemple) sont désormais devenues des classiques sur ce sujet, et nous suivons leur orientation.

ments de 1904 – elle ne semble plus être une opinion aussi intéressée, subjective et simple.

Il manque toutefois un fondement, comme c'est toujours le cas lorsqu'il s'agit de cette compréhension anticipée ou attendue que nous appelons précompréhension. Le fondement complet est atteint lorsque l'on maîtrise le sujet. En attendant, on s'aventure sur les chemins de la logique en supposant que certains moments clés du parcours sont connus — « préconnus ».

Il manque de fonder la relation entre communauté et consécration religieuse : il manque un discours théologique serein qui considère les vœux comme l'expression de la consécration et non comme sa cause, de sorte que la consécration elle-même soit comprise comme la possession de quelqu'un par Dieu, seul consacrant. Il manque d'énoncer les symptômes de cette possession qui consacre, c'est-à-dire un autre système pour l'exprimer qui ne soit pas nécessairement les vœux, ou du moins la triade.

Il manque de situer ce discours théologique dans notre contexte culturel ou social actuel, où ce ne sont pas les formes de vie religieuse qui sont en crise, mais la crédibilité même de la communauté chrétienne.<sup>146</sup> La question n'est pas la viabilité de l'héritage lasallien, mais celle de l'Évangile.

---

146 Le Frère Vincent Ayel l'a formulé ainsi il y a déjà longtemps dans diverses actions de formation lasallienne en France. Cf. par exemple *Chrétiens à la recherche de son identité (avenir de la vie religieuse)*, Eds. Salvator, Mulhouse, 1978, p. 127.

En voyant ce qui manque, on comprend la prudence du Supérieur général lorsqu'il souligne au début de la *Règle* qu'il y a deux circonstances importantes derrière sa révision. Cette mise en garde est bien plus qu'un guide de lecture. Elle oriente certes, elle indique où se trouve la nouveauté par rapport au texte révisé, datant d'il y a 30 ans. Mais en même temps, elle souligne l'importance de ce qu'elle propose comme guide. Il s'agit donc à la fois d'un guide et d'un avertissement de fragilité.<sup>147</sup>

Face à ce qui manque, nous comprenons que le Supérieur lui-même est déjà en train de voir les endroits où doit s'établir le raisonnement qui soutient le tout. Il sait que cet argumentaire n'est pas encore explicite et c'est pourquoi la publication qu'il présente est une audace : il manque encore beaucoup de pièces à ce puzzle.

À vrai dire, ces paragraphes laissent un certain sentiment de malaise, voire d'inquiétude. Les derniers « ce qui manque... », « ce qui manque... » indiquent quelque chose qui pourrait être grave, si la situation était réellement ainsi.

C'est pourquoi, avant de terminer cette énumération de signes, nous rappelons une affirmation du Chapitre de 1993. C'est le point de référence que nous avons adopté dans cette étude pour signaler la présence de la troisième phase de l'itinéraire lasallien au cours du siècle dernier : refonder.

---

147 L'avertissement du nouveau Supérieur général, le Frère Armin Luistro, sur ce thème de la fragilité est symptomatique et important. Voir, par exemple, sa réflexion lors des *Journées sur la spiritualité*, Rome, Maison générale, juillet 2023.

Au début de la Circulaire 435, qui rend compte des travaux de ses sessions, il est dit :

Comme cela a été répété à maintes reprises au cours du Chapitre, *nous n'avons pas besoin de* nouveaux et grands documents. Le plus important est que nous vivions avec authenticité, en tant que Frères, Communautés, Districts, Régions, Institut, ce qui est décrit dans la *Règle*, en nous servant pour cela des projets personnels, communautaires et de District (Les italiques sont de nous).

Eh bien, le temps a montré que cette affirmation ne pouvait être acceptée au sens strict. L'étendue et la profondeur des réflexions des Supérieurs au cours des deux décennies qui ont suivi en sont la preuve. C'est à cela que nous faisons référence lorsque nous évoquons un éventuel sentiment de malaise et de désarroi.

Peut-être n'est-ce pas réel et cette analyse est-elle alors incomplète et intéressée. Mais, en arrivant à cette conclusion, une certaine prudence s'impose et nous devons nous demander, par exemple, si dans le monde lasallien, ces trois expressions ont la même signification : ‘associés’, ‘associés pour la mission’ et ‘associés pour le service éducatif des pauvres’.

Il semble évident qu’elles peuvent en fait signifier la même chose. C'est souvent le cas, bien sûr, même si chacune d’entre elles a une portée qui ne coïncide pas exactement avec les deux autres.

Les deux premières, association/pour la mission, ne coïncident pas pour une raison très simple: dans la seconde, il y

a une redondance qui est bien plus qu'une nuance insignifiante. En effet, si nous estimons devoir ajouter ‘pour la mission’ à ‘association’, c’est que nous imaginons possible une ‘association’ qui ne soit pas pour la mission. Cela est toutefois absurde, car la ‘mission’ exprime l’objectif ou le sens de l’*“association”*. Il n’existe en effet aucune ‘association’ qui n’ait pas de mission. Cela n’a aucun sens de l’ajouter.

Or, si nous acceptons, inconsciemment du moins, qu’il puisse exister une ‘association’ qui n’inclut pas la ‘mission’, nous acceptons la possibilité d’une institution absurde, sans finalité ni sens. On en conclut donc que s’associer à une telle ‘association’, c’est s’associer à une entité en soi absurde. Une telle association n’offre logiquement pas beaucoup de garanties pour l’avenir, du moins pour cette première ‘association’ qui pourrait vivre sans ‘mission’.

Lorsque nous examinons la troisième expression, nous trouvons quelque chose de semblable : s’associer pour la mission et s’associer pour le service éducatif des pauvres ne signifient pas la même chose. Il semble logique qu’il puisse y avoir une ‘mission’ qui ne consiste pas en ‘le service éducatif des pauvres’.

On peut objecter à cette distinction que, si nous parlons de l’Institution lasallienne, les deux expressions coïncident, de sorte qu’elles sont interchangeables. Et cela peut être vrai. Mais alors, la remarque précédente réapparaît : est-il judicieux d’élargir l’*“association”* au ‘service éducatif des pauvres’, alors que nous parlons de l’institution lasallienne ?

On pourrait dire que non, que c’est une autre redondance. À moins que, là encore, nous acceptions la possibilité que

cette Institution puisse être constituée en marge de ce service, comme nous le disions précédemment à propos de la possibilité d'une institution sans mission...

Ce sont des distinctions si subtiles qu'elles en deviennent presque ridicules. C'est pourquoi nous les abandonnons souvent dès que nous commençons à les poser. Cependant, d'une manière ou d'une autre, nous sentons qu'il y a quelque chose de dérangeant en dessous, comme si le sol sur lequel nous marchons n'était pas assez lisse. C'est ce à quoi nous faisons référence lorsque nous parlons de la relation entre « mission » et « association ».

Il existe entre les deux une paire de termes cruciaux : communauté et consécration. Leur portée dans ces distinctions est déterminante. Il suffit, par exemple, de se demander quelle est la « mission » d'une « communauté consacrée ». Et, dans la même veine, de se demander s'il est identique de s'associer à une communauté consacrée ou de s'associer à sa mission.

En effet, les documents du Chapitre de l'année 2000 laissaient entendre qu'il était possible de s'associer à la mission d'une telle communauté sans s'associer à la communauté elle-même. Il suffit de consulter l'index de la Circulaire qui présente ses résultats.<sup>148</sup>

---

148 Cf. Circulaire 447, Actes du 43<sup>e</sup> Chapitre général, 1<sup>er</sup> octobre 2000. Dès la couverture, elle porte le sous-titre : « Associés pour le service éducatif des pauvres comme réponse lasallienne aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle ».

## Aperçu

À la fin de cette *première partie* de notre étude, il convient de se demander si, outre des données, on y découvre un système ou une structure, voire une certaine continuité. Autrement dit, si l'ensemble a un sens ou s'il s'agit simplement d'une collection de données sans rapport les unes avec les autres.

Si un processus apparaît, l'histoire d'une institution peut être interprétée à la manière des êtres vivants, c'est-à-dire en termes de naissance, de maturation et de disparition. Cette perspective nous importe beaucoup, car elle nous permettrait de voir, au-delà des dates concrètes de chaque épiphénomène, les racines de ce qui se passe et au moins une partie de ce qui pourrait se passer demain.

Nous nous posons donc la question suivante : les signes recueillis dans cet itinéraire (dans ses trois grandes périodes, dans ses différentes sections) ont-ils un sens dans leur ensemble ?

Du point de vue de cette étude, la première réponse est oui. Même si c'est de manière initiale ou plus hypothétique que nous le souhaiterions, nous constatons que oui, il semble y avoir eu un processus tout au long du siècle dernier. Il semble qu'aucune des sections ne puisse être comprise sans la séquence qui la relie aux autres.

Dans l'ensemble, le processus semble conduire à un changement de perspective dans la définition de l'identité

lasallienne. Il semble proposer le passage d'un accent à un autre : des vœux à la communauté.

## **Un langage commun et nouveau**

Cette *première partie* montre que notre thème est apparu il y a déjà longtemps. Quel que soit son nom, explicite ou contextuel, la nouvelle communauté a donné un sens à tout ce qui se passait dans le monde lasallien. À la fois héritée et nouvelle, la communauté s'est peu à peu imposée comme la grande question.

Au début, cela ne semblait pas être le cas. Plus qu'un thème précis, il y avait un malaise général non identifié. Nous trouvions un cadre ou une délimitation qui abritait un problème. C'était comme une planète invisible, déductible uniquement par les orbites des autres.

Dans notre étude, nous interprétons les 50 premières années du XX<sup>e</sup> siècle comme correspondant à cette nature de contexte de planète invisible.

C'est au cours de ces années que se sont fixées les dimensions du terrain de jeu, circonscrit par la tension entre deux polarités. La première est celle qui existe entre la vie religieuse et l'engagement apostolique ; la seconde est celle qui existe entre la vie religieuse et la vie séculière. Entre les deux, le ton ou le contenu de chacun de leurs éléments était déjà défini, de sorte que, dans les limites du projet lasallien, une configuration acceptable, commune et nouvelle pouvait être assumée.

La communauté avait toujours été le résultat de la convergence de ces facteurs : consécration, engagement, laïcat. Comme en musique, l'harmonie exige avant tout la pureté de chaque note. Avec le temps, il y a toujours un certain relâchement dans le son qui déforme tout accord et oblige à recomposer ou à remplacer l'instrument.

C'est pourquoi, au cours de ce premier demi-siècle, ces polarités ou règles du jeu ont montré plus clairement leurs limites. À mesure que s'accentuaient, d'une part, les dynamiques de l'universalisation et, d'autre part, l'épuisement de la modernité, on s'apercevait que leurs définitions ne correspondaient pas à la réalité. Très vite, elles ont pu être perçues comme le reflet d'une société ou d'un monde qui n'existaient plus.

On comprend donc qu'il n'était pas facile d'identifier le problème ou le système de problèmes, ni de formuler des solutions. Il s'agissait nécessairement d'une période où il fallait faire face aux problèmes plutôt que d'offrir des solutions. Consécration, engagement et laïcat donnaient lieu à trois langages dans un même forum. On ne pouvait s'attendre à un autre résultat.

Nous le voyons dans la période qui va de *Conditae a Christo* et de la Lettre de saint Pie X au *Code de droit canonique* et à ses *Normae*, c'est-à-dire le premier quart du siècle (1900-1917/18). Le deuxième montre déjà très clairement l'épuisement que nous venons de signaler, exacerbé par la nouvelle universalisation des intérêts sociaux (1920-1950). Le meilleur exemple en est la caducité de la solution éclair du Fr. Athanase avec l'approbation des *Règles*.

À cet égard, la période de dix ans qui s'étend du rejet du corps enseignant laïc (1946) à la proposition d'une Association d'éducateurs chrétiens, comme nous l'avons souligné (1956), est symptomatique. C'est là qu'apparaît déjà le changement. Aussi audacieux que cela puisse paraître, ce sont déjà les prémisses d'un langage commun. Un demi-siècle très amer pour l'Institut et pour le monde entier était derrière nous. Il en résultait une prédisposition à la générosité, à une nouvelle exactitude.

C'est la portée générale et les innombrables nuances de ce que nous avons appelé **la Restauration**.

Au cours des deux décennies suivantes, c'est-à-dire dans le contexte du Concile Vatican II et après, l'explosion des problèmes soulevés par la persistance des anciennes règles du jeu et la configuration de nouvelles règles est très claire. En ce qui concerne expressément notre thème – la communauté lasallienne –, ces tensions se sont manifestées tout d'abord par des perplexités sur la question du sacerdoce, qui se sont étendues sur 30 ans, de 1946 à 1976. Il y a eu également le débat violent autour des vœux, de leur existence, de leur durée et de leur nature. Et la question de la Fraternité Signum Fidei.

Le souvenir de ces trois références montre comment, peu à peu, les échanges entre ces polarités se sont consolidés, de sorte que le langage a gagné en nuances. C'était la planète invisible qui laissait entrevoir ses contours.

C'est en ce sens que nous avons parlé de **Renouveau**.

Le dernier tiers du siècle montre les nouvelles dimensions de la Communauté lasallienne. Il ne s'agit plus seulement du domaine de *Signum Fidei*, mais on commence à parler d'une nouvelle Communauté, même si, pour l'instant, elle est davantage désignée comme Communauté éducative qu'autre chose. Mais l'enrichissement du discours des nouvelles *Règles* (1986) sur ce sujet est désormais un fait incontestable. Nous avons souligné le grand signe que représente la formule 'Mission partagée'. Le Chapitre fera tacitement de cette expression le guide de l'Institut pour la décennie suivante, le mouvement culminant avec la présence de laïcs lasaliens au Chapitre de 1993 et les Circulaires et documents intéressants publiés juste avant l'an 2000.

À partir de ces dates, notre thème est devenu le thème lasallien par excellence. C'est lui qui marque les nouvelles limites ou la portée de tout son vocabulaire en ce qui concerne la mission et la relation entre un type de personnes et d'autres, entre la confession chrétienne et l'acceptation d'autres confessions.

Il n'apporte pas encore beaucoup d'éclaircissements sur la compréhension de la dernière dimension de l'identité lasallienne, la Consécration. Il l'aborde plutôt comme une aporie, la difficulté que les nouvelles formes de communauté doivent surmonter ou résoudre. Et c'est une tâche qui perdure encore aujourd'hui, même si, grâce à la pratique, des contributions inconnues il y a peu ont été apportée.

Nous sommes clairement encore en période de **refondation**.

## **Le nouveau langage et la nouvelle communauté**

Dans l'ensemble, entre 1900 et 2020, le processus est clair. Le fait de rassembler les données dans un *puzzle* unique ne les manipule en aucune façon. S'il est vrai que monsieur de La Salle n'avait pas fondé des écoles chrétiennes mais des communautés pour animer les écoles chrétiennes, il est également vrai que depuis les premières décennies du siècle dernier, la formule héritée pour définir cette communauté n'est plus valable.

Sans communauté, le projet des Écoles chrétiennes n'est pas viable. En termes journalistiques, nous dirions : la Bulle ne définit plus. C'est pourquoi toute l'histoire de cette institution au cours du XX<sup>e</sup> siècle est la chronique de ses efforts pour trouver une nouvelle formule, fidèle à ses origines et au présent. Et il est facile de percevoir les deux phénomènes qui le montrent clairement. Dans une autre science, nous parlerions de catalyseurs.

Le premier est le moins récent des deux. En effet, les dynamiques sociales ont toujours devancé les ressources personnelles de l'institution lasallienne, l'amenant à mieux définir les profils de ses agents, jusqu'à des situations qui ne pouvaient être satisfaites de l'intérieur de la communauté. Le premier catalyseur est l'impossibilité professionnelle des communautés de Frères de faire face à l'animation des projets éducatifs dont les sociétés ont besoin. C'est pourquoi les Frères recherchent la présence et l'engagement professionnels de personnes qui ne sont pas liées à leur communauté religieuse.

Il est vrai que parfois, ils veulent s'en passer et souhaitent refuser de nouvelles œuvres. Pour différentes raisons, cependant, ils n'y parviennent pas. Plus encore : ils sentent qu'ils ne peuvent y parvenir, car les dynamiques sociales le leur imposent.

Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste parallèlement à un phénomène de réduction numérique ou quantitative des Frères dans le monde entier. C'est le reflet de leur participation à un mouvement plus large, universel. C'est pourquoi la difficulté naturelle de pourvoir de l'intérieur à toutes les diversifications devient aujourd'hui beaucoup plus grande et va imposer des protocoles dictés par l'urgence. C'est le deuxième catalyseur.

Entre les deux, ils font en sorte que leurs communautés réduisent à la fois leur visibilité et leur importance auprès de la société. Cela entraîne nécessairement une nouvelle et plus grande réduction, qui accélère le processus de leur insignifiance. C'est un moment où le modèle Communauté, de manière imperceptible, fonctionne comme une organisation. Nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises.

C'est pourquoi ils proclament, au cœur de ces années encore fortes de plénitude numérique, qu'ils se soucient davantage de l'animation éducative à partir de communautés vivantes que de la simple multiplication ou du maintien d'œuvres héritées : *Déclaration 49.2-3*. Malheureusement, il faut le reconnaître, cela a été rapidement oublié.

Il ne pouvait en être autrement. Tant la diversification que le rétrécissement avaient à leur origine le facteur que nous

venons de mentionner : la considération du social du point de vue de son organisation et de son rendement. C'était quelque chose qui envahissait toutes les institutions depuis 100 ans. Au début de l'après-concile, cela en viendrait même à fausser la compréhension du renouveau chrétien.

Cette façon d'envisager la vie et la société, en raison de son caractère inconscient ou insoupçonnable, faisait perdre à la donnée chrétienne elle-même son caractère mystérieux, ou à la communauté consacrée son caractère de signe de foi, réduite à une augmentation généreuse des résultats. C'est pourquoi il était logique que, dans de nombreux cas, ce paragraphe de la *Déclaration* disparaîsse presque avant même d'avoir vu le jour.

Du point de vue de notre étude, cela souligne avant tout la nécessité d'actualiser le vocabulaire lasallien, c'est-à-dire de préciser la portée des concepts utilisés pour soutenir les projets éducatifs. C'est l'effort de la documentation lasallienne au cours des 30 dernières années.

Cette tâche comporte toutefois deux aspects : celui du vocabulaire lui-même et celui de l'Institution. En effet, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, le processus de maturation que nous étudions montre qu'il est parfois possible de tomber dans l'illusion de renouveler le vocabulaire, mais pas la conception institutionnelle, c'est-à-dire le langage des structures. Le langage est en effet le lieu et la manière d'être d'une école à un moment donné sur le plan social. Le langage est également son mode d'animation, son critère d'évaluation des résultats, ses programmes d'animation de la conscience professionnelle, etc.

Eh bien, la réduction de la communauté à une organisation peut aller jusqu'à empêcher une prise de conscience adéquate de la situation, en prolongeant de manière incompréhensible les délais de la réponse institutionnelle aux « signes des temps ». Il peut arriver, par exemple, que le traitement « communauté » soit en fait réservé aux Frères et que, en revanche, l'éducation continue d'être réduite à une organisation éducative.

C'est ce qui ressort de toutes les conséquences des deux catalyseurs, la diversification et le rétrécissement. Entre les deux, en effet, ils donnent lieu à une situation dans laquelle la communauté lasallienne doit se redéfinir, sous peine de disparaître. Et cela nous amène au cœur de cette étude, qui nous permet d'affirmer que oui, il existe une séquence logique entre les données.

Tout s'ordonne en effet si on l'interprète à partir de l'hypothèse de l'adéquation entre la communauté et le sens du projet lasallien. Et en disant que tout s'ordonne, nous incluons non seulement ce qui concerne la communauté – ce qui serait logique ou naturel – mais aussi tout le reste. Par exemple, l'ensemble du projet de gouvernement, les formules pour la formation, le discours théologique ou spirituel, la diversification en fonction de la diversité culturelle... tout s'explique par la perplexité entre la configuration de la communauté et le sens de sa présence dans la société et dans l'Église.

## Définir à partir d'un système à trois volets

Il en est ainsi et cela ne peut surprendre car, d'une manière ou d'une autre, c'est quelque chose qui est toujours présent dans la conscience lasallienne depuis, disons, un demi-siècle. Il faut toutefois reconnaître que, plus d'une fois, cette conscience incontestable est restée ponctuelle. Il ne semble pas que son contenu ait été transposé à l'ensemble de l'Institution lasallienne. Dans cet ensemble, le maintien de l'œuvre a primé sur celui de la communauté.

Quoi qu'il en soit, l'important dans cette étude est de souligner, comme fil conducteur de cette histoire, la relation entre la communauté et l'établissement d'enseignement. C'est ce qui donne de la cohérence à nos neuf sections.

Cela semble compréhensible, mais il y a plus. La vraisemblance de cette lecture est renforcée lorsque nous nous rendons compte que cette cohérence ou cette continuité ne mène pas à une conclusion, mais à deux, qui sont en outre contradictoires. Il en serait autrement si l'orientation concluante conduisait nécessairement à souligner telle action ou telle structure, en garantissant son résultat positif. Dans ce cas, il faudrait considérer nos conclusions avec une certaine méfiance. Mais ce n'est pas le cas. Le processus conduit à un dilemme ou à deux issues opposées, sans qu'il soit possible de garantir de manière apodictique le résultat de l'une ou l'autre.

En effet, comme nous l'avons déjà souligné ou du moins suggéré, le processus de ce dernier siècle conduit à la reformulation de la communauté lasallienne. Or, il ne dit en aucune façon si cette reformulation est possible ou non. Il

ne s'agit donc pas d'une affirmation – celle du processus logique – de nature intéressée, mais disposée à ce que sa révélation nous conduise en même temps à l'extinction institutionnelle.

En clair : la redéfinition de l'Institution lasallienne nécessite de résoudre certains points de son discours identitaire. En particulier, le discours de la Consécration.

C'est en effet le dernier qui est devenu évident, face à l'in-satisfaction ou à l'incomplétude de la relation entre la nouvelle communauté et celle héritée, ou face à la communauté et à la tâche éducative. Aucun de ces deux arrangements — l'héritage et la nouveauté, plus la communauté et l'éducation — ne peut être satisfaisant pour la simple raison que le troisième ne l'est pas encore.

Les trois dimensions de l'identité lasallienne, telles qu'elles ont été formulées en 1966/67 et codifiées depuis 1986, sont indissociables et se complètent mutuellement. Cela signifie, par exemple, que si l'on parle de partager la Mission, il faut pouvoir parler en même temps de partager la Consécration ou la Communauté, ce qui est encore loin d'être aussi clair.

C'est le point final auquel nous amène tout le parcours précédent.

Tout a un sens, c'est-à-dire une stabilité et un avenir, si le modèle de communauté est configuré en relation avec le modèle de consécration. Sinon, ce qui est accompli est éphémère.

# **Index général des deux volumes**

<b>Présentation .....</b>	11
<b>Première partie : un siècle de signes .....</b>	19
<b>Trois étapes dans l'émergence d'un nouveau modèle .....</b>	20
<b>Première période : restaurer .....</b>	31
1. Deux circulaires et un prologue .....	33
2. Les événements de 1904 .....	38
3. Un demi-siècle plus tard, les <i>Règles à nouveau</i> .....	62
<b>Deuxième temps : renouveler .....</b>	84
1. Une <i>déclaration</i> .....	86
2. La Fraternité Signum Fidei .....	107
3. 1986 : partager la mission (I) .....	133
<b>Troisième temps : refonder .....</b>	152
1. 1993 : partager la mission (2) .....	154
2. L'association et l'éducation des pauvres .....	168
3. 2015 : une révision nécessaire .....	188
<b>Panorama .....</b>	209

<b>Deuxième partie : l'architecture intérieure</b>	19
<b>Les axes de la nouvelle Communauté</b>	20
<b>Six critères pour construire la nouvelle Communauté</b>	40
1. Une Institution dans l'histoire.....	45
À une autre époque, oui .....	61
2. La Nouvelle Évangélisation.....	62
Dans quelle Église.....	73
3. L'appel.....	90
Le plan de Dieu.....	101
4. L'envoi.....	104
Le mystère du signe .....	106
5. L'école chrétienne.....	123
Le mystère intime.....	132
6. La Communauté de l'École chrétienne.....	156
L'Association, hier et aujourd'hui .....	183
<b>Conclusion : un Système</b>	193
<b>Épilogue</b>	230







---

**ISBN:**

978-88-99383-44-2